SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NYONSAISES

2009 Terre d'eygues

N°43
PREMIER SEMESTRE

HISTOIRE
ARCHÉOLOGIE
NÉGOCE INSOLITE...
VOYAGE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NYONSAISES

2009

Terre d'eygues

Bulletin N° 43 de la Société d'Études Nyonsaises

sommaire

2 Le mot du Président

3 Jacques Martin Antoine Deydier
Un oublié de l'histoire nyonsaise
Jeannine DÉMÉSY

21 La truffe sur le marché de Nyons à travers un demi-siècle d'archives d'un courtier
HV/MR

28 Des intailles et camée gallo-romains découverts dans le Sud de la Drôme
Janick ROUSSEL-ODE

31 Histoire des cartes postales de "l'âge d'or"
Bernard LAGET

37 Le ou les ponts de Nyons : histoire de ponts en Baronnies
Marie-Pierre ESTIENNE

41 La première guerre de l'opium
1840 : le choc de deux empires
Marcel BARAFFE

45 Dimanche 19 octobre 2008 : visite d'Arles
Marie-Christine HAUSSY

49 Les échos

51 Livres revues

(Vers 1915 - *Collection Bartheye*)

Directeur de publication
Jean LAGET

Editeur
Société d'Études Nyonsaises

Siège social
Mairie de Nyons

Conception, saisie informatique
Simone DUTOUR

Impression
Marque Déposée
26110 Condorcet
04 75 26 00 10

http://www.terre-eygues.net

Dépot légal N° 1828 C 87
ISSN N° 1245-382

Les opinions émises n'engagent que la responsabilité des auteurs

Prix de ce numéro
11€ (13 € franco)

Règlement
Société d'Études Nyonsaises
BP 84 - 26111 NYONS CEDEX
Eventuellement
conditions d'adhésion page 52

Le mot du président

Après l'émission du timbre qui lui était consacré en 1995, notre pont roman est une nouvelle fois mis à l'honneur en 2009 qui marque le sixième centenaire de son inauguration. Tout au long de cette année vont se succéder différentes manifestations culturelles, festives ou autres où notre pont sera mis en avant.

Le programme, au moment où j'écris ces lignes, vient tout juste d'en être publié (voir page 50). Ce fleuron de notre patrimoine le mérite bien, lui qui apparaît aujourd'hui comme l'élément fédérateur aussi bien de l'action menée par la municipalité et les habitants que par les nombreuses associations locales.

La SEN s'associe bien volontiers à cet hommage rendu à notre vénérable pont et, à cette occasion, sera éditée une brochure sur son histoire, à laquelle, comme nous l'espérons, amis lecteurs, vous réserverez le meilleur accueil.

Ce même numéro de *Terre d'Eygues* couvrira des domaines divers : histoire, archéologie... Peut-être satisfera-t-il votre curiosité dans un domaine aussi mystérieux que celui de la truffe et de son négoce à travers les archives d'un courtier qui a longtemps fréquenté le marché nyonsais.

Comme d'habitude, les remarques et suggestions seront les bienvenues.

Jean LAGET

Jacques Martin Antoine DEYDIER
Un oublié de l'histoire nyonsaise[1]

Les peuples sont quelquefois bien oublieux de leur passé et des hommes qui ont contribué à écrire leur histoire. Tel est le sort de Jacques Martin Antoine DEYDIER.

I – ORIGINES DE LA FAMILLE

Jacques Martin Antoine DEYDIER est né à Nyons le 15 octobre 1755, fils de Jacques Martin DEYDIER et de Jeanne GRANGEON native de St Ferréol.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans les registres paroissiaux de Nyons, on y trouve trace de cette famille. Elle était suffisamment considérée pour que ses aïeux André Deydier, décédé en 1691, et son épouse Anne Javel, décédée en 1715, soient inhumés dans l'église St Vincent "*dans la tombe sépulcrale qui est dans la chapelle destinée aux âmes du Purgatoire* " de même que leur petit-fils François décédé le 5 août 1726 à l'âge de 5 ans.

Seule exception dans cette famille catholique : Françoise AUDEZENE née le 13 mai 1686 qui était de religion protestante bien que baptisée. Nulle mention pourtant dans son contrat de mariage avec Jean Jacques DEYDIER qui prévoit que l'union se fera devant "*la Ste Mère Eglise catholique apostolique et romaine*", la cérémonie se déroulant dans l'église de Nyons le 6 septembre 1701 suivant le rite catholique. Mais elle a continué -ou repris- sa religion protestante et peut-être entraîné son mari qui décédera le 30 décembre 1750 à l'âge de 74 ans, "*sans avoir fait son devoir de catholicité*" et sera de ce fait "*inhumé à la campagne*". Lorsqu'elle décédera le 20 août 1768, à l'âge de 82 ans, le registre paroissial mentionnera qu'elle "*est décédée protestante et enterrée à la campagne*".

Jacques Martin DEYDIER, père, né le 11 juillet 1715, était lui-même médecin et avait participé à la vie nyonsaise passant de la classe des notables à celle des conseillers de ville puis des échevins et enfin maire, nommé en janvier 1772 par l'intendant de la province du Dauphiné, pour un mandat de 3 ans. Un de ses frères, Jean, était lui, maître chirurgien et on trouve un autre de ses fils Jean Jacques, né à Nyons le 19 mai 1757, médecin à Taulignan et qui épousera le 17 juillet 1781 Marguerite Elizabeth Flotte, fille de Sr Mathieu Flotte, chirurgien juré.

Jacques Martin Antoine est l'aîné des enfants. Il fera ses études à la faculté de médecine de Montpellier. Maître ès arts libéraux le 8 avril 1777 à l'âge de 22 ans, il soutiendra sa thèse, rédigée en latin, en mai de la même année. Elle est dédié à "*son père très aimé – docteur en médecine de Montpellier*" et a pour sujet "*Tentamen medicum de Ischurie*" : "*Essai médical – La rétention d'urine*". Il sera reçu bachelier en médecine le 5 juin 1777, licencié le 13 juin 1778 et enfin reconnu docteur en médecine le 28 juillet 1778. Il a 23 ans.

Le 22 mai 1780 il épouse Marie Claudine Girousse (plus couramment appelée Claudine) fille de Sr Claude Girousse, bourgeois et de Marie Vernet. L'évêque de Vaison sollicité pour

1-Une courte évocation de ce personnage avait été publiée dans *Terre d'Eygues* n°35 dans l'article "*Quelques habitants connus ou méconnus de la place des Arcades*".

Bibliothèque universitaire de Montpellier.

PATRI SUO DILECTISSIMO

DOCTORI MEDICO MONSPELIENSI,

HAS *ſuorum Studiorum primitias in æternum amoris gratitudiniſque monumentum.*

D. V. C.

JACOBUS-MARTINUS-ANTONIUS DEYDIER.

TENTAMEN MEDICUM

DE ISCHURIA.

QUOD Deo duce & auſpice Dei-parâ, in Auguſtiſſimo Ludoviceo Medico Monſpelienſi, tueri conabitur,

AUCTOR,

JACOBUS-MARTINUS-ANTONIUS DEYDIER, Neomagenſis, Diœceſis Vaſionenſis apud Delphinates, Liberalium Artium Magiſter, & jamdùdùm Medicinæ Alumnus, die Maii, anno 1777.

Pro Baccalaureatûs Gradu conſequendò.

SUB triplici nomine habentur urinæ difficultates, proùt, plùs minùs-ve moleſtæ evadunt, undè ratione ſymptomatum intenſitatis inter ſe differunt. Sic dyſuria vocatur ſtatus ille in quo æger ægrè mingit, ardoremque experitur, ceſſante equidem integro meiendi deſiderio; ſtranguria autem dicitur, dùm guttatim fluit urina, acerbis ſæpiùſque renovatis doloribus ſtipatur. Si lotium effluere deſinat,

célébrer lui-même cette union n'ayant pas jugé bon de le faire, le mariage sera célébré à Vaison par le curé de Vaison. La transcription en sera faite le 4 octobre 1780 dans le registre paroissial de Nyons. Par cette union il se trouve apparenté à d'autres familles nyonsaises importantes, notamment noble Louis Constance Duclaux de Chausan qui épousera le 17 juin 1781, dans la chapelle du palais épiscopal de Vaison, Olive Esprite Girousse, sœur de Marie Claudine Girousse. Un premier fils Claude Jacques Toussaint naît à Nyons le 1er novembre 1782.

Il fait un bref séjour à Forcalquier où naîtront deux autres enfants : le 4 mai 1787 Fortuné Marius qui décédera à Nyons le 20 août 1790 et André Alphonse, le 1er mai 1789 -qui sera maire de Nyons de juillet 1821 à septembre 1830-. Mais dès les débuts de la Révolution française il ne tarde pas à rentrer à Nyons pour se mettre au service de ses concitoyens et à abandonner la lancette et le clystère pour la plume et le fusil.

Il habite rue de la Grande Fontaine au n° 82, dans une maison dont la valeur locative est estimée à 40 livres et a une domestique *"femelle"*.

Généalogie DEYDIER simplifiée

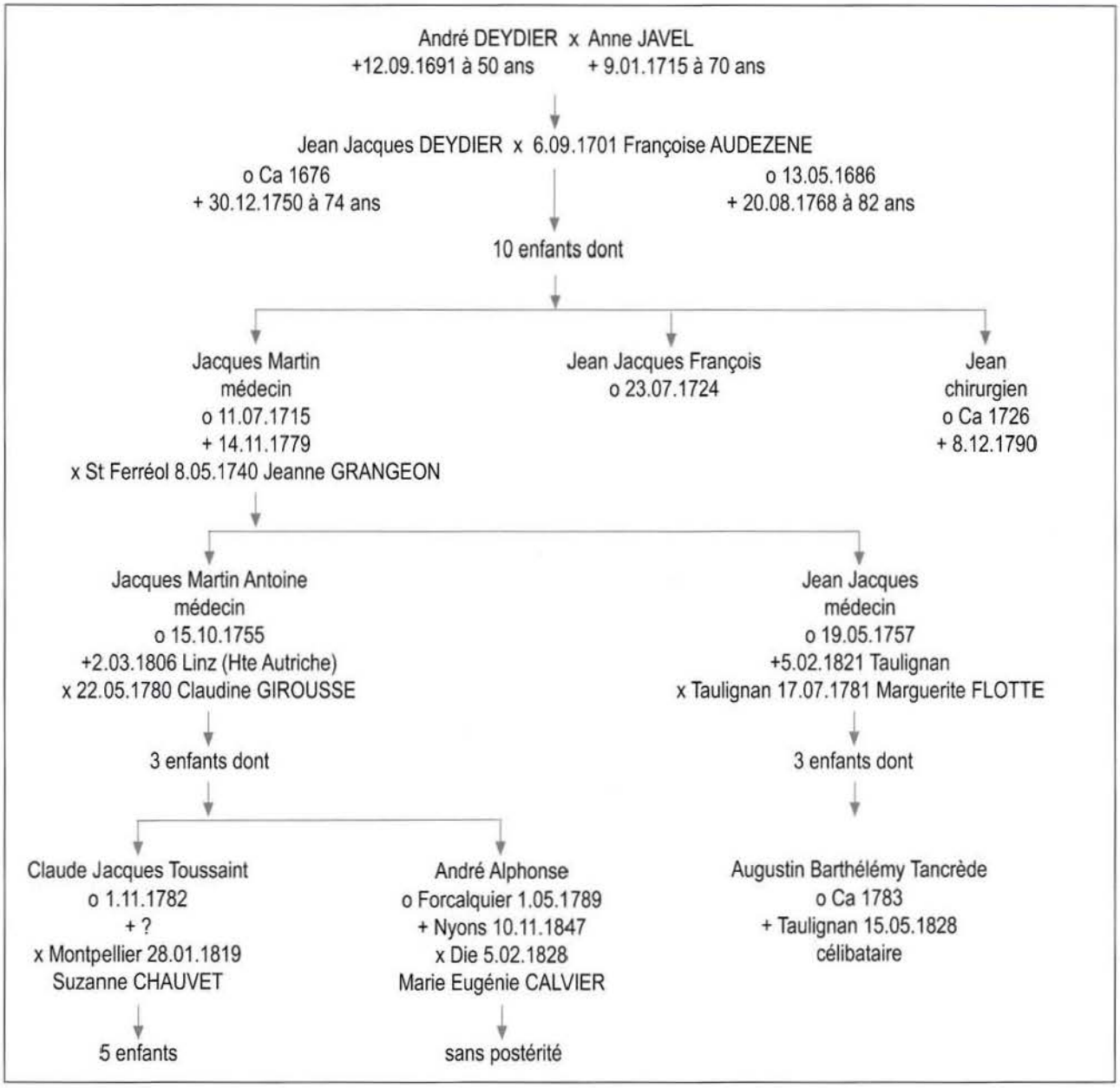

II – SA CARRIERE

L'attribution du chef-lieu du district et du tribunal à Nyons

La loi du 14 décembre 1789 a créé une organisation territoriale entièrement nouvelle : le territoire français a été divisé en 83 départements -ayant à leur tête une administration départementale- les départements en districts avec un procureur syndic, les districts en cantons et ces derniers en communes qui se substituent aux paroisses. La mise en place ne se fit pas sans de nombreuses discussions, beaucoup de villes prétendant obtenir le chef-lieu du département ou celui du district. Cela entraîna notamment une lutte âpre et longue entre Nyons et le Buis, chaque ville envoyant mémoire sur mémoire pour faire valoir ses arguments.

Jacques Martin Antoine n'est pas encore présent lors des réunions du 31 janvier au 2 février 1790 pour la formation de la nouvelle municipalité -on ne trouve pas son nom dans la liste des citoyens actifs appelés à voter- mais peu après il sera chargé de la mission très délicate d'obtenir de l'Assemblée Nationale qu'elle désigne Nyons comme chef-lieu du district au détriment du Buis et lui attribue également le tribunal.

Il se rend donc à Paris où il se dépense sans compter, assiégeant tous les gens influents qu'il connaît ou qu'il estime susceptibles de peser sur la décision définitive de l'Assemblée. Dans ses lettres, adressées au conseil municipal de Nyons [2], il relate fidèlement ses démarches tant pour l'attribution du siège du district que pour celui du tribunal. Il fera remarquer plus tard que les arguments dont il s'est fait le défenseur n'étaient pas toujours irréfutables. Il n'hésite pas à prolonger son séjour pour une durée indéterminée, délaissant sa famille et ses malades nyonsais.

2- A.M. Nyons - R V 1.

De Paris, et doutant peut-être de ses propres capacités, il suggère d'envoyer un député "extraordinaire" près l'Assemblée Nationale mais, dans sa réunion du 28 juillet 1790, le conseil municipal estime que M. Deydier lui-même peut remplir ce rôle car on "*peut compter sur son zèle patriotique pour tout ce qui concerne la ville et dont il a donné des marques non équivoques*". Tous pouvoirs requis et nécessaires lui sont donnés. Deux lettres à peu près identiques lui sont envoyées l'une à Paris, l'autre à Lyon, au cas où M. Deydier serait sur le chemin du retour, pour lui annoncer sa nomination à l'unanimité des suffrages et l'envoi d'une lettre de change de 300 livres à retirer chez Delessert et fils, banquiers à Paris.

Lettre du 17 août 1790

"*Je fus avisé hier au soir que Mr Bertrand de Montfort avoit fait imprimer une pétition pour le Buix et qu'il devoit en faire distribuer une copie d'abord à tous les Députés du Département, ensuitte à tous les membres de l'Assemblée Nationale. Je me mis sur le champ en course pour me procurer un exemplaire de cette pétition et je n'ay pu parvenir qu'aujourd'huy à l'avoir. J'ay couru chés tous nos députés de département auxquels en effet elle a été présentée ce matin, pour scavoir ce qu'ils en pensoient et j'ay été en butte presque avec tous à de grands discussions. Je vous l'envoie. Vous verrés comme nous y sommes traités cavalièrement et cette distribution nous met dans l'indispensable nécessité de faire imprimer aussi notre mémoire. Je m'étois contenté d'en faire faire des copies bien exactes et je les avois distribuées à quelques personnes mais l'on m'a conseillé de ne pas différer de donner la plus grande publicité à nos moyens pour obtenir le tribunal en sorte que je vais le faire imprimer. J'aurois bien désiré avoir pu éviter cette dépense à la communauté et d'avoir votre agrément sur ce point mais la chose presse infiniment. J'espère que vous ne désaprouverés pas ma conduitte et je crois que cela est d'autant plus essentiel que je vous avoue avoir trouvé les esprits un peu changé depuis la communication de la dite pétition. Je me propose d'ajouter à notre mémoire la réfutation de quelques articles de la pièce de mon concurrent, par exemple sur l'alternat. (..) Enfin, Messieurs, je metray tout en usage pour l'emporter sur ces prétentions de la ville du Buix. Je vous assure qu'il est*

impossible d'être animé d'un zèle plus actif. J'aurois désiré que vous eussiés pu me faire passer à tems les délibérations."

Lettre du 19 août

"Messieurs

Cette lettre ne fut point fini parce qu'on vint me dire que le rapporteur du comité alloit monter à la tribune de l'Assemblée Nationale pour faire son rapport et désigner les villes du Royaume qui auroient les tribunaux. Je courus sur cette nouvelle d'autant plus inattendue pour moy que la veille on m'avoit assuré au comité que le rapport se fairoit que dans quinze jours. J'atteignis Mr Gossin qui alloit faire le rapport. Je lui demanday qu'elles étoient les dispositions du comité pour moy et cet homme qui m'avoit tout promis la veille encore, me répondit très froidement qu'elles étoient en faveur du Buix sur les rapports de la localité qui luy avoient été fournis par plusieurs membres du Département que M. de Montfort lui avoit menés : jugés de mon désespoir ; il monte à la tribune et tout étoit perdu si les discussions intervenues sur les diverses prétentions des villes des premiers départements n'avoient emporté beaucoup de tems et renvoyé la matière au lendemain.

J'employai bien le reste de la journée. Je rédigé mon mémoire ainsi que le voilà en dix minuttes de tems ; il fut imprimé dans six heures ; je courus chez les Députés du département qui tous m'assurèrent n'avoir pas été consultés. Je fut chez Mr Gossin, ensuite au comité où j'eus une prise très violente avec Mr Gossin. Je l'obligeay pourtant à convoquer une assemblée des députés du Département de la Drôme ; elle le fut pour huit heures du soir. Ils s'y rendirent à peu près tous. Mr de Montfort y vint accompagné de Mr de Virieu de Mr le chevalier... de Mr Pison du Galand, tous du Dauphiné mais pas un du département. C'étoit ceux-ci qui avoient donné leur avis sur les localités entre Nyons et le Buix. Je récusay leur témoignage avec une fermeté dont je ne me serois pas cru capable. Je demanday à Mr le Président du comité qu'ils se retirassent comme étrangers absolument à cette affaire. J'insistay sur cette motion et j'en obtins l'exécution au grand regret de Mr de Montfort... "

Lettre du 24 août

"Le décret général sur l'emplacement des tribunaux du Royaume a été rendu hier : on s'étoit servi dis-je dans le décret particulier qui adjuge le tribunal à la ville du Buix et qui transporte le district à celle de Nyons, on s'étoit servi, dis-je d'une expression qui, par son ambiguïté donnoit lieu à des interprétation différentes.

J'appris dimanche que par le mot administration transportée à Nyons, Mr de Montfort entendoit que ce ne seroit que le directoire du district ; il faisoit des démarches pour que dans le rapport général on ne parla que du directoire. Je fis de mon cotté, tout ce qui convenoit tant auprès du comité de constitution que de nos députés du département pour faire substituer à ce mot administration le mot district. C'est ainsi qu'hier le décret à été reçu Il a été fort heureux que je n'ay pas été parti. Vous voilà bien décidément chef lieu de district. Je serois bien affligé si mes compatriotes n'étoient pas contents ; qu'ils soient assurés que cet Etablissement est préférable au tribunal. Les habitans du Buix, au contraire, ont tout lieu de se plaindre : ils perdent leur grenier à sel, leurs judicatures seigneuriales et ils conservent seulement leur tribunal qui ne rendra jamais ce qu'il rendroit précédemment. Et nous, qui ne perdons rien, nous gagnons l'alternat du département et le district. Ah de bonne foy il faut se féliciter d'avoir été ainsi partagé.(...)

Il seroit inutile que je fis icy un plus long séjour ; je compte aller aujourd'hui retenir ma place à la diligence pour partir demain ou après demain. Je languis bien de rejoindre mes dieux pénates. Je me félicite de les avoir abandonné si longtems puisque je me suis rendu utile à ma patrie au bonheur de laquelle je voue à jamais mes propres intérests et ma vie..."

Lettre du 26 août

"Messieurs

Je fus hier au soir pour la dizième fois au comité des procès verbaux pour y demander un extrait en forme du décret nous concernant. Les secrétaires me dirent qu'ils étoient tous à l'impression et qu'on m'en donneroit un quand on les auroit reçus. (...) On m'a permis pourtant de le voir sur les registres. Il porte : l'assemblée nationale a décrété et décrète que le tribunal de justice sera au Buix et Nyons sera chef lieu du district. Je demanderay aujourd'huy au comité de constitution s'il n'eut pas été nécessaire d'exprimer dans ce décret la translation du district du Buix à Nyons. Je feray en sorte de le faire rendre bien clairement pour qu'il ne s'élève à l'avenir aucune discussion entre Nyons et le Buix.

...

Mr de Montfort fait des scènes à tous ceux qui s'étoient intéressés à nous dans notre affaire tant avant qu'après la terminaison ; plusieurs me l'ont dit.

...

Mon séjour icy devient parfaitement inutile : en conséquence je pars par la diligence après-demain samey. Je serois même parti aujourdh'uy s'il y avoit eu une place ; il n'y en avoit point ni même pour demain. Il y a les trois quarts et demi des députés extraordinaires des villes qui s'en vont bien mécontens de leur mission par le peu de succès qu'ils ont eu. Pour moy je retourne bien satisfait de ce que dépositaire de vos intérêts et de votre confiance je n'ay pas à me reprocher d'avoir rien négligé pour ménager les uns et répondre à l'autre. C'est de quoy je vous prie d'être bien convaincus ainsi que des sentimens affectueux et pleins de respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur"

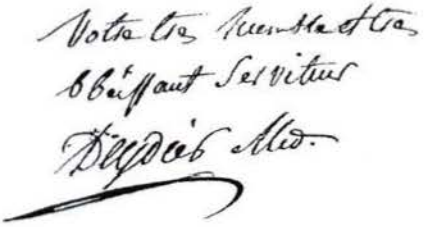

Encore une dernière lettre du 27 août peu avant son départ

"Messieurs

....

J'eus beaucoup de peine de faire changer au décret l'expression ambiguë qui auroit pu donner lieu à des différentes interprétations. J'obtins pourtant que au lieu de Nyons est chef lieu de district, on mettroit sur le registre Nyons est le chef lieu du district. Il ne reste plus ainsi aucune prise à nos concurrens. Je m'en fis délivrer encore hier au soir un extrait en forme des registres de l'Assemblée Nationale que j'auray l'honneur de vous présenter moy-même.

La carte de notre district est fort bien finie mais je vous avoue que j'ay été frappé de la position où se trouve Nyons. Nous sommes heureux que l'on ait écouté la raison de la majorité de la population car en vérité la centralité n'est point pour nous. J'auray l'honneur pareillement de vous la présenter et de vous prier d'en agréer l'hommage...

Quand cette lettre partira d'icy, je n'y seray plus moy même. Je pars à deux heures après minuit par la diligence. Nous irons à Lyon dans cinq jours. Je vous prie de faire dire à Mme Deydier ou à Mr Girousse de ne pas manquer de m'envoyer des chevaux à Anconne à l'époque que j'ay désignée..." [3]

Dès son arrivée il va rendre compte de sa mission et le 6 septembre 1790 "le *Conseil général ayant ouï le raport qui lui a été fait par M. Deydier, médecin, Député extraordinaire de la ville de Nyons auprès de l'Assemblée Nationale, reçoit avec plaisir l'hommage que ce député a fait à sa patrie de la carte du district de Nyons et a délibéré que cette carte sera ornée d'un cadre et d'une glace et placée dans un des endroits le plus apparent de l'hôtel de la commune et considérant que la justice rendue à la ville par l'Assemblée Nationale suivant son décret du vingt trois août dernier, qui ordonne le transport de l'administration de district à Nyons, qui, par ce décret, dont M. Deydier en a remis un extrait sur le bureau, se trouve définitivement être le chef lieu*

3-Après Lyon le docteur Deydier a certainement pris le coche d'eau jusqu'au port d'Ancône ce qui a dû lui demander encore quelques jours de voyage, le coche d'eau étant alors souvent préféré aux voyages par route car, si l'on en croit les voyageurs de l'époque, et notamment ce qu'écrit la marquise de la Tour du Pin dans ses mémoires, "la *route suivant le Rhône jusqu'à Pont-Saint-Esprit était tellement mauvaise qu'on y courait le risque de verser à tout moment*". Les petits bateaux plats, dirigés par 4 ou 5 hommes, mettaient 2 à 5 jours pour aller de Lyon à Avignon. Au total le retour a dû lui prendre environ 8 jours !

du district ; considérant donc, que ce bienfait est dû au zèle, aux soins et aux peines que s'est donné M. Deydier, le Conseil Général doit, au nom de tous les citoyens de Nyons, lui témoigner sa gratitude et sa reconnoissance et que n'étant pas en son pouvoir de lui exprimer ses sentiments d'une manière aussi étendue que le méritent ses démarches, dans cette position, le Conseil général de la Commune, vivement affligé de ne pouvoir manifester sa recconnoissance à M. Deydier, a chargé M. le Maire d'être son interprète auprès de lui et de lui exprimer que les habitans de Nyons n'oublieront jamais le bienfait dont ils sont redevables à son civisme. (sic)

Le Conseil général, a, en outre, comme une faible marque de sa reconnoissance, classé M. Deydier au nombre des meilleurs citoyens et ordonné qu'extrait de la présente délibération sera par M. le Maire, présenté à M. Deydier..."

S'il en était encore besoin après la lecture des lettres et rapport de M. Deydier, la lettre ci-après, envoyée de Paris, le 10 septembre, aux membres du bureau municipal par M. Bouche, de Forcalquier, confirmerait son dévouement à la cause nyonsaise. [4]

4- A.M.N. – RV 1

"*Messieurs*

Vous devez au zèle ardent et infatigable de M. Deydier l'heureux succès de votre pétition. J'ai pris part à ses travaux. J'ai souhaité qu'il réussit ; mais il a agi et c'est lui uniquement qui a obtenu pour sa patrie l'avantage d'être chef lieu de district et siège de l'administration. Si la modestie de mon ami n'a pas permis qu'il s'attribuât toute la gloire qu'il mérite, je ne dois pas me laisser vaincre en générosité ; je ne dois pas vous laissez ignorer combien il a de droits à votre reconnaissance ..."

Le litige avec le Buis n'est cependant pas terminé !

Le 7 octobre 1793, considérant que la ville du Buis a un comportement contraire à l'esprit de la Révolution, le représentant du peuple Boisset prend un arrêté transférant à son tour le tribunal du Buis à Nyons, où il restera malgré les nombreuses tentatives du Buis pour le récupérer.

En 1794, c'est Jean Jacques Hippolyte Jacomin, élu député à la Convention Nationale le 10 septembre 1792 [5], qui sera chargé de s'opposer aux prétentions du Buis. Il écrit le 4 ventôse an II (22 février 1794) : "*Du moment, citoyens, que j'ai eu connaissance de la démarche de la commune du Buix, j'ai donné à mon père la note des pièces que vous devez vous procurer pour en prévenir les effets ; J'attends de votre zèle et de votre activité que vous ne perdès pas un moment pour me les faire parvenir et je vous prie d'être bien convaincu que je ferai tous mes efforts pour assurer le triomphe de notre cité...*" [6]

5-Il y votera la mort de Louis XVI sans donner les raisons de sa décision.

6-AMN. RV1

Le docteur Deydier continue cependant, depuis Valence, de suivre les manoeuvres du Buis qui tente en 1799 de conserver la recette de l'arrondissement. Il écrit le 21 frimaire an VIII (12 décembre 1799) au Commissaire près l'administration de Nyons : "*... l'administration centrale a pris, sur ma proposition, un nouvel arrêté qui paralise les raisons contenues dans la pétition de la commune du Buis. Il faut de votre côté écrire au citoyen Jacomin et inviter son père de lui écrire aussi ; on ne peut plus se dissimuler que l'ambition de cette commune n'a point de bornes et qu'elle voudroit tout envahir...*"

D'où est venue la confusion qui fait que l'on a attribué au seul Jacomin les différentes interventions ?

Dans des monographies concernant la ville du Buis les protagonistes de l'attribution de l'arrondissement et du tribunal sont nommément cités soit en bien, soit en mal, comme Bertrand de Montfort dont Aimé Buix dit, dans son ouvrage *Quelques grands hommes des Baronnies* : "*Jurisconsulte de grand renom, mais politicien rétrograde et peu scrupuleux, Bertrand de Montfort est considéré de nos jours, par ses compatriotes, comme le mauvais génie du Buis pendant la Révolution*". Mais on ne trouve jamais le nom du docteur Deydier dans les ouvrages traitant de l'histoire de Nyons ou de la région.

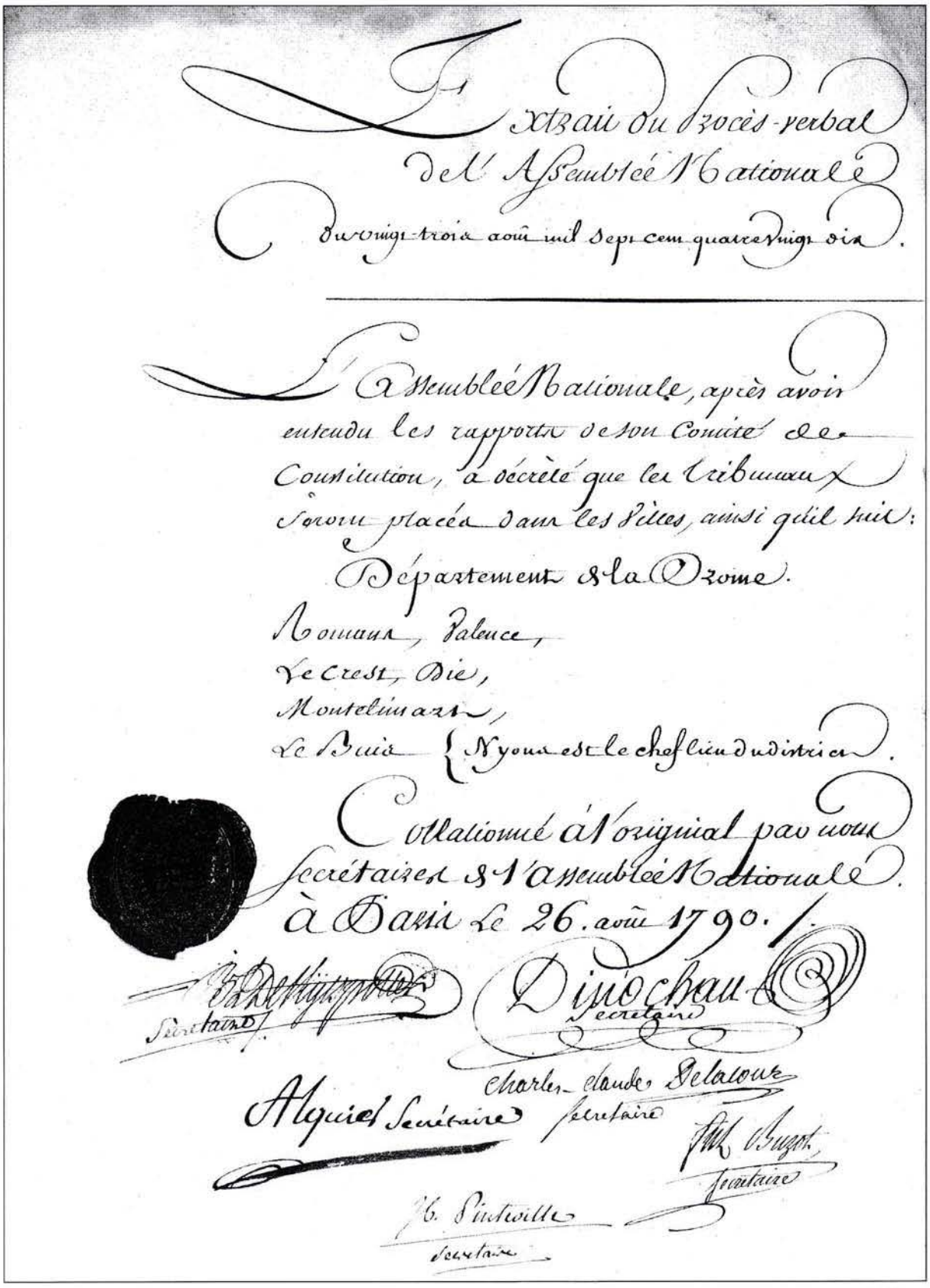

Extrait du Procès-verbal
de l'Assemblée Nationale
du vingt-trois août mil sept cent quatre vingt dix.

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu les rapports de son Comité de Constitution, a décrété que les tribunaux seront placés dans les villes, ainsi qu'il suit:

Département de la Drome.

Romans, Valence,
Le Crest, Die,
Montelimart,
Le Buis { Nyons est le chef lieu du district.

Collationné à l'original par nous secrétaires de l'Assemblée Nationale.
à Paris le 26. août 1790.

Secrétaire — Dinochau Secrétaire

Alquier Secrétaire — Charles-Claude Delacour Secrétaire

Buzot Secrétaire

H. Pinteville Secrétaire

AM Nyons 2 V 1

Il est surprenant aussi que Jacques Toesca lui-même, écrive dans son livre *Le canton de Nyons de 1789 à 1959* à propos de Jacomin "*C'est lui qui avait fait transférer à Nyons l'administration du district et sa direction (décret du 23 août 1790) et aussi en septembre 1793 le siège de la Cour de justice qui était alors au Buis…* "

Armes et munitions

Depuis les événements de la Grande Peur de juillet 1789, Nyons n'a cessé de demander -en vain- au comte de Durfort, commandant en Dauphiné, des fusils et munitions pour en munir la garde nationale et pouvoir se défendre en cas de nouvelles

alarmes. Le maire déclare le 9 août 1790 "*Nous avons dans ce moment, le chagrin d'apprendre que les ennemis de la France fomentent des troubles de toutes parts sur nos frontières, qu'ils y forment des camps nombreux pour tâcher d'opérer une contre révolution en France et le chagrin le plus sensible est d'avoir beaucoup de braves citoyens à leur opposer, dépourvus des armes convenables à la défense de la patrie...*" et le conseil décide de s'adresser directement à l'Assemblée Nationale par l'intermédiaire du docteur Deydier, qui se trouve déjà à Paris, pour qu'il obtienne d'elle 400 fusils avec les munitions et "*fourniments*" afin de mettre les gardes nationales à même "*d'opposer la force de leur courage contre tous les ennemis de la Liberté françoise et de leur montrer que le serment qu'ils ont fait pour la soutenir n'a pas été prêté en vain*".

Dans la lettre du 24 août 1790, précédemment citée, le docteur Deydier rend compte [7] :

7-A.M.N. – RV 1

"*Je dinay samedy dernier chez M. de la Fayette auquel je fus présenté par un de mes amis. J'étois en uniforme* [8] *et avant que j'eusse ouvert la bouche il nous dit : je ne traite d'aucune affaire avec mes camarades que le verre à la main ; arrettés vous, je vous prie à diner. Je luy parlay ensuitte des armes que nous demandions pour notre Garde nationale et il me répondit que cela ne le regardoit point et qu'il falloit aller au comité militaire. Je m'y rendis le même soir et après avoir lu votre délibération, le président me dit : laissés votre délibération ; elle sera jointe à cinq ou six mille autres qui sont là et quand il y aura des armes faites, on y aura tel égard que de raison. Je désignay le magasin de Lyon comme bien fourni et sur le champ on me montra une délibération de la Guillotière par laquelle on faisoit la même demande que nous ; on m'ajouta qu'à la vérité il y avoit à Lyon quatorze mille fusils en magasin mais que les lionnois s'en étoient emparés et qu'il leur en manquoit encore. Je trouvay au comité militaire le beau frère de Mr de Bésignan qui venoit faire la même demande pour Valence : il eut la même réponse.*

8-Celui des gardes nationaux.

Quelqu'un me dit ensuitte que je pourrois peut-être mieux réussir auprès du ministre de la Guerre. Je fis, en conséquence, un petit mémoire en votre nom et je fus le présenter sous les auspices de M. Goldoni, l'un des principaux commis aux Bureaux de la Guerre ; On me répondit qu'il n'y en avoit plus un dans aucun arsenal du Royaume, que l'Assemblée Nationale avoit ordonné la fabrication d'un grand nombre, que nous pourrions en avoir quand on les distribuera mais que ce ne sera que quand les gardes nationales seront organisées et que les demandes des municipalités seront étayées de l'avis du directoire du département, en conformité du décret du 28 juillet sanctionné le 1er de ce mois ; Il faut vite prendre ces mesures auprès du département pour obtenir cet agrément nécessaire à la chose : M. Duvillard, l'un de ses membres, pourra vous servir en cela. Il faut faire un double de votre demande, en adresser une au comité militaire et l'autre au ministère de la Guerre. En attendant nous avons chés celui-cy un mémoire relatif à cette demande et au comité militaire votre propre délibération Au surplus, ni M. de Marsanne, ni personne n'en ont obtenu pour leur municipalité quoiqu'ils demandent depuis plus de tems que nous. En conséquence, je ne suivray plus cet objet."

Son activité à Nyons

De retour à Nyons le docteur Deydier ne cessera plus désormais d'agir au sein de la Révolution remplissant différentes fonctions et missions.

➢ ***Mémoire sur la salubrité dans le canton***

Le Comité de Salubrité de l'Assemblée Nationale se préoccupant des moyens nécessaires pour définir le traitement médical approprié pour les maladies épidémiques, à son retour à Nyons M. Deydier sera chargé par le directoire du district de rédiger un mémoire concernant celles de ces maladies qui pouvaient sévir dans le canton.

Il énumère d'abord les établissements sanitaires de la région : un hôpital à Nyons, un au Buis et quelques petits hospices dans le district (qui jouissent de bien médiocres

revenus) ainsi que le nombre de médecins : 2 à Nyons – 2 au Buis plus 3 chirurgiens et 2 pharmaciens et dans quelques villages un chirurgien qui est en même temps pharmacien.

"*Il paroit que le nombre de médecins est suffisant pour le district mais quoy que celluy des chirurgiens soit considérable, il y a peu de sujets qui soient suffisamment instruits. En conséquence il seroit infiniment avantageux d'établir dans le district une Ecole de chirurgie où l'on formeroit des élèves qui pourroient dans les suites être d'un plus heureux secours. Il faudroit aussi qu'on fourni à ces élèves les moyens de prendre des leçons de pharmacie pour l'administration des remèdes internes. Il seroit à désirer, surtout, que dans cette école on put parvenir à instruire les élèves de chirurgie et notamment les sages femmes, de la partie des accouchements. Cet objet est trop négligé dans le district et il en résulte des malheurs inouïs ; on ne sçauroit donc trop insister à inviter le Comité de Salubrité de former un Etablissement dans de district pour l'instruction des personnes de tout sexe qui se destinent à cette partie.*

Cette contrée est sujette à des Epidémies fâcheuses, meurtrières. L'année dernière, la ville, chef lieu du district a été en proy à ce malheur ; les trois quart des habitans ont essuyé des fièvres intermitentes de plus mauvais caractère et qui ont fait périr un grand nombre de personnes. Les environs de cette ville n'en ont pas été exemptés. Il seroit heureux, infiniment avantageux, qu'il y eut dans le district un médecin qui fut uniquement et spécialement chargé du traitement des Epidémies ; il n'est pas douteux que l'étude particulière que celui ci fairoy de cette partie, sans être distrait par d'autres occupations relatives à l'universalité de la Médecine ne le rendit plus propre à la chose : il résulteroit de cet Etablissement le soulagement assuré des peuples.

Il seroit enfin très utile de placer entre les mains des curés de campagne une caisse où l'on trouveroit des moyens curatifs internes et externes les plus usités et les plus efficaces : l'émétif, les poudres purgatives, les hydragogues, les fébrifuges, les confections, les emplâtres de toutes espèces etc... Ces remèdes seroient remis particulièrement au chirurgien du lieu et seroient autant qu'on le pouroit destinés seulement au soulagement des indigents parce que ceux d'une autre classe peuvent trouver les mêmes remèdes chez les pharmaciens..."

Les termes de ce mémoire vont déclencher la réprobation et la colère des Nyonsais. Au cours d'une réunion du 23 février 1791 le maire fait remarquer en premier lieu que le docteur Deydier n'était pas là au plus fort de la maladie [9] et que "*il a grandement erré en annonçant que les trois quarts de nos habitants en avoient été affligés tandis qu'il résulte par les dires des gens de l'art qui n'ont pas cessé de voir et de traiter les malades qu'il n'y a eu qu'environ cent soixante et dix individus qui ayent eu les fièvres intermitentes, la plupart tierces, n'y en ayant que deux ou trois sujets qui les ayent eu subintrantes. Le rapport fait par M. Moras, médecin envoyé par le Directoire du Département rend hommage à la vérité et prouve contre l'avancé dud. Mémoire, ce qui est dénoncé à l'assemblée pour qu'il soit délibéré*".

9-Il était à Paris pour défendre les intérêts de la ville !

Et le corps municipal déclare :

"*Le corps des officiers municipaux, vraiment affligé de la fausseté incerée dans ce mémoire et considérant les suites qui peuvent en résulter soit par le préjudice que cella peut causer au commerce de la ville, soit par l'éloignement qu'il pourroit occasionner des étrangers voyageurs que parce que c'est absolument contraire à la vérité, déclare que dans Nyons et son territoire il n'existe aucune eau stagnante, aucun marais ; au contraire les eaux étant très vives et de bonne qualité, ayant d'ailleurs la Rivière d'Egues qui décent avec une rapidité extrême pour se perdre dans le Rhône au dessous de la ville d'Orange, après avoir longé nos rempards ; que d'ailleurs l'air est des plus purs et des plus vifs qui ne laisse jamais aucune mauvaise exalaison dans nos alentours ; que si véritablement cette année il y a régné des fièvres, c'est par un effet des plus incompréhensibles par la raison que les octogénaires du païs assurent n'avoir jamais vu régner ces maladies ni avoir ouï dire qu'elles eussent régné dans les tems les plus reculés. Outre les vents du nord et du midi nous avons un vent*

périodique connu sous le nom de Pontias qui souffle avec la plus grande force toutes les fois que celui du nord et du midi ne règnent pas. On peut dire que dans toutes les régions on hûme l'air et qu'en cette ville on le mange "

Quelle belle envolée qui pourrait être reprise de nos jours pour obtenir la qualification de Nyons ville climatique !

Le texte du docteur Deydier n'est pourtant pas loin des termes du discours prononcé à la séance du 2 décembre 1790 à l'assemblée du département de la Drôme par le docteur Pierre Long, de Gigors [10]. Il y traitait lui aussi des épidémies "*qui dépeuplent souvent des cantons entiers*" estimant les hôpitaux de département "*insuffisants par leur nombre, par la modicité de leurs revenues et par leur administration intérieure...*", préconisant que chaque district ait en résidence au moins deux chirurgiens et l'établissement de cours publics d'accouchement pour lutter contre l'ignorance des sages femmes. De tels cours avaient d'ailleurs été proposés en mai 1788 à Grenoble mais la ville de Nyons n'y avait envoyé personne.

10-A.D.D. L 33 - Le docteur Pierre Long est le frère du docteur Jacques Long de Venterol. Il exerçait à Gigors.

A la suite de ce tollé quasi général le docteur Deydier doit venir lui-même plaider sa bonne foi.

"Messieurs

On a surpris votre Religion quand on vous a dit que j'avois signé et certifié véritable un mémoire qui pouvoit être contraire aux intérêts de notre ville (...) L'article où j'ai parlé de l'épidémie qui avoit régné l'année dernière seulement a paru outré. Je convient qu'il est exagéré, mais pour obtenir l'établissement il falloit parler ainsi. Quand j'obtins le district j'exageroy sur tout également : il n'y a que la multiplicité des établissements qui puisse rendre une ville florissante ; c'étoit pour les avoir tous que j'ay parlé ainsi dans ce mémoire. Il est bien étonnant que des vues aussi patriotiques ayent donné lieu à des mécontentements sur mon compte ; cella ne m'empêchera pas d'avoir toujours le même zèle pour les intérest de notre ville et de segonder vos vues, autant qu'il sera en moy pour déjouer les intentions des habitans du Buix que j'ay été bien éloigné de vouloir servir dans de mémoire. Ma conduite en fait de patriotisme, ne sera jamais ny chancelante ny démentie et je m'attacheroy à détruire les impressions défavorables que quelque main ennemie a voulu donner sur mon compte en me montrant dans toutes les occasions ardent et zélé patriote."

La question n'est pas réglée pour autant et elle est mise à l'ordre du jour d'une réunion de 90 citoyens actifs, le 24 février, dans la chapelle des Pénitents, sous la présidence d'Hector Baude, notaire, et Laget, confiseur [11], les participants ayant été particulièrement choqués par l'affirmation que les trois quarts des habitants avaient péri par suite des épidémies l'été précédent. Considérant "*que la ville de Nyons joui depuis plusieurs siècles de la réputation méritée d'être une des villes de France où l'on respire l'air le plus salubre et le moins sujet à des épidémies et que le grand nombre des octogénaires qu'elle a renfermé et qu'elles renferment encore dans son sein* (...) ils prient "*MM. Les gens de l'art de donner leur avis sur la cause de la maladie qui a régné l'été dernier et le nombre des malades – de se procurer dans le dépôt des actes mortuaires un état de tous les octogénaires morts à Nyons depuis six ans et une liste de tous les octogénaires qui vivent actuellement.*"

11-A.M.N. - RV 54

Dans le rapport qui lui a été demandé le docteur Moras minimise l'épidémie incriminée. Il fait un exposé sur le vent Pontias qui, malheureusement, n'a pas soufflé au cours de l'été dernier où la chaleur a été excessive. Il a recensé le nombre des décès pendant les trois mois août, septembre et octobre depuis l'âge adulte jusqu'à 70 ans et celui des personnes âgées de 70 ans et plus :

1787 : 5 dont 1 de 87 ans et 1 de 94 ans
1788 : 8 dont 2 de 71 ans et 1 de 84 ans
1789 : 5 dont 1 de 75 ans – 1 de 71 ans – 1 de 80 ans et 1 de 82 ans
1790 : 9 dont 3 de 71 ans – 1 de 75 ans – 1 de 81 ans – 1 de 82 ans – 1 de 86 ans et 1 de 88 ans

auxquels il ajoute un décès suite à une phtisie pulmonaire – 2 d'apoplexie – 2 très vieux, infirmes depuis 15 ans et 1 d'un ténesme. Et il conclut :

"*La maladie épidémique de Nyons n'est et n'a été qu'une fièvre d'accès qui n'a été plus meurtrière que celles qui ont existé et même qui existent encore dans les autres païs.*"

A noter cependant que le 11 fructidor an III (29 août 1795) le docteur Pierre Long sera envoyé à Mirabel où sévit "*une épidémie dangereuse*" afin d'en rechercher les causes et les moyens de sauver les malades. [12]

12-A.D.D. L 83

➢ ***Activités municipales***

Le 12 décembre 1790, au cours d'une assemblée primaire, le docteur Deydier est élu pour 2 ans juge de paix par 240 voix sur 257 votants, avec un traitement annuel de 600 livres et il prêtera serment le 31 janvier 1791 [13]. Après cette élection il "*a fait un discours rempli d'expressions de reconnoissance et de sensibilité que l'assemblée a accueilli par les applaudissements les plus vifs.*"

13-A.M.N. RV 11

Les édiles nyonsais feront appel à ses talents de négociateur lors des troubles qui agitent le Comtat Venaissin. Les communes voisines sont invitées à se joindre à Nyons pour former une députation en vue d'une médiation. Dans sa délibération du 13 janvier 1791 Nyons désigne Jacques Trophe Desplans, maire, Jean François Bernard, officier municipal et le docteur Deydier juge de paix, pour se rendre "*partout où besoin sera lorsqu'ils en seront requis pour employer tous les moyens qui leur civisme pourra leur suggérer pour ramener la paix entre Avignon et le Comtat Venaissin*".

Le 29 juin 1791, 174 des 539 citoyens actifs et éligibles de Nyons se retrouvent dans l'église des Récollets pour élire à la pluralité des voix cinq électeurs du canton et ville de Nyons qui devront se rendre le 4 juillet à Valence. Le docteur Deydier sera l'un d'eux élu par 160 voix [14].

14-A.M.N. RV 2

Les 13 et 14 novembre 1791, lors de l'élection d'Antoine Fauvin comme maire, il est élu parmi les officiers municipaux. Le 31décembre 1791, lors de la mise en place des nouveaux impôts, il fait partie du groupe des péréquateurs nommés pour la confection des rôles de la contribution mobilière dont le montant total pour la ville s'élève à 4894 livres 6 sols 10 deniers. De même, le 8 janvier1792 : la ville ayant constaté la difficulté de faire rentrer les sommes provenant des impôts et que les anciens collecteurs des tailles et autres impositions des années 1787, 1788 et 1789 n'ont pas encore rendu leurs comptes, elle nomme des auditeurs aux comptes. Parmi eux le docteur Deydier qui sera également chargé, avec Claude Jean Bonfils, de clore le compte de la taille de Joseph Martin Pradier, collecteur pour l'année 1790 et, en janvier 1792, de rédiger un rapport à propos des réclamations de Bertrand de Montfort homme de loi et président du tribunal du district, qui demande en qualité de créancier de la commune, une reconnaissance du capital de la somme de 25372 livres, créance qui remonterait à... 1749.

Le 10 octobre 1792 il est nommé administrateur du district et démissionne de son poste de juge de paix et peu après procureur syndic [15]. Le rôle du district était vaste, notamment répartition des impôts entre les communes – vente des biens nationaux – travaux publics – établissement de la liste des citoyens actifs – établissement des sociétés populaires – organisation de la garde nationale – levées de volontaires – réquisitions militaires – ravitaillement des troupes...

15-A.M.N RV 42

Dans le cadre de cette fonction il est donc appelé à superviser les recrutements qui se succéderont pour fournir de plus en plus fréquemment des hommes à l'armée ou pour se substituer à l'armée de métier dans certains cas.

Le 9 novembre 1792 à la suite d'un arrêté du département demandant de procéder à un recrutement, il recommande de n'admettre "*que des citoyens purs et éprouvés dont la taille soit au moins de 5 pieds (pieds nus) [16], de 16 à 50 ans et dont la constitution permette de supporter les fatigues d'une guerre*". La taille avait son importance pour pouvoir porter le fusil qui était d'une grande hauteur. Il ajoute qu'il faut engager les grenadiers qui ont été licenciés et se trouvent dans la commune à "*imiter l'exemple généreux de leurs camarades de Valence qui ont déjà fourny une compagnie*". Lui-même lorsqu'il faut lutter contre les rebelles de Lozère "*n'hésite pas de prendre le parti des armes pour la défense de la liberté*"[17].

16-1 pied = 33 cm d'où 5 pieds = 1 m 65

17-A.D.D. L 194

18-A.D.D. L 347

Il considère le 27 mars 1793 [18] que la commune de Nyons "*a terminé paisiblement les opérations relatives au recrutement. Le contingent a été trouvé sans avoir recours au sort. La municipalité s'occupe de l'habillement, équipement et armement. Tous les tailleurs ont été requis de travailler sans relâche pour les volontaires*". Le 28 avril suivant il établit l'état des hommes qui doivent se rendre à Valence pour le rassemblement des deux compagnies prévues pour aller à Paris.

Il s'occupe aussi du recensement des grains en vue des réquisitions. Devant le retard pris par les différentes municipalités de son ressort il leur envoie une circulaire impérative : "*si, longtems différé, le retard que vous apporterez à l'opération essentielle du recensement des grains empecheroit l'administration de faire connaître au Département et au Ministre les vrais besoins du district et d'aviser aux moyens d'y pourvoir, un motif aussi puissant vous déterminera sans doute à la satisfaire au plutôt mais si mon attente étoit trompée, je dois vous prévenir que l'administration userait pour vous y contraindre de tous les moyens que les loix ont mis dans ses mains ; ne mettez pas celui qui a toujours eu de votre patriotisme une idée si avantageuse dans la pénible nécessité de vous dénoncer comme ayant trouvé auprès de vous des obstacles insurmontables*".

Il fait partie de la Société populaire qui, suivant une décision des 6 et 15 avril 1793, organise le 17 septembre 1793 un "*Comité secret et de Surveillance*" [19] dont le représentant du peuple, Boisset, approuvera la liste des membres [20]. Il en sera le premier président. "*La séance est ouverte au milieu de l'enthousiasme inspiré par l'amour de la chose publique et le désir de coopérer à son avancement*" et à l'issue de cette première séance le président prononcera ces mots sacrés "*vivre libre ou mourir*".

19-A.D.D. L 1057

20-Le Comité demandera et obtiendra de Boisset que la chapelle des Pénitents ne soit pas comprise dans les biens nationaux mis en vente mais utilisée pour les séances de la Société populaire.

➢ *Activités militaires*

A partir du 6 frimaire an II (26 novembre 1793) il participe au recrutement du bataillon de Nyons qui, avec celui de Romans doit rejoindre l'armée de Toulon, la ville ayant été livrée aux Anglais les 27 et 28 avril. Le second bataillon organisé dans le district de Romans et celui formé dans le district de Nyons partiront au fur et à mesure de leur formation "*L'armée de la République près de Toulon a un besoin urgent d'être renforcée pour assurer la prompte reprise de cette ville...*" [21]. Le siège, commandé par Bonaparte pour reprendre la ville, durera 3 mois.

21-A.D.D. L 45

Il part ensuite dans le Midi avec le bataillon de la 1ère réquisition du district. Le 18 pluviôse an II (10 février 1794), il cosigne avec Jacomin et les membres composant le conseil d'administration du bataillon de Nyons une lettre au style grandiloquent écrite depuis "sans Nom" (Marseille, débaptisée à cause de sa rébellion) :

"*Citoyens*

Nous avons reçu avec reconnaissance la bannière que vous avez adressé à notre Bataillon. Les Esclaves qui l'apercevront reculeront d'effroi en lisant le nom du Département qui fut le berceau et le plus ferme apui de la Liberté. Nous espérons être aportée de prouver que les soldats du District de Nyons ne sont pas indignes du nom de Drômains et méritent d'être comptés parmi les meilleurs deffenseurs de la Liberté et de l'Egalité.

Veuillez bien citoyens, prendre en considération le dénuement absolu de souliers où se trouve notre Bataillon et l'impossibilité de s'en procurer ici ; Nous attendons de votre dévouement pour la chose publique et votre attachement pour vos concitoyens que vous en ferez mille paires. Nous attendons encore que vous voudrez bien nous envoyer la somme de 1200 livres qui nous est nécessaire pour dépenses extraordinaires telles que fraix d'instructeurs qui doivent recevoir un traitment en conformité de l'art. 7 du titre 2 de l'Instruction annexée à la loi du 23 août dernier (ancien stile) canne de tambour major etc ... que le Cdt Melleret, président du Département avait promis après en avoir reconnu la nécessité.

Salut et fraternité"

Ce manque d'équipement, d'habits, de souliers... sera le leitmotiv de bien des réclamations de ces bataillons de volontaires.

Il est à Marseille auprès de son ami Paul David Craponne, commandant de ce bataillon lorsque celui-ci décède le 14 ventôse an II (4 mars 1794) en léguant à la ville de Nyons une somme de 1000 livres destinée aux pauvres de la ville. Chargé des dernières volontés de son ami il viendra le 8 prairial remettre cette somme à la municipalité qui considère "*que l'acte de bienfaisance esercé par le citoyen Paul David Craponne ravive sa mémoire aussy chère à ses concitoyens qu'il l'avoit été luy même pendant tout le cours de sa vie*". La somme sera versée dans la caisse de la municipalité en attendant que les 8 commissaires désignés aient dressé la liste de ceux qui "*auront le plus grand besoin de soulagement et auxquels on distribuera les grains achetés avec cette somme*". A la suite de ce décès il prendra la tête de ce bataillon. La Société populaire révisera le 8 prairial an II (27 mai 1794) son certificat de "Chef du Bataillon de la 1ère levée du district".

En avril 1795 la municipalité de Nyons envoie Marc Guion à Marseille avec mission de trouver des subsistances pour Nyons. L'approvisionnement en blé et en grains posera beaucoup de problèmes à la ville tout au long de la période révolutionnaire. Le département de la Drôme fait de son mieux pour que la population n'en manque pas et répartit dans les districts ce qu'il peut se procurer dans les régions voisines [22]. Le 6 mars 1793 c'est Antoine Alexandre Romieu qui avait acheté sur le port de Lyon 998 setiers dont 88 octroyés à Nyons. Des officiers municipaux sont aussi envoyés dans les communes voisines [23]. Le docteur Deydier, dont on a déjà apprécié l'obstination dans différentes occasions, se chargera de l'aider ainsi que son collègue Bernard de Venterol dans leurs nombreuses démarches dont il rendra compte fidèlement aux officiers municipaux de Nyons. A Marseille les demandes sont énormes : de nombreuses communes ont aussi envoyé des délégués dans ce même but à la ville qui a beaucoup de mal pour importer des grains car "*il n'entre qu'un très petit nombre de batimens dans le port chargés de blé à cause de l'escadre ennemie qui ne s'éloigne jamais des parages*" et qui n'hésitait pas à capturer des navires français en Méditerranée et contrôlait le détroit de Gibraltar. De plus "*la population de Marseille a augmenté depuis deux mois de 20 000 âmes (...) et les habitants sont encore dans ce moment réduits à une modique ration de pain...*" Il a pu obtenir du représentant du peuple Jean de Bries un arrêté autorisant la commune de Nyons et celle de Venterol à prendre une certaine quantité de blé dans les magasins du district. Enfin il peut écrire le 9 floréal an III (19 avril 1795) qu'il fait envoyer :

22-A.D.D. L 43

23-A.M.N RV 23.

- 4 charges de blé froment à 450 livres la charge [24]	1800 livres
- 4 charges de blé froment à 860 livres la charge	3440 livres
- 8 charges d'orge à 300 livres la charge	2400 livres
- 1 sac de riz de 344 litres à 226 livres le quintal	777 livres
	8417 livres

24-La charge vaut environ 2 hectolitres

en précisant qu'en plus des 4 charges de blé froment auxquelles le district avait droit, il a pu en acheter 4 autres à un prix plus élevé et il ajoute des nouvelles rassurantes : "*Il y a ici beaucoup de grains. Il se vendra toujours beaucoup plus cher mais il ne manquera pas. Comptés toujours sur moi quand je pourrai être bon à quelque chose et à vous en particulier.*"

➢ *Membre de l'administration centrale du département*

En l'an VI, ayant quitté ses fonctions militaires mais ne voulant pas rester inactif, il demande un poste auprès du département. Le 1er pluviôse (20 janvier 1798) l'administration centrale "*considérant que le citoyen Deydier est du nombre des bons citoyens qui ont toujours été attachés à la cause de la liberté, que par la pureté de ses*

principes, par la moralité de sa conduite et par sa fermeté républicaine, il s'est toujours montré un des plus solides soutiens de la constitution de l'an III et du gouvernement et notamment à l'assemblée électorale de l'an V dont il étoit membre. Considérant que ses talents connus et sa bravoure le rendent propres à exercer les fonctions civiles et militaires d'une manière distinguée et que ce n'est que sa trop grande modestie qui est cause qu'il n'est revêtu d'aucune fonction civile dans ce moment... le Commissaire du directoire exécutif entendu, Arrête que le mémoire du citoyen Deydier ci-devant procureur syndic du ci-devant district de Nyons et ensuite commandant du 1er bataillon de Nyons, sera adressé au Directoire exécutif avec invitation de prendre la demande de ce digne républicain dans la plus haute considération en lui donnant un emploi à l'aide duquel il puisse servir utilement la république...". Le 25 germinal suivant il est élu au 2e tour membre de l'administration centrale du département par 131 suffrages sur 234 votants et le 4 nivôse suivant (24 décembre 1798) il sera chargé du Bureau des secours publics [25]. Son traitement annuel est alors de 2000 francs.

Le 11 vendémiaire an VII (2 octobre 1798) nommé président de l'administration en remplacement des citoyens Algoud et Lermy, tous deux absents par congés, il décline cette nomination "*sa santé ne lui permettant pas d'occuper plus long temps cette place quoiqu'il puisse remplir celle d'administrateur comme étant moins pénible...*" Il obtiendra d'ailleurs un congé de deux décades le 25 frimaire an VII (15 décembre 1798) "*pour motifs urgents et la nécessité impérieuse qui l'appellent au sein de sa famille pour l'ordre de ses affaires.*"

L'assiduité aux séances est en effet impérative et toute absence non justifiée sanctionnée. Ainsi notre docteur Deydier se verra-t-il destitué le 9 germinal an VII (30 mars 1799) car :"*abandonnant son poste dans un moment où l'administration centrale était réduite à deux membres et où sa présence était indispensable* (il) *a prouvé qu'il ne prenait aucun intérêt à la chose publique et a fait une sorte de mépris des fonctions qui lui avaient été confiées, que, d'ailleurs, par ses liaisons intimes avec les ennemis du gouvernement constitutionnel ont inspiré les soupçons les plus fondés sur ses principes et ses opinions*". Sa disgrâce sera de courte durée puisqu'il est réélu le 15 floréal suivant. Quelques mois plus tard, le 5 brumaire an VIII (8 novembre 1799) il obtiendra un nouveau congé pour deux décades "*pour se rendre à son lieu natal pour y refaire sa santé qui depuis plusieurs jours se trouve altérée*".

Il est souvent mis à contribution dans les opérations de lutte contre le brigandage qui apparaît de manière récurrente tout au long de la Révolution : assemblement de brigands (souvent des déserteurs), arrestation des malles de courrier en faisant souvent feu sur l'escorte militaire, vol des dépêches, de la recette des contributions, voyageurs dépouillés... Au cours du mois de pluviôse an VII un arrêté du Directoire exécutif et des lettres patentes des ministres de la Guerre et de la Police générale ordonnent de mettre en réquisition les colonnes mobiles du département. Ordres transmis aux administrations municipales pour que ces colonnes mobiles se rassemblent sur 3 points : Valence, Montélimar et Pierrelatte dans le but de "*faire une battue simultanée sur tous les points du ressort et des départements environnants qui sont infestés par les brigands, les voleurs et les assassins afin de les arrêter ou de leur donner la chasse et de rétablir par cette voie la sûreté des routes, de la célérité de l'exécution dépend le succès de l'expédition projetée*". Le 30 pluviôse [26] le "citoyen" Deydier a pour mission de se rendre à Pierrelatte pour l'organisation de ces colonnes mobiles mais "*des affaires inopinées étant survenues au département*" Deydier est rappelé à Valence dès le 5 ventôse an VII (21 février 1799).

Le 17 messidor an VII (6 juillet 1799) à la suite de lettres du département de Vaucluse, l'administration centrale nomme de nouveau le docteur Deydier pour se rendre avec le commandant des troupes du département à Pont St Esprit le 25 messidor et s'y concerter avec les commissaires des départements du Gard et de l'Ardèche. Il lui est alloué 300 livres pour cette mission. Des mesures répressives seront prises en commun. Merck, chef de brigade, est, entre autres, autorisé à faire toutes fouilles, visites et perquisitions nécessaires.

Le 6 nivôse an VIII (27 décembre 1800) des mesures sont de nouveau nécessaires

25-Ce bureau avait de nombreuses attributions : entretien des hospices civils, prisons civiles et criminelles – secours aux colons réfugiés – emploi des fonds destinés à la bienfaisance nationale – ceux affectés au traitement et dépenses des tribunaux civils, criminels et correctionnel – paiement des payes du personnel des prisons et des officiers de santé près les hôpitaux civils et militaires – distribution de primes pour la destruction des loups – encouragement pour le dessèchement des marais – secours aux hospices pour les enfants abandonnés, les dépôts de mendicité ceux affectés aux écoles de chirurgie, établissement de santé, cours d'accouchements, lutte contre les épidémies.

26-A.D.D. L 92

contre les brigands "*qui échappent avec facilité à la surveillance soit de la garde nationale, soit de la troupe de ligne (...) Ils se réfugient dans le Vaucluse après avoir commis leurs méfaits dans la partie méridionale du département (...) Le commandant dans le département est requis de distribuer sur toute la ligne méridionale du ressort qui joint le département du Vaucluse, les troupes de ligne qui sont à sa disposition avant le 20 du même mois (...) Chaque poste devra être établi sur la ligne de façon qu'ils puissent correspondre les uns aux autres. Il ne doit rester aucun passage par où les brigands puissent s'introduire...*" [27] Et le 16 nivôse suivant l'administration nomme le docteur Deydier commissaire "*pour se transporter sur les cantons et communes situés sur la partie méridionale du département et partout où il croira sa présence nécessaire pour s'y concerner avec les administrations, prendre tels moyens, adopter telle mesure, faire telles démarches que la prudence, la sagesse, la nécessité lui prescriront pour empêcher les progrès du brigandage, arrêter les brigands et mettre enfin un terme à leurs forfaits. Il a en conséquence tout pouvoir de requérir tant les gardes nationales que les troupes de ligne qu'il jugera nécessaire pour des expéditions combinées.*"

27-Ces mesures font penser aux modalités d'établissement du mur de la peste en 1720.

➢ *Litiges entre les hommes*

Les relations sont parfois tendues entre les hommes qui composent les différentes administrations, notamment entre les administrateurs du département et le commissaire du Directoire exécutif Curnier [28] qui, considérant "*qu'il existe dans le sein de l'administration centrale du département de la Drôme des divisions d'opinions et des mésintelligences particulières qui entravent, à chaque instant la marche et nuisent également à l'intérêt général de la République et à celui de ce département. Considérant que c'est à cette cause que l'on doit particulièrement attribuer les lenteurs apportées dans le recouvrement des contributions ainsi que les plaintes parvenues aux différents ministres sur l'inexécution et la fausse application de lois dans plusieurs objets important de l'administration publique*" [29] fait prendre le 23 pluviôse an VII (12 février 1799) un arrêté par le Ministre de l'Intérieur destituant trois des administrateurs : Algoud, Daly et Biscarrat et nommant d'office des remplaçants. Ces derniers refusent le poste et les administrateurs "destitués" continuent leurs fonctions jusqu'à ce qu'un deuxième arrêté soit pris en date du 13 ventôse an VII. Deydier sera à son tour destitué le 9 germinal an VII (30 mars 1799).

28-Ces commissaires créés par le Directoire étaient chargés de surveiller l'exécution des mesures révolutionnaires, notamment les taxes et les levées d'hommes et ils rendaient compte directement au Directoire.

29-A.D.D. L51

Cette suspension ne durera pas longtemps car au cours des élections du 15 floréal an VII (7 mai 1799) tous les quatre sont réélus et retrouvent leurs postes et leurs missions - ce qui constitue en quelque sorte un blâme pour l'attitude de Curnier.

Lorsque le pape Pie VI, après bien des tribulations, est amené à Valence, son nouveau lieu d'internement, les administrateurs du département prennent de leur propre autorité un arrêté, le 24 messidor an VII (13 juillet 1799), fixant les conditions draconiennes d'arrivée et de logement du Saint Père. Deydier lors de cette séance est inscrit "*commissaire du directoire par intérim*", Curnier ayant refusé d'assister à cette séance. Il estime que les administrateurs ont outrepassé leurs droits. Sa modération l'oppose à Merck, commandant militaire, et aux administrateurs. Il adressera, en vain, ses protestations au Directoire et donnera sa démission (ou sera destitué selon les versions) le 20 thermidor an VII (7 août 1799). Il sera remplacé par un nommé Brosset dont on trouvera la signature à la fin du rapport établi, moins de deux semaines plus tard, par les administrateurs au complet le 12 fructidor an VII pour constater le décès du pape[30].

30-A.D.D. L 190

Hors de l'administration les esprits s'étaient échauffés et les accusations réciproques ne faisaient pas défaut. En particulier un nommé Forest, prêtre défroqué, attaquait de façon véhémente certains administrateurs et à la tribune de la Société populaire le 20 thermidor an VII (7 août 1799) il affirmait que Daly et Deydier "*ont été les chefs des bandes des assommeurs, le premier de ceux de Lyon, le second de ceux de Marseille*". Le lendemain au cours de la fête de la célébration de la prise des Tuileries Daly, Deydier et leurs collègues de l'administration départementale apercevant Forest se précipitèrent sur lui et le rouèrent de coups [31].

31-Affaire citée dans *240 000 Drômois, T. 3, De Robespierre à Bonaparte*, ouvrage collectif sous le direction de Roger Pierre et dans *Dictionnaire biographique*, Brun Durand à la rubrique Daly.

Le Consulat succède au Directoire

La Constitution de l'an VIII, tout en maintenant les départements en modifie complètement le mode d'administration. L'autorité administrative est confiée à un seul homme, le préfet, qui hérite de tous les pouvoirs précédemment attribués à l'administration centrale du département. Cette réorganisation est réglée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

Le 2 germinal an VIII (24 mars 1800) Bonaparte, premier consul, signe l'arrêté nommant le citoyen Collin préfet du département de la Drôme. C'est donc la fin de l'administration centrale de département.

C'est ensuite la loi du 13 vendémiaire an IX (5 octobre 1800) qui fixe les nouvelles modalités de formation et de renouvellement des municipalités. En conséquence, le 13 prairial (2 juin), le sous-préfet de Nyons, Richaud dresse l'état nominatif des fonctionnaires publics de l'arrondissement de Nyons qui peuvent faire partie de la liste d'éligibilité [32]. Jacques Martin Antoine Deydier, en fait partie. Il est dit alors membre du Conseil d'arrondissement qui est chargé d'assister le sous-préfet.

32- A.D.D. M 2

Dans un tableau établi le 17 brumaire an XI (8 novembre 1802) par Armand, juge de paix à Nyons, [33] figure le nom de Deydier, médecin avec les mentions :

33-A.D.D. 3 M 15

"- *services avant la Révolution : il a exercé son état avec succès et désintéressement et s'est toujours montré ami de l'humanité*

- *services pendant la Révolution : il a été juge de paix, administrateur du District, et du Département et Commandant d'un bataillon de la Drôme*".

Sa fortune personnelle est estimée à vingt mille francs.

Le 28 fructidor an XI (16 septembre 1803) le Préfet prend un arrêté pour nommer les membres des conseils municipaux qui doivent être renouvelés par moitié en l'an XI. Dans les nouveaux nommés figure le nom de Deydier, médecin.

Il y a ensuite un blanc de trois ans environ dans la vie du docteur Deydier jusqu'à la transcription, dans les registres d'état civil de Nyons, de son décès survenu le 2 mars 1806 à Linz (Haute Autriche). Il y est écrit que "*le sieur Jacques Martin Antoine Deydier commissaire des Guerres adjoint est décédé à l'hôpital ambulant de Linz le deux mars 1806 des suites de fièvre nerveuse*" [34]. Est joint à cet acte la traduction du certificat du curé de la paroisse St Joseph de Linz qui a inhumé le docteur Deydier le 4 mars et qui précise que le décès a eu lieu "*<u>après le départ des troupes françaises</u>*", ce dernier acte écrit en allemand ayant été traduit et contresigné par le commissaire aux revues de l'État major général du 4e corps de la Grande Armée.

34--On a vu plus haut qu'à différentes reprises il avait demandé un congé pour "*raisons de santé*".

Voilà deux documents qui soulèvent de nombreuses interrogations auxquelles il n'a pas été possible de répondre à ce jour d'autant plus que son dossier conservé au Service historique de l'armée de terre à Vincennes contient seulement son acte de décès !

Que faisait le docteur Deydier dans le 4e corps de la Grande Armée qui venait de s'illustrer à la bataille d'Austerlitz. Comment et quand avait-il accédé à ce poste ?

Quel était le rôle des commissaires des guerres ? [35]

Une loi du 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800) avait réorganisé le corps des commissaires ordonnateurs en créant deux corps distincts et indépendants :

- commissaires des guerres ;
- inspecteurs aux revues.

35-Alain Pigeard, *Les commissaires des guerres–1804/1815*, dans la revue Tradition de juin/juillet 1995, et Alain Pigeard *L'armée de Napoléon – organisation et vie quotidienne*, édition Tallandier.

Les premiers avaient en charge l'habillement, l'équipement et les subsistances militaires. Leur recrutement devait se faire "*parmi les officiers de la ligne et de l'état major qui en seront jugés susceptibles... Par la suite un examen prévu par le Ministère donnait les règles du recrutement. L'examen portait principalement sur les mathématiques, la théorie de l'administration militaire et le mode de comptabilité de*

toutes les dépenses. Il fallait être français, âgé de plus de 21 ans, justifier d'au moins 3 ans dans les troupes et être porteur d'un certificat de bonne conduite… Les adjoints aux commissaires des guerres (ou commissaires des guerres adjoints) sont au nombre de 35 en 1800 et leur chiffre double en 1808".

Les commissaires de 1ère classe touchaient 5000 francs par an et ceux de 2e classe 4000.

Le 4e corps de la Grande Armée

La dénomination de Grande Armée était le nom donné par Napoléon à l'armée d'invasion de l'Angleterre basée à Boulogne-sur-Mer. Le terme s'est progressivement étendu à toute l'armée napoléonienne. Quand Napoléon, renonçant à envahir l'Angleterre, se tourne vers l'Autriche, il dicte l'ordre de marche le 13 août 1805 aux 7 corps de la Grande Armée. En particulier le 4e corps, le plus important qui comprenait environ 40 000 hommes, commandé par le maréchal Soult, devra se diriger de Boulogne à Spire. Ayant quitté Boulogne le 30 août il arrivera le 26 septembre.

Avant de commander ce 4e corps, le maréchal Soult avait d'abord servi dans l'armée d'Italie sous les ordres de Masséna, combattu les Autrichiens et les Russes, aidé Murat à prendre le royaume de Naples et à fortifier Tarente. Ce n'est qu'en 1804 qu'il est mis à la tête du camp de St Omer, l'un des camps de la Manche de la Grande Armée. Il se distinguera lors de la bataille d'Austerlitz.

Le ravitaillement de l'armée d'Italie était en partie tributaire des blés, fourrages et autres denrées que devait fournir la région, ravitaillement souvent défaillant. Il est fait état le 13 vendémiaire an VIII (5 octobre 1799) que l'armée d'Italie (aile gauche) "*est menacée de la disette la plus effrayante si de nouveaux versements ne sont pas effectués*" [36]. Un appel de denrée est fait dans les départements de la Lozère et de la Drôme. Ce dernier devrait fournir : 36-A.D.D. K 21

1850 quintaux de froment
650 « de seigle
4000 « de foin
1500 « de paille
20000 boisseaux d'avoine

Le docteur Deydier décrit d'ailleurs ces difficultés dans le corps d'une lettre du 21 frimaire an VIII (12 décembre 1799) adressée au commissaire près l'administration municipale de Nyons : "*...Le passage des troupes est toujours excessif et bien fatiguant pour nous et nos pauvres administrés ; nous comptons qu'il y a journellement six milles hommes à nourrir dans les divers points du département et ce sont toujours des hommes sans souliers, sans habits, sans armes etc… et pas un sou dans les caisses pour faire aller les divers services militaires. Nous avons bien besoin que cela change, le ministre de la Guerre nous le fait espérer….*" [37] mais l'armée a de plus en plus besoin d'hommes. Le 25 pluviôse an VIII (1er février 1800) le général Suchet écrit de Nice pour en réclamer pour l'armée d'Italie [38]. 37-A.M.N. RV1 38- A.D.D. L 349

Le docteur Deydier a-t-il rejoint l'armée d'Italie à cette époque pour participer à l'organisation du ravitaillement ?

Napoléon avait promis à ses troupes le retour en France après la victoire d'Austerlitz mais elles occupèrent encore pendant quelque temps le pays en attendant que les traités soient signés. Le 27 décembre 1805, il envoie depuis Schönbrunn au maréchal Berthier ses "*Instructions et ordres détaillés pour l'évacuation des territoires de l'Autriche et de l'Allemagne*". On y lit entre autres :

"*Il sera tracé une route d'étapes de Vienne à Linz par la rive gauche du Danube, une autre route de Brünn à Linz en passant par Iglau ce qui, avec la grande route de Vienne à Linz formera les trois lignes d'évacuation de l'armée… La ville de Linz ne sera évacuée que lorsqu'on saura que l'Istrie et la Dalmatie ont été mises en notre pouvoir…*"

Ceci expliquerait peut-être la présence du docteur Deydier à Linz où pouvait être centralisé le ravitaillement de tous ces hommes.

Conclusion

Aux yeux de sa famille ce dernier rôle du docteur Deydier a revêtu une certaine importance puisqu'il sera mentionné dans divers actes notariés. Il y est écrit "*M. Deydier – docteur en médecine et commissaire des guerres*". Il n'y a pas, à Nyons, de descendant direct du docteur qui aurait pu, à travers quelques documents familiaux, nous apporter un éclairage fiable sur sa vie. André Alphonse y est décédé sans postérité. Son fils aîné Claude Jacques Toussaint a fait carrière à Montpellier comme receveur particulier des douanes royales ; il s'y est marié le 28 janvier 1819 avec Suzanne Chauvet et aucun de ses descendants n'est revenu s'installer à Nyons.

Dans sa délibération du 6 mai 1806 le conseil municipal de Nyons prend acte de l'arrêté du Préfet nommant M. Charles Louis Brès membre du Conseil municipal "*en remplacement du docteur Deydier décédé*" et il n'est fait aucune allusion à l'action que le docteur a menée toute sa vie, à son dévouement patriotique.

Dans l'ouvrage *Les Drômois sous Napoléon* (1800/1815), ouvrage collectif, il est dit : "*A Nyons entre l'an XIV (1805-1806) et 1815 16 décès de militaires ont été recopiés et on y relève 2 tués à Eylau dont le colonel Jean Faure* [39]*- 1 à Heilsberg – 1 à Wagram et 1 mort de blessures en Saxe, les autres ont été victimes de maladies dans les hôpitaux en France, en Italie, à Passau en Bavière…*" Là encore aucune allusion au décès du docteur Deydier.

39-Voir sa biographie dans l'article d'Alain Fouqué, *Terre d'Eygues* n° 40.

Si le rôle du docteur Deydier a été totalement occulté et son nom tombé dans l'oubli, il n'est peut-être pas trop tard pour le rappeler à la mémoire des Nyonsais.

Jeannine DÉMÉSY

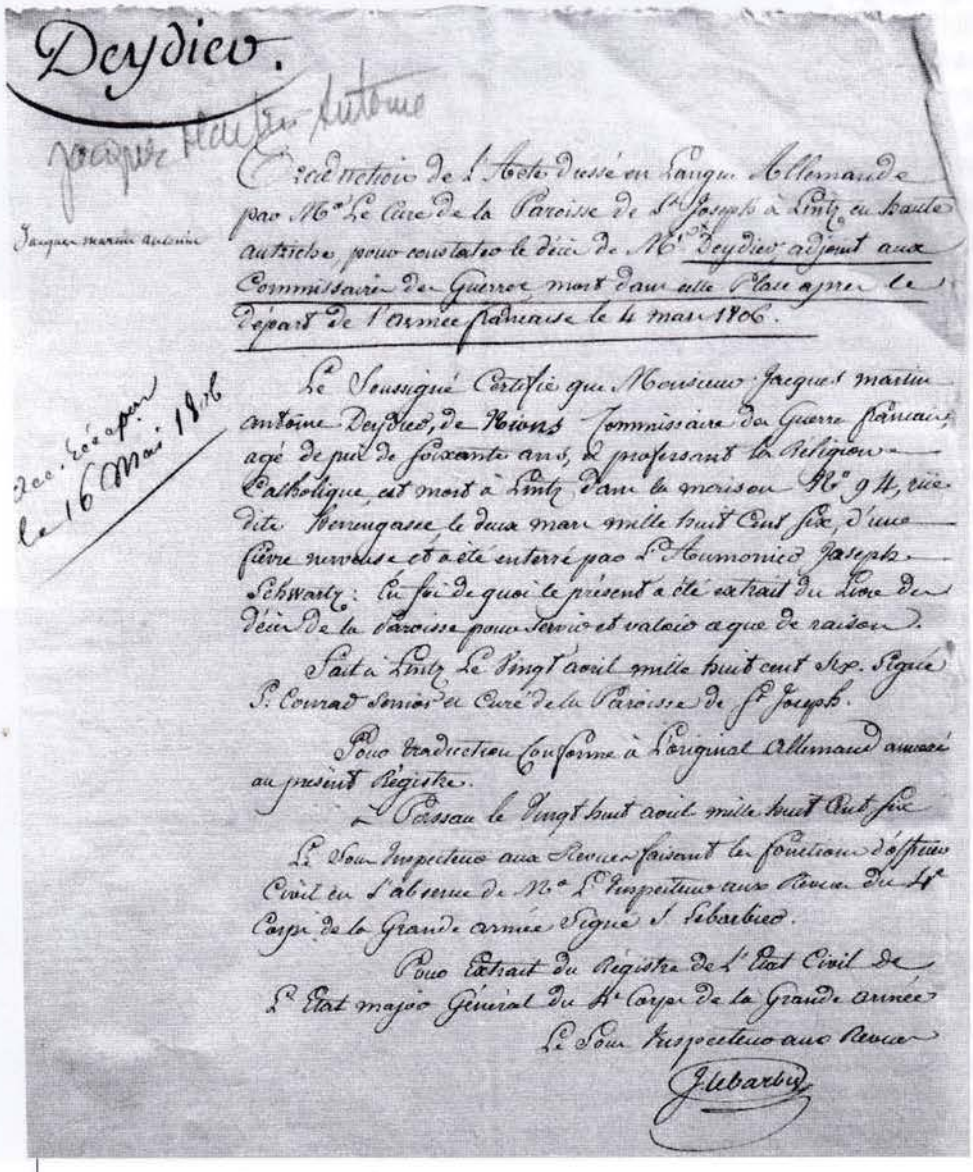

Deydier.

Jacques Martin Antoine

Traduction de l'Acte dressé en Langue Allemande par Mr Le Curé de la Paroisse de St Joseph à Lintz en haute autriche, pour constater le décès de Mr Deydier adjoint aux Commissaires des Guerres mort dans cette Place après le départ de l'armée française le 4 mars 1806.

Le Soussigné Certifie que Monsieur Jacques Martin Antoine Deydier, de Nions Commissaire des Guerres français, agé de plus de soixante ans, et professant la Religion Catholique, est mort à Lintz dans la maison No 94, rue dite Herrengasse le deux mars mille huit cent six, d'une fièvre nerveuse et a été enterré par L'Aumonier Joseph Schwartz : En foi de quoi le présent a été extrait du Livre des décès de la Paroisse pour servir et valoir ce que de raison.

Fait à Lintz Le Vingt avril mille huit cent six. Signé P. Conrad Senior et Curé de la Paroisse de St Joseph.

Pour traduction Conforme à L'original Allemand annexé au présent Registre.

A Passau le Vingt huit avril mille huit cent six

Le Sous Inspecteur aux Revues faisant les fonctions d'officier Civil en l'absence de Mr L'Inspecteur aux Revues du 4e Corps de la Grande armée Signé J. Lebarbier.

Pour Extrait du Registre de L'Etat Civil de L'Etat major Général du 4e Corps de la Grande armée

Le Sous Inspecteur aux Revues

J. Lebarbier

Jacques Martin Antoine

Acc. Récepissé le 16 Mai 1806

Traduction de l'acte de décès du docteur Deydier. SHAT Vincennes

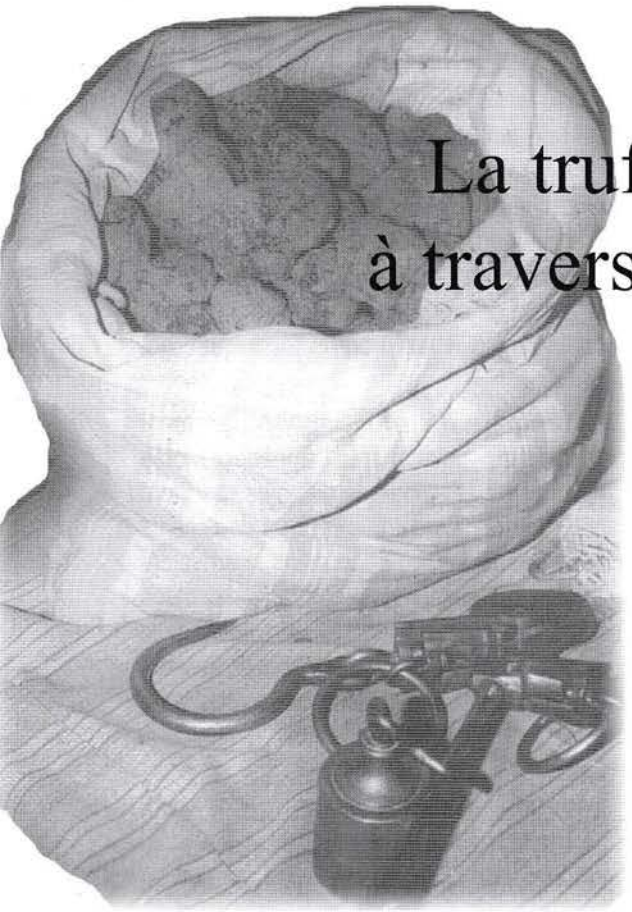

La truffe sur le marché de Nyons à travers un demi-siècle d'archives d'un courtier

La rédaction de cet article n'a pu être possible que grâce à l'exploitation des archives privées d'un courtier en truffes qui a exercé la profession dans la région de 1920 à 1981 ; au cours de cette longue activité, il a consciencieusement consigné sur un grand registre, comme cela était la règle au début du XXe siècle, toute son activité professionnelle, indiquant au jour le jour, pour chacun des marchés de la semaine qu'il effectuait, le poids qu'il avait récolté et le prix payé ; autant dire que ce document est précieux pour l'étude de l'évolution de la production de la truffe dans notre région, étant établi que ce courtier comptait parmi les plus importants sur le plan local au cours de cette période.

Les origines

Albert Rognon, c'est le nom de ce courtier, et certains lecteurs de la revue, pas nécessairement très âgés, peuvent s'en souvenir, était né en 1892 à Chamaret, petit village des environs de Grignan, célèbre par son donjon. Il était enfant unique de ce que l'on appelait à l'époque, un "propriétaire", c'est à dire un agriculteur d'une certaine aisance, mais pas suffisante au point d'en faire un "rentier".

Après sa scolarité à l'Ecole Supérieure de Valréas (il y endosse son premier uniforme) où il obtient le Brevet Supérieur -promotion pour un fils d'agriculteur- qui lui permet d'occuper un emploi au bureau de poste du village, situation qui lui offrait la possibilité de rester au foyer familial et seconder son père dans les nouvelles activités de celui-ci.

Le service militaire auquel il est appelé en 1912 interrompt cette carrière toute tracée et qu'il entend bien poursuivre à son retour, mais les événements d'août 1914 (alors qu'il est prochainement libérable), en décident malgré lui autrement : durant plus de 4 ans il aura au 4e Bataillon de Chasseurs Alpins une conduite exemplaire au cours de la Première Guerre Mondiale (sergent-fourrier, il prend l'habitude alors, de déjà tout consigner méticuleusement par écrit, il était titulaire de la Croix de Guerre). La République estimant que ces 6 années de jeunesse sacrifiées ne suffisaient pas, l'envoie occuper quelques longs mois encore le pays vaincu (Rhénanie). A ses sept années d'uniforme, vont s'ajouter quelques mois supplémentaires de la tenue des Spahis au cours de la "Drôle de Guerre" pour laquelle il sera remobilisé ; ces quelques10 années d'uniformes engendreront chez lui une certaine aversion pour ce genre de tenues et ce, malgré un patriotisme ardent.

Parti à l'insouciance de ses 20 ans, Albert revient donc à 27 ans, un âge où il faut s'installer socialement dans la vie ; il devient Conseiller municipal de sa commune, bénéficiant comme beaucoup de son prestige d'Ancien Combattant. Professionnellement, il abandonne la Poste et la fonction publique pour venir tenir la comptabilité d'une entreprise de conserveries alimentaires de Nyons, la future PDP, dont il deviendra par la suite actionnaire (nous abordons enfin l'histoire de Nyons). Il prend ses quartiers de célibataire à l'Hôtel Monnier, la ligne de chemin de fer Nyons-Pierrelatte, lui permettant de garder des contacts étroits et réguliers avec Chamaret (qui a alors sa gare) et de continuer à seconder son père, le faisant bénéficier de ses acquis du collège, de la poste, de l'armée et de son activité professionnelle du moment.

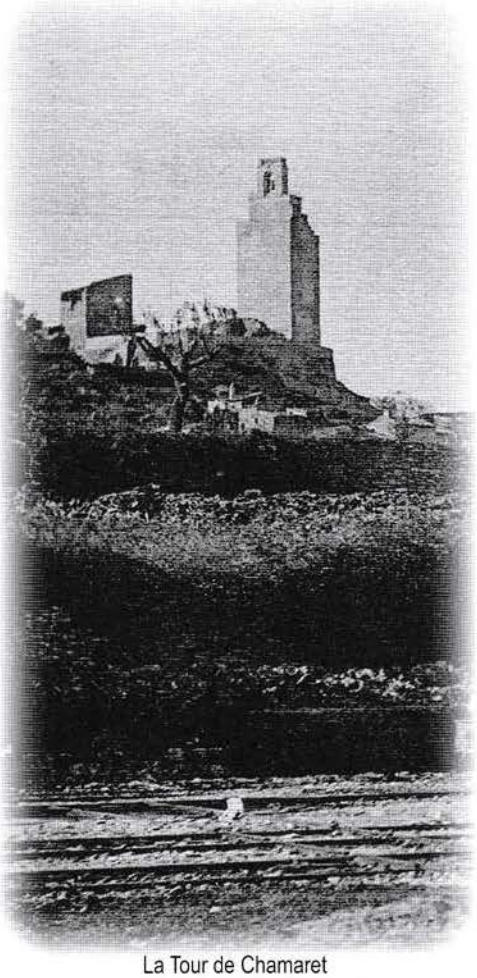

La Tour de Chamaret

Le père d'Albert avait en effet diversifié son activité agricole comme un certain nombre de propriétaires aisés et entreprenants de cette seconde moitié du XIXe siècle ; l'arrivée des nouvelles technologies (chemin de fer, télégraphe, conserves alimentaires...) l'avait incité à commercialiser lui-même et hors région, une partie de sa production, puis rapidement de celles de ses autres confrères producteurs. Pour Chamaret et sa région il s'agissait essentiellement de céréales, betteraves à sucre... et truffes. Et pour ce dernier produit, on peut dire que les progrès techniques ont véritablement révolutionné sa commercialisation :

Le port est gratuit.
Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.
Télégramme.
Rogaty marché
Truffes
Grignan
N°
Timbre à date.
premier
indique le
second
L'État n'est sou... ...ondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)
de Sondrag N° 401 Mots 20 Dépôt le 5/9 à 10 h. 30 m. du

➢le **télégraphe** (Albert maîtrisait parfaitement cette pratique, notamment l'alphabet Morse après son passage au bureau de poste et surtout durant la guerre). Les ordres d'achat des clients lyonnais, parisiens, périgourdins, arrivaient directement sur les marchés (adressés aux cafés où se tenaient les courtiers) : ils indiquaient avec précision, poids, qualité, prix à proposer, laissant une marge de manoeuvre plus ou moins étroite au courtier.

➢d'où le recours à la **conserve** pour les achats trop"téméraires" : au début bouteille en verre à large col permettant le passage du précieux tubercule, lavé, brossé, parfois pelé, (type bouteille de lait d'autrefois), immergé dans l'huile ou l'eau, bouchon de liège, ciré (stérilisation ?) ; puis rapidement la boîte métal, soudée artisanalement, à l'étain, stérilisée et étiquetée.

➢enfin le **chemin de fer**, avec la ligne Nyons-Pierrelatte, maintes fois évoquée dans la revue. Elle va permettre à des consommateurs très éloignés des lieux de production de déguster frais un produit dont ils ne connaissaient que la conserve s'ils ne venaient pas le consommer sur place ; et là à nouveau le télégraphe intervient pour les commandes à distance. Ce produit frais, et convoité, doit répondre à des normes de conditionnement particulières : emballage aéré, il sera en osier, marqué ostensiblement au nom de l'expéditeur, et dont le couvercle est soigneusement ajusté à l'ensemble par l'intermédiaire d'une ficelle et d'un plomb personnalisé apposé par l'expéditeur ; un pourcentage de déperdition de poids est admis au cours du trajet. Ces emballages font la navette à longueur de saisons, mais le retour s'effectue dans des conditions moins rigoureuses. Une carte postale d'époque montre la gare de Chamaret avec le quai encombré de panières (probablement d'œufs sur le document).

C'est dans ce contexte qu'interviennent divers événements familiaux dans la vie d'Albert Rognon qui vont finir d'orienter son parcours professionnel :

➢en premier son mariage en 1922, avec une fille de condition sociale équivalente, Julienne Guiton, originaire de Montbrison, autre commune du canton de Grignan ; Albert abandonne la pension Monnier, et le couple vient s'installer dans un immeuble qui jouxte la sous-préfecture ; commence alors une vie de relations conviviales avec la bonne société locale.

➢la disparition rapprochée des parents du couple stoppe brutalement cette vie agréable de sous-préfecture : le décès du père d'Albert oblige celui-ci à assurer seul l'activité de courtier.

➢la disparition du père de son épouse amène Albert et sa femme à s'installer

A. ROGNON
TRUFFES
1ER CHOIX
DROME

Produits du Dauphiné
et de Provence
Truffes Exquises
Brossées 1er Choix
Exportation
Pour tous Pays

La balance romaine
Unique et indispensable outil du courtier. La "romaine" est régulièrement vérifiée par les "fraudes" qui frappent un poinçon sur l'instrument. C'est la garantie d'une honnête transaction (35 poinçons sur le grand modèle).
La petite romaine était utilisée pour les petits marchés et les années "maigres".

Pince à plomber
Denrées périssables, les truffes sont expédiées par chemin de fer dans des paniers d'osiers. Pour éviter tout prélèvement les couvercles sont ficelés et plombés. Chaque courtier possède une pince avec ses références

Plombs

avant l'opération

Après l'opération empreinte : A. Rognon/Chamaret (Drôme)

Filoche
Pour peser les achats, durant les négociations sur le prix les mailles laissent échapper une partie de la terre qui serait payée au prix des truffes.

Aiguille
Permet de faire passer la ficelle entre les mailles du couvercle de la panière sans le soulever juste avant le plombage

Fer à souder
Baguette d'étain
Pour souder manuellement à l'étain les boîtes en fer blanc

La conserve
Les truffes que le courtier n'avait pu revendre devaient être conservées : au début dans des bocaux en verre à large ouverture pour y introduire des truffes bien calibées.

Panoplie du courtier

auprès de la mère de son épouse, à Valréas, ville qu'ils ne quitteront plus désormais, même si la plupart de ses documents commerciaux continuent à mentionner Chamaret, par respect sans doute envers son père, et aussi par attachement à son village natal. Mais Albert ne délaisse pas Nyons pour autant : il reste administrateur de la PDP et il est très certainement à l'origine de la commercialisation de conserves de truffes dans l'entreprise ; il la visitera pratiquement chaque jeudi jusqu'à son décès, en 1981, entretenant de cordiales relations avec la famille Delhomme. Sa situation d'administrateur de conserverie lui vaudra d'être rapidement démobilisé début 1940, pour permettre à l'entreprise d'assurer le ravitaillement en confitures de l'armée française.

Les activités du courtier en truffes

Le métier de courtier, comme toute profession, requiert des qualités multiples et en premier relationnelles ; le contact est primordial comme dans toutes négociations commerciales ; savoir s'adapter à son interlocuteur, glisser quelques paroles en provençal (il était alors plus répandu) et ne pas se départir d'un certain humour, même pour discuter d'un sujet important. L'échange d'une cigarette, le partage d'une tournée participe à l'indispensable convivialité dans un milieu où tout le monde se connaît et s'apprécie.

-deuxième qualité tout aussi essentielle, une **honnêteté** à toute épreuve qui explique à elle seule la longévité de l'exercice du métier (plus de 60 ans). Le courtier doit tenir les prix, peser devant le vendeur en toute transparence ; et pour cela il utilise la **romaine** dont le poids sur le fléau fait autorité ; pour éviter toute contestation, cette balance était chaque année étalonnée par le service des fraudes qui estampillait l'instrument (celle d'Albert est constellée de poinçons).

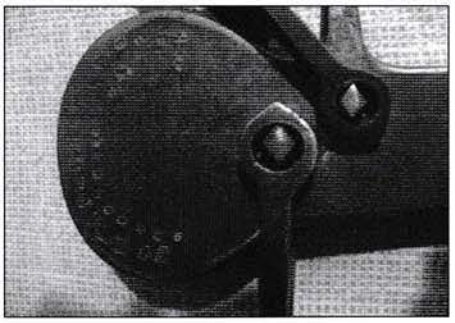
Les poinçons sur la balance d'A. Rognon

Mais l'honnêteté doit être réciproque : le vendeur doit respecter la qualité : éliminer les petites, les "molles", les "brumales" (truffes de variété inférieure) qui seront comptabilisées et achetées à un prix moindre, enlever un maximum de terre (et non pas comme certains l'ont fait parfois les "truffer" de boue et de cailloux, le malveillant était repéré au bout de quelques semaines. Albert conservait dans un seau ce qu'il présentait à ses visiteurs comme la terre la plus chère au monde car payée au prix des truffes... !). Pour éliminer ces présences indésirables, la pesée peut se faire dans une **filoche** à mailles plus ou moins larges qui laisse ainsi échapper, selon la durée de la négociation, et pour peu qu'on la secoue discrètement, tout élément parasite (terre, cailloux, petits gabarits)... c'est tout un art.

L'accord étant intervenu sur le poids et la qualité (discrètement analysée d'un rapide coup d'ongle), commence alors la négociation sur le prix ; et là on n'a pas le droit à l'erreur : le courtier doit payer en fonction des besoins et des possibilités de ses acheteurs qu'il doit nécessairement anticiper, et cela c'est aussi une question de flair, d'intuition, c'est le rôle le plus délicat du courtier. Le paiement qui dans les années 20 se faisait exclusivement en espèces, et à l'abri des regards, s'est maintenu sous cette forme jusqu'à la mort d'Albert. L'achat est ensuite mis en sac, distinct selon les vendeurs, afin de pouvoir examiner tranquillement à la maison la qualité de chaque lot et faire la semaine suivante les remarques qui s'imposent à l'intéressé ; cela permet de pratiquer et justifier des prix différents.

-enfin dernière qualité, loin d'être négligeable : la **fidélité** qui se doit là aussi d'être réciproque : le vendeur attitré est récompensé par une faveur au niveau du prix ou du poids que l'on peut arrondir "à la tête du client" ; mais le courtier se doit d'accepter toute la marchandise jusqu'à la dernière de la saison, quelle que soit la qualité ou la quantité. Et c'était là un point fort d'Albert qui ne laissait jamais repartir un client avec sa marchandise, ce que certains de ses confrères ne faisaient pas (par manque de débouchés après les fêtes ou tout simplement par manque de trésorerie).

Et c'est là qu'intervient l'autre facette de l'activité du courtier : écouler les achats. Au départ, le courtier se contente d'exécuter les "ordres" qu'il reçoit de clients (parfois le jour même comme on a pu le voir) ; puis, avec l'expérience, il achète en anticipant

A propos de l'étiquette "Truffes du Périgord" (photo page couleur) : bien que produites en Tricastin ou Baronnies, les truffes étaient dénommées ainsi car il s'agit de l'appellation commune de la *tuber melanosporum* (truffe noire) ; la qualité des truffes des deux régions est rigoureusement identique, mais l'appellation "Périgord" est plus ancienne et de ce fait plus porteuse.

Cette appellation est d'autant plus constestable que déjà au milieu du XIXe siècle, la production dans le sud-est est supérieure à celle du sud-ouest (respectivement 60 et 35 %). Ce déséquilibre n'a cessé de s'accentuer puisqu'il est actuellement de 2/3 pour 1/3.

sur les demandes de ses clients ; la prise de risque est très grande, surtout sur ce produit de luxe (même si son prix est nettement inférieur dans l'entre-deux guerres) et nous retrouvons là les mêmes qualités de flair propres à chaque homme d'affaires.

Ainsi donc, de retour du marché, le courtier doit préparer la marchandise et l'expédier à ses clients qui ont passé des ordres ; ces clients sont une quinzaine de conserveurs attitrés du sud-ouest, de la région parisienne ou lyonnaise (capitale de la gastronomie) et ponctuellement quelques revendeurs de truffes fraîches, charcutiers ou restaurateurs de ces deux régions ou même plus lointains (Allemagne, Belgique ou Angleterre) ; des lots sont sélectionnés selon les demandes, là aussi la confiance joue un rôle essentiel (qualité, poids, prix) et explique, elle aussi, la longévité d'une activité ; la marchandise, sommairement brossée (pas trop pour que la truffe ne se dessèche pas durant le transport) est conditionnée en panières d'osier de dimensions variables, soigneusement fermées à l'aide d'un plomb personnalisé (pour éviter les prélèvements en cours de route !) ; ces panières sont marquées très visiblement à la peinture noire au nom du courtier et sont immédiatement retournées vides par le destinataire ; c'est donc sur le quai de la gare de Valréas un va et vient durant tout l'hiver d'emballages pleins et vides (tant que la ligne Nyons-Pierrelatte est restée ouverte). L'osier des emballages permet à la truffe, produit frais, de respirer, mais il laisse s'évaporer une partie de son humidité, d'où une différence sensible de poids entre le départ et l'arrivée, différence acceptée tacitement par les deux parties, si elle reste dans des proportions raisonnables (toujours la notion de confiance).

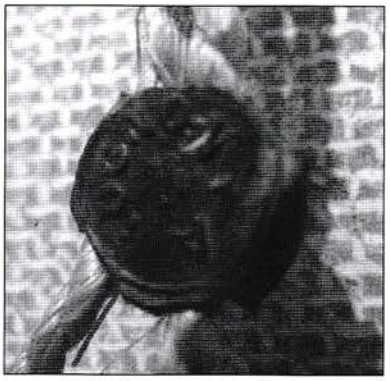

Les plombs utilisés : face A "A. Rognon", face B "Chamaret (Drôme)"

Mais il arrive fréquemment que la marchandise achetée sur le marché ne trouve pas preneur ; il faut donc la stocker en la conservant : boîtes métalliques soudées artisanalement à l'étain et stérilisées de même ; étiquetées ces boîtes seront écoulées hors saison de truffe fraîche ; ce conditionnement (Albert était précurseur dans ce domaine) explique mieux comment il pouvait acheter à ses bons clients toute leur production, de la première à la dernière, parfois au détriment du prix... ! Ce stockage constitue une immobilisation financière que ne pouvaient se permettre tous les courtiers.

La production à travers les marchés : le cas de Nyons

Autre différence notable avec ses confrères, Albert Rognon s'est doté dès le début des années 20 d'un véhicule automobile (ses 6 années de guerre lui avaient fait prendre conscience de l'intérêt pour son activité de ce moyen de communication encore peu répandu dans la région) : c'était un exemplaire de la légendaire "Ford T" ; ce véhicule lui permettait d'être présent tous les jours de la saison sur un marché différent :

- *lundi* : Chamaret, petit marché certes mais il y était chez lui, et donc pratiquement seul
- *mardi* : Grignan
- *mercredi* : bien sûr Valréas
- *jeudi* : Montségur, puis à partir de 1932, Nyons exclusivement
- *vendredi* : relâche ; l'autre grand marché de la truffe du sud-est, Carpentras, était sans doute volontairement laissé aux courtiers locaux qui, en contre partie, ne venaient pas le concurrencer plus au nord.
- *samedi* : Richerenches, devenue depuis capitale emblématique de la truffe
- *dimanche* : Taulignan

La règle ne supportait aucune exception : jours de fête, intempéries ; il fallait occuper le terrain et ne pas laisser s'installer ou se développer la concurrence.

Le début de la campagne des marchés se situait début novembre, mais fluctuait de quelques jours selon les conditions atmosphériques de chaque année : pour les années sélectionnées, la campagne peut s'étendre de 22 marchés (15 novembre 1951 – 10 avril 1952) à 14 seulement (1er décembre 1932 – 2 mars 1933). Le début de la campagne était annoncé par la visite au domicile d'Albert de quelques trufficulteurs précoces qui lui amenaient le fruit de leur première récolte ; cette pratique d'apport

à domicile, en cours de saison, n'était pas de règle, car considérée comme suspecte et douteuse pour des raisons faciles à imaginer. Ces premières transactions sont consignées sur les comptes comme "apports", sans autre mention, en début de saison (chiffres insignifiants).

Car, commerçant organisé et méthodique, Albert Rognon notait scrupuleusement au jour le jour ses activités (achats-ventes) sur un épais registre qu'il n'a pas réussi à remplir au cours de sa carrière (1924-1978) ; on y trouve pour chaque jour, c'est à dire pour chaque marché, la quantité achetée ainsi que le prix total, autant dire que ce registre est une mine, car il reflète parfaitement l'évolution de ce commerce mais aussi de la production sur plus d'un demi-siècle ; en effet, Albert est resté, et de loin, un des plus importants négociants de la région durant plus d'un demi-siècle. Et même après avoir confié sa clientèle à la famille Valayer de Richerenches, par manque de repreneur dans sa famille, sa silhouette familière restait présente sur les marchés, car ses successeurs venaient le chercher à domicile pour chaque marché afin qu'il puisse garder l'illusion d'être toujours en activité ; c'est ainsi que la veille de son décès subit en 1981 à 89 ans, il était encore sur le marché de Taulignan.

Ce registre répertorie ainsi les transactions de près de 8.000 marchés (sans compter le cas particulier de la truffe d'été) dont un peu plus de 1.100 pour le marché de Nyons. C'est donc à l'aide de ce précieux document que nous allons tenter de cerner l'évolution de la production de truffes de Nyons et de sa région au sens large, car une partie des apports au marché de Nyons provenait de l'ensemble des Baronnies, truffes de qualité plutôt inférieure, selon ses propos et de la région de Venterol et Vinsobres où c'était plutôt l'inverse ; les truffes dans ces cas pouvaient être amenées par un "sous-courtier", qui moyennant une commission "levait" la production de plusieurs producteurs d'un ou plusieurs villages ou hameaux reculés.

Les transactions s'effectuaient au Café de la Bourse, à l'origine parce que les dépêches y étaient adressées par les commanditaires, mais aussi pour des raisons de confort, la saison des truffes s'étalant tout au long de l'hiver (le registre nous révèle des dates extrêmes de campagne, mais pour simplifier elle s'étale des mois de novembre à mars). En outre, le cadre du Café contribuait à la convivialité de la transaction...

Les chiffres de production que nous allons évoquer pour les périodes fastes mais hélas révolues de la truffe vont nous faire rêver. Nous présenterons seulement quelques exemples significatifs pour le marché de Nyons, en étudiant par exemple en détail certaines années : la première (1932) et de 10 ans en 10 ans jusqu'à la fin du registre (1977). Un premier chiffre va nous surprendre, c'est le record relevé pour un marché à Nyons : le jeudi 20 janvier 1949, Albert Rognon a "levé" sur ce marché 373 kilos et demi de truffes, 200 le jeudi précédent et 301 le suivant ! C'est dire l'abondance du produit à cette époque (la saison 1948-49 a été particulièrement abondante mais pas exceptionnelle : 2 fois plus que la précédente, et 25 fois plus que la suivante) ces 3 chiffres nous montrent les aléas de la production d'une année sur l'autre, aléas que nous connaissons toujours pour ce produit et qui contribuent à son mystère.

Albert se plaisait à raconter qu'alors (années 20 à 50), les producteurs arrivaient au marché depuis Rousset, Venterol avec un ou deux sacs de 50 kilos sur le mulet ; c'était l'époque où, disait-il avec humour (et certainement avec excès), la douzaine d'œufs pour l'omelette sur le marché était plus chère que les truffes que l'on y mettait.

En effet, en contre-partie de son abondance, son prix n'avait non plus pas de commune mesure avec celui d'aujourd'hui : c'est bien connu de tous les négociants, ce qui est rare est cher, mais inversement, ce qui est abondant l'est moins... Ainsi pour rester toujours dans le cas de 1949, la truffe se négociait sur le marché de Nyons aux alentours de 550 francs d'alors, soit l'équivalent de 15 de nos euros, c'est à dire approximativement 30 fois moins que de nos jours, et on peut dire que la production présente sensiblement le rapport inverse (30 fois moins de nos jours) ; les marges du courtier étaient donc nécessairement moins élevées alors.

Extrait du registre tenu par A. Rognon

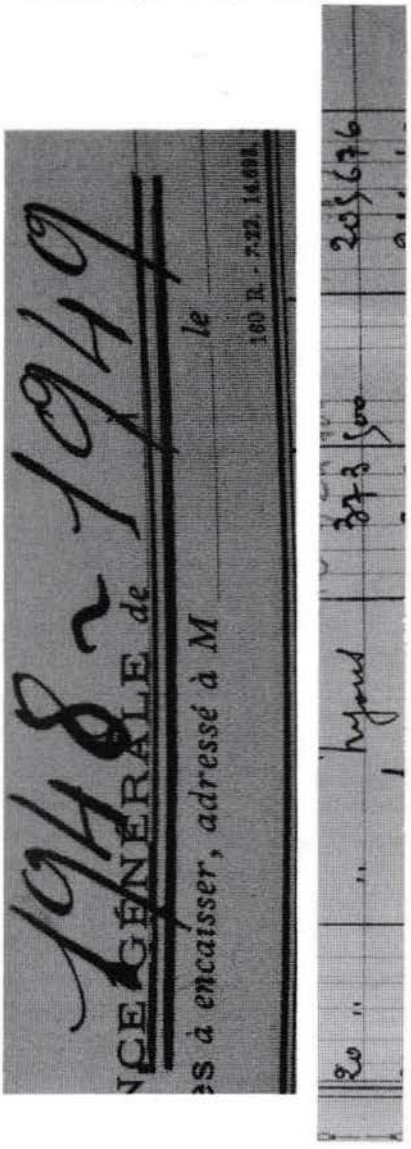

L'étude détaillée d'une saison (1932-33, par exemple, la première pour le marché de Nyons) nous confirme bien le cas de 1949, ce sont les mois de janvier et février les plus prolifiques : 292 le 19 janvier 1939, 186 le 20 janvier 1943, 280 le 29 janvier 1959, mais à peine 44 le 5 janvier, meilleur marché pourtant de la dernière année enregistrée, 1978.

La saison des truffes à Nyons commence souvent un peu plus tard qu'ailleurs et tel est le cas en 1932 avec un premier marché de 40 kilos le 1er décembre, suivi de 4 marchés jusqu'à la fin de l'année de 37, 75, 60 et 21 kilos ; l'année 1933 débute fort avec 81 kilos le 5 janvier mais le mois se présente irrégulier (18, 45 et 8 kilos) ; février tient ses promesses avec 97 kilos le 2, 165 le 9, 138 le 16 mais seulement 16 le 23 ; la saison est écourtée avec un seul marché en mars, le 2 de 41 kilos (chiffres arrondis). Ce qui nous fait un total de 845 ; ces chiffres qui peuvent impressionner de nos jours ne font pourtant pas de Nyons une région de grande production. Il est difficile de mesurer l'évolution des prix au cours de la saison (le prix d'achat au kilo n'est pas mentionné) mais globalement la truffe s'est négociée à Nyons au cours de cette saison autour de 35 francs de l'époque (l'équivalent de 20 euros de 2009).

Dix ans plus tard, 1942, nous sommes au cœur du second conflit mondial, qui perturbe peu les affaires (mais les producteurs doivent-ils se priver de cette ressource en cette période de pénurie... ?). Sans entrer dans le détail de l'année nous sommes en présence d'une production normale avec 787 kilos, mais les prix ont flambé (la guerre n'affecte pas tout le monde, et c'est tant mieux pour les producteurs locaux) : 463 francs (100 euros 2009) ; le meilleur marché est celui du 21 janvier avec près de 120 kilos.

Une décennie plus tard, nous avons retenu deux saisons successives pour montrer les variations qui peuvent exister d'une saison l'autre, au niveau de la production, donc du prix. Ces deux saisons sont atypiques par leurs extrêmes : 1951-52 est exceptionnelle par son abondance avec ses 1686 kilos négociés à 1.500 francs (30 de nos euros), le maximum étant enregistré le 17 janvier avec 176 kilos. La saison suivante se situe à l'opposé : 221 kilos, mais au prix moyen de 4.000 francs (soit 75 euros) ; le meilleur marché (5 février) arrive péniblement à 31 kilos !. Cette constatation montre bien les aléas de la production trufficole et les difficultés qu'ils engendrent tant pour les producteurs que pour les négociants qui ont du mal à en faire leur activité principale.

Les trois dernières années témoins que nous avons retenues confirment ces variations et d'une manière générale la baisse de production, baisse qu'entérineraient des chiffres encore plus récents si nous en disposions : 556 kilos en 62-63 (101 le 10 janvier), à 150 francs (200 euros) ; dix ans plus tard (72-73) léger sursaut avec 995 kilos (200 francs = 150 euros). Enfin, cinq années plus tard, 1977-78 (derniers chiffres à notre disposition) 450 kilos (44 pour les marchés des 29 décembre et 5 janvier) ; la truffe commence à flamber 340 francs (170 de nos euros seulement serions-nous tentés de dire par rapport aux cours actuels...)

Mais si les prix flambent à ce point c'est que la production a considérablement chuté, les chiffres, et surtout ceux de maintenant parlent d'eux-mêmes. Les causes en sont multiples, aucune n'étant prépondérante, mais toutes concourant au même effet à des degrés divers :

➢une première vague de déforestation qui a détruit une grande partie des truffières naturelles qui étaient autrefois la règle ; elle a eu pour cadre la deuxième guerre mondiale qui a entraîné une grande consommation de bois pour alimenter les gazogènes (un récent numéro de la revue a évoqué les Chantiers de Jeunesse qui ont œuvré dans la région).

➢une deuxième vague de déforestation est liée à l'essor de la viticulture et de l'oléiculture, deux productions devenues AOC, c'est à dire labellisées et dont les rendements sont plus immédiats que la trufficulture, moins aléatoires et d'un revenu dans les années raisonnables des années 50-60 à peine inférieur. On a déboisé pour planter des Côtes-du-Rhône, de la Tanche, du Bergeron... en négligeant le chêne truffier ; devant les prix actuels des uns et des autres, certains doivent le regretter.

TRUFFE

Nous voilà arrivés au *sacrum sacrorum* des gastronomes, à ce nom que les gourmands de toutes les époques n'ont jamais prononcé sans porter la main à leur chapeau, au *tuber cibarium,* au *lycoperdon gulosorum,* à la truffe.

Vous avez interrogé les savants, leur demandant ce que c'était que ce tubercule, et après deux mille ans de discussion les savants ont répondu comme le premier jour : "Nous ne savons pas." Vous avez interrogé la truffe elle-même, et la truffe a répondu : "Mangez-moi et adorez Dieu." Faire l'histoire des truffes serait entreprendre celle de la civilisation du monde, à laquelle, toutes muettes qu'elles sont, elles ont pris plus de part que les lois de Minos, que les tables de Solon à toutes les grandes époques des nations, à toutes les grandes lueurs que jetèrent les empires ; elles affluaient à Rome, de la Grèce et de la Libye ; les Barbares en passant sur elles les foulèrent aux pieds et les firent disparaître, et d'Augustule jusqu'à Louis XV elles s'effacent pour reparaître seulement au XVIIIe siècle et atteindre leur apogée sous le gouvernement parlementaire de 1820 à 1848.

Alexandre Dumas
Grand dictionnaire de cuisine

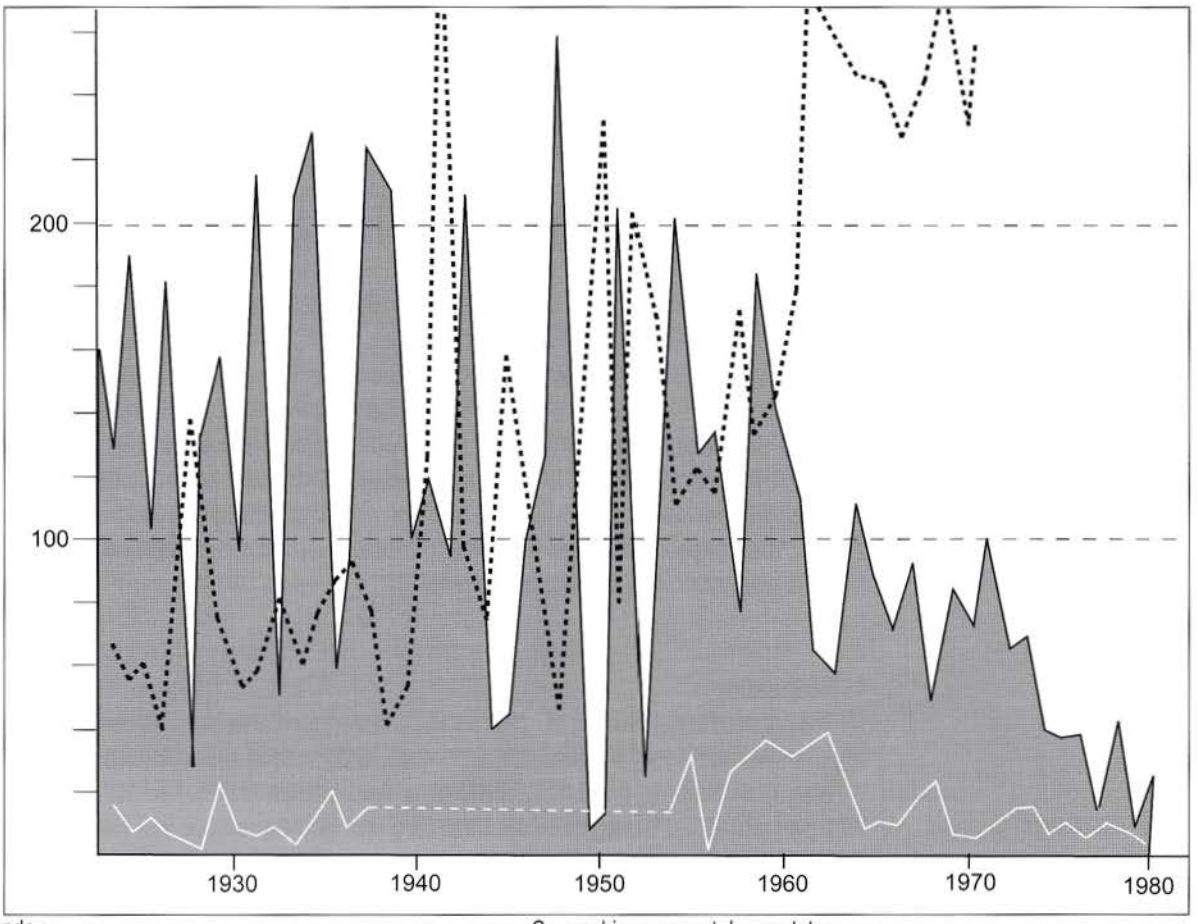

Légende :
en noir/gris : les quantités achetées
en pointillé : prix au kg (équivalent euro 2008)
en blanc : les truffes blanches (d'été, de qualité inférieure)

Ce graphique permet de constater :
➢l'irrégularité de la production
➢une baisse sensible à partir des années 60 qui s'amplifie dans les années 70
➢une flambée des prix liée à la rareté du produit

➢la pollution n'est pas à négliger non plus lorsque l'on sait que la truffe est un champignon, espèce hyper sensible à ce type d'agression, notamment, aux dires des spécialistes, les "pluies acides", qui, lorsqu'elles donnent un PH inférieur à 8 favorisent une truffe de qualité inférieure (brumale).

➢enfin, liées à cette dernière, les variations climatiques pour lesquelles on ne dispose pas suffisamment de recul pour en établir l'exacte mesure et le réel impact ; à cet égard, notre fameux registre mériterait d'être étroitement mis en parallèle avec les conditions climatiques de chaque saison afin d'en analyser les conséquences sur la production... mais ceci est une autre tâche...

Concernant la production nationale et pour confirmer la chute évoquée ci-dessus :
en 1900, aux environs de 1000 tonnes/an, actuellement, autour de 20 !

Nyons a donc eu un glorieux passé trufficole, mais comme les localités avoisinantes, elle a perdu un pan important –en terme de production- de cette activité de qualité s'il en est, et elle l'a peut-être plus perdu que les localités voisines par manque d'intérêt et d'anticipation en ne replantant pas suffisamment, privilégiant une autre production de qualité : l'olive ; mais les deux ne sont pas incompatibles et rien n'est encore perdu si les Nyonsais veulent bien replanter des chênes comme ils ont su replanter des oliviers après 1956...

Pour conclure, plus qu'un hommage à la truffe, de Nyons ou du Tricastin, cet article se veut un hommage à notre parent Albert, qui a été une personnalité discrète et pourtant incontournable durant un demi-siècle, de la "*tuber melanosporum*" de notre région.

HV / MR

(Documents et photos collection privée)

Des intailles et camée gallo-romains découverts dans le Sud de la Drôme

Les intailles sont de petits objets (moins de 2 cm^2) en pierre semi-précieuse ou en pâte de verre dont une des faces est décorée d'un motif en creux. D'abord utilisées pour sceller les correspondances ou les actes administratifs, elles se sont répandues en Gaule après la conquête romaine et ornaient des bijoux, surtout des bagues, plus rarement des boucles d'oreilles ou des pendentifs ; elles pouvaient aussi servir d'amulettes et décoraient parfois le mobilier. Les camées sont aussi des bijoux mais ils portent un motif découpé en relief.

1. Réalisation

Le graveur travaillait sur un produit semi-fini en forme de pastille ou de cabochon, le plus souvent ovale. Il utilisait un archet qui actionnait et entraînait une broche, tige de métal, enrobée de poudre de diamant ou de pierre de Naxos (variété de grès) pour être plus abrasive. Il s'agissait d'un travail d'une grande minutie qui nécessitait sans doute l'utilisation de verres grossissants comme l'évoque l'historien Pline l'Ancien (Pline, H. N., VIII, 21) (cf. également les verres optiques découverts à *Pompéi* et *Herculanum* - Beretta, Di Pasquale, 2006, p. 142). Les motifs reprennent la plupart du temps des figures de divinités ou personnages du panthéon [1] romain. Ainsi, 44% des intailles de Gaule représentent des sujets directement religieux (Giraud, 1988, p. 62).

1-Ensemble des dieux d'une religion.

2. Description des objets

a) **Intaille trouvée au lieu-dit *Peyrol* à Taulignan** (n° 1, fig. 1), en nicolo (pierre opaque qui appartient au groupe des onyx, formée de deux couches (parfois plus), l'une claire, bleu clair le plus souvent, l'autre plus sombre, bleue, marron ou noire). Le graveur découpe la figure dans la couche claire ; le motif se détache ainsi sur un "fond" plus sombre. En Gaule 12 % des intailles découvertes sont en nicolo (Guiraud, 1988, p. 26).

2-Pierre fine, précieuse.

L'intaille taulignanaise est une gemme [2] de forme ovale à section tronconique, portant un motif gravé sur sa plus petite face. Le motif est constitué d'Eros ou Amour, présenté de profil, casqué, à cheval sur un dauphin voguant vers la gauche ; de son bras gauche levé, Eros tient une canne à pêche (?) devant la gueule du dauphin alors que son bras droit tient les rênes. La gravure est d'une grande finesse ; la tête et le groupe d'ailes d'Eros sont juxtaposés au corps ; les traits du visage sont représentés par des sillons horizontaux et les muscles du tronc et des jambes sont bien marqués ; les bras sont faits de deux sillons distincts ; le modelé du corps du dauphin est fait en un seul "bloc" ; six nageoires sont visibles sur le dauphin ; les nageoires ventrales et caudales sont figurées par un trait s'affinant vers son extrémité. Le relief du motif est donné par la gravure plus ou moins profonde qui fait jouer la lumière. Dimensions : long. 12 mm, larg. 10 mm, épais. 2 mm (collection Antonin Ode ; inédit).

Hélène Guiraud qui, en 1988, a recensé les intailles et camées de l'époque romaine en Gaule (Guiraud, 1988) a inventorié 7 intailles présentant ce thème (Guiraud, 1988, n° 338-343 et n° 351), découvertes dans différents lieux de la Gaule, mais aucune ne présente une qualité de gravure aussi remarquable que celle de l'intaille découverte à Taulignan. Ce thème iconographique semble avoir la faveur des artistes et de leur clientèle à l'époque romaine puisqu'on le retrouve aussi bien dans la sculpture de la pierre (nous pouvons, par exemple, citer la frise qui orne le mausolée d'Igel, près de

Trèves -cf. fig. 2.B - ou un marbre de la "maison au Dauphin" à Vaison-la-Romaine), dans l'art de la mosaïque (voir, parmi de nombreux exemples, un médaillon du pavement de la *Villa* du Paon à Vaison-la-Romaine - cf. fig. 2.A) ; l'art du métal reprend également cette représentation comme nous pouvons le voir à la Batie-Montsaléon, dans les Hautes-Alpes, sous la forme d'une statuette en bronze (cf. fig. 2.C) découverte au XIXe s. Le motif qui unit le dieu de l'Amour et le dauphin, bienfaiteur de l'homme, est donc particulièrement apprécié à l'époque romaine.

Le style de cette gemme pour laquelle la réalisation du motif atteint un très grand degré de qualité la rattache au courant classique modelé (Sas, 1997, p. 84) en vigueur au Ier s. et au début du IIe s. de n. è.

Le lieu où a été trouvée l'intaille est proche d'une parcelle où ont été anciennement mises au jour des structures de la *pars urbana* [3] d'une *villa* [4] gallo-romaine, semble-t-il luxueuse (un bassin trilobé décoré de marbre y a été découvert).

3-Partie du domaine qui était réservée à la résidence du maître.

4-Domaine foncier comportant des bâtiments d'exploitation et d'habitation.

b) Intaille trouvée au lieu-dit *La Pène*, au Pègue (n° 2, fig. 1), en cornaline orange (la cornaline est une calcédoine (quartz) de couleur orangé, translucide). Environ un quart des intailles gallo-romaines aujourd'hui mises au jour a été réalisé en cornaline (Guiraud, 1988, p. 26), et la calcédoine constitue l'essentiel des pierres découvertes en Narbonnaise [5]. On pense que la cornaline était achetée en grande partie en Orient, surtout en Inde (Guiraud, 1988, p. 27). L'intaille péguoise correspond à une gemme de forme ovale à section cylindrique, portant un motif gravé. Ce motif montre un personnage nu, debout, de face, la tête casquée de profil, tournée vers la gauche ; ses deux bras sont levés de part et d'autre de son corps ; un pan de vêtement glisse de son coude gauche. Il s'agit sans doute de la figure d'une divinité, peut-être de Mercure. L'ornementation semble correspondre au style lisse de la fin du IIe s. et du IIIe s. de n. è. Dimensions : long. 9,5 mm, larg. 7 mm, épais. 1,8 mm (collection Jean-Philippe Goujon ; biblio. : Roussel-Ode, 2002, p. 72).

5-Province romaine correspondant "grosso modo" au sud-est de la France.

La parcelle où a été découverte cette intaille a livré des fragments de céramique sigillée sud-gauloise [6] et se situe à proximité d'une zone de nécropoles gallo-romaines.

6-Cf. J.-C. Mège, dans T*erre d'Eygues*, n° 37, 2006, pp. 27-34, pour une présentation des céramiques gallo-romaines.

Dessin J. Roussel-Ode

c) Camée trouvé au sud-est du cimetière, au quartier *Sainte-Anne*, au Pègue (n° 3, fig. 1), en cornaline orange à surface blanche. Il s'agit d'une gemme de forme rectangulaire à profil trapézoïdal portant un motif sur une de ses faces. L'objet est un camée dans le sens où le motif apparaît en relief ; toutefois, deux sillons formant une croix délimitant quatre zones quadrangulaires ont été gravés en creux. Dans les quartiers ainsi délimités apparaissent en relief des motifs blancs représentant des lettres latines : 2 N opposés en diagonale, 2 S opposés de même. Le N du haut se trouve à gauche du S. Le "fini" de la gravure n'est pas très soigné : des sillons tracés par la broche sont visibles dans la pierre orange, autour des lettres. La surface très réduite de l'objet (long. 6,5 mm, larg. 5 mm, épais. 2 mm) explique peut-être ce manque de soin, à moins que, l'objectif semblant être la lecture des quatre lettres, il n'ait pas été demandé au graveur une finition de grande qualité.

La gravure de lettres alphabétiques semble assez rare sur les gemmes. Hélène

Guiraud n'a répertorié que huit objets (7 intailles et 1 camée) portant uniquement des inscriptions latines (parfois des inscriptions accompagnent un motif historié) parmi le millier de pièces qu'elle a étudié et, dans ces cas, il s'agit de noms propres ou du salut "AVE". Dans le cas de l'intaille du Pègue, s'agirait-il d'initiales de nom propre ou d'une formule magique ? Nous pourrions également envisager que ce camée était utilisé comme sceau (collection Jean-Philippe Goujon ; biblio. : Roussel-Ode, 2002, p. 72). Ce camée, comme la très belle mosaïque polychrome découverte dans la même zone (A. Chevalier, 1923, pp. 88, 99, 101 ; H. Lavagne, 1979, pp. 126-129), évoque la présence, dans ce quartier du bourg antique du Pègue, d'un riche personnage ou d'une riche famille, qui appréciait le luxe romain.

3. Conclusion

Les trois objets découverts dans le sud de la Drôme révèlent un art accompli de la glyptique [7] et l'intérêt que les gens riches ont porté à ces bijoux mis au goût du jour en Gaule après la conquête romaine.

7-Art de la taille de pierres

Il est difficile, hors de contexte archéologique daté, de déterminer la période d'utilisation de ces pierres qui, objets de luxe, peuvent avoir été transmises d'une génération à une autre. La plupart des intailles et camées découverts en Gaule sont datés des trois premiers siècles de notre ère.

Vu les connaissances actuelles, il n'est pas non plus envisageable d'attribuer la réalisation de ces intailles à un atelier ou à une région de l'Empire romain. D'abord de fabrication italique, ces pierres ont pu être ensuite réalisées dans les provinces de l'Empire, peut-être, pour certaines, dans des ateliers de gravure "gaulois".

En Gaule, les intailles et camées ont été, pour la plupart, découverts dans des villes antiques, plus grandes consommatrices de produits de luxe que les zones rurales. L'objet trouvé à Taulignan, qui semble provenir d'une villa, est donc d'un grand intérêt ; il est l'indice d'une certaine aisance financière dans certains habitats ruraux de notre région. Les intailles découvertes au Pègue renforcent l'image d'un bourg où une partie de la population "cultive" le luxe romain, tant à travers la décoration intérieure des maisons que par la possession de bijoux prestigieux.

Les intailles et camées, longtemps considérés comme indices archéologiques secondaires, peuvent, comme le note Hélène Guiraud, jouer un rôle de révélateur historique. Ces trois beaux objets découverts dans le sud de la Drôme sont là pour en témoigner.

Janick ROUSSEL-ODE
Dr en Archéologie

Bibliographie

Beretta, Di Pasquale, 2006 : Beretta (M.), Di Pasquale (G.), *Arts et sciences. Le verre dans l'Empire romain,* Giunti, Firenze Musei, Cité des Sciences et de l'Industrie, 2006, 359 p.

Cavalier, 2008 : Cavalier (O.), dir., *La scène de halage de Cabrières-d'Aigues,* Musée Calvet-Avignon, 2008, 93 p.

Chevalier, 1923 : Chevalier (A.), *Altonum, fille d'Aeria*, Valence, 1923, 150 p.

De Kisch, 1990 : De Kisch (Y.), *La Villa du Paon - Le quartier des Boutiques, Vaison-la-Romaine*, Ville de Vaison-la-Romaine, 1990, 41 p., 1 plan.

Guiraud, 1988 : Guiraud (H.), *Intailles et camées de l'époque romaine en Gaule (territoire français)*, Paris, CNRS Editions (Suppl. à Gallia, 48), 1988, 236 p., 68 pl.

Lavagne, 1979 : Lavagne (H.), *Recueil général des mosaïques de la Gaule, III- Province de Narbonnaise-1. Partie Centrale*, Xe supp. à Gallia, C.N.R.S. Editions, 1979, 180 p., 72 pl.

Les Amis de Mons Seleucus, 2006 : *Mons Seleucus- La Bâtie-Montsaléon : Mon village à l'époque gallo-romaine*, Les Amis de Mons Seleucus, 2006, 142 p.

Mège, 2006 : Mège (J.-C.), Intérêt de la céramique sigillée pour l'archéologie gallo-romaine, *Terre d'Eygues*, 37, 2006, pp. 27-34.

Pline, N.H. : Pline L'Ancien, *Histoire Naturelle*, traduit par André (J.), Collection des Universités de France, Les Belles Lettres, Paris, 1958.

Roussel-Ode, 2002 : Roussel-Ode (J.), *La Haute vallée du Lez et le massif de la Lance de la protohistoire aux temps mérovingiens – Carte archéologique*. Mémoire de maîtrise sous le direction de M. Provost, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse – U.F.R. Lettres et Sciences Humaines, juin 2002, 129 p.

Sas, 1997 : Sas (K.), Les gemmes romaines de Belgique, *in* La Parure dans nos régions – De la préhistoire au Moyen Age, Actes du Colloque de la F.A.W., Mariemont, le 15 novembre 1997, Ed. J. Moulin, A. Cahen-Delhaye, *Vie Archéologique*, n° 48, 1997, pp. 81-86.

1 2 3

Fig.1. Intailles et camée

0 1 cm

A : Médaillon de la mosaïque de la Villa du Paon
à Vaison-la-Romaine
(Extrait de De Kirsch, 1990, p.20)

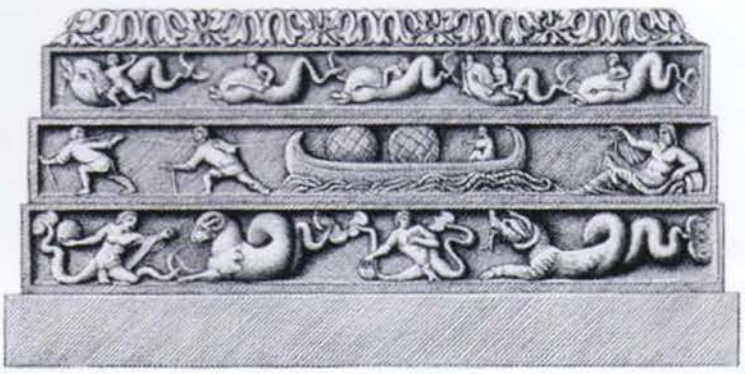

B : Détail du mausolée d'Igel, dessin L. Dahm
(Extrait de Cavalier, 2008, p.64)

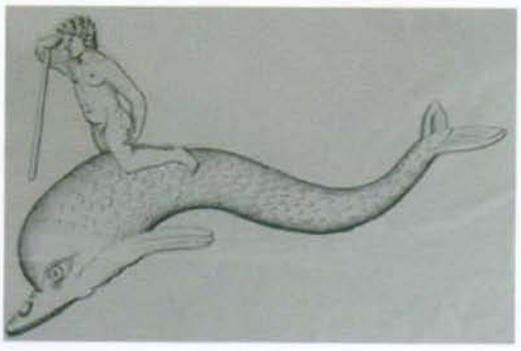

C : Dessin de Janson d'une scupture en bronze
La Bâtie-Montsaléon
(Extrait de *Les Amis de Mons Seleucus*, 2006, p.95)

Fig. 2

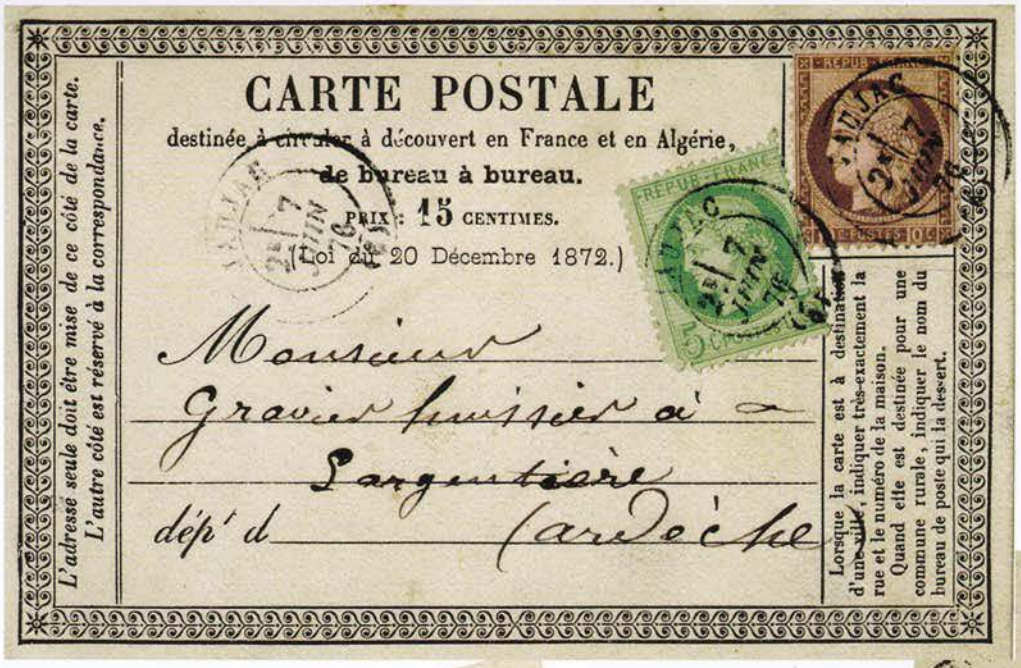

CARTE POSTALE

destinée à circuler à découvert en France et en Algérie,
de bureau à bureau.

PRIX : 15 CENTIMES.

(Loi du 20 Décembre 1872.)

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.

Monsieur
Gravier huissier à
Sargentière
dép[t] d[e] Ardèche

Entier postal ayant circulé
le 13 juin 1876

Push on! Boche, a small effort more and you shall soon be in Paris.

F. Chamouin

Allons oust! le Boche, encore un petit effort; tu seras bientôt à Paris.

PARIS

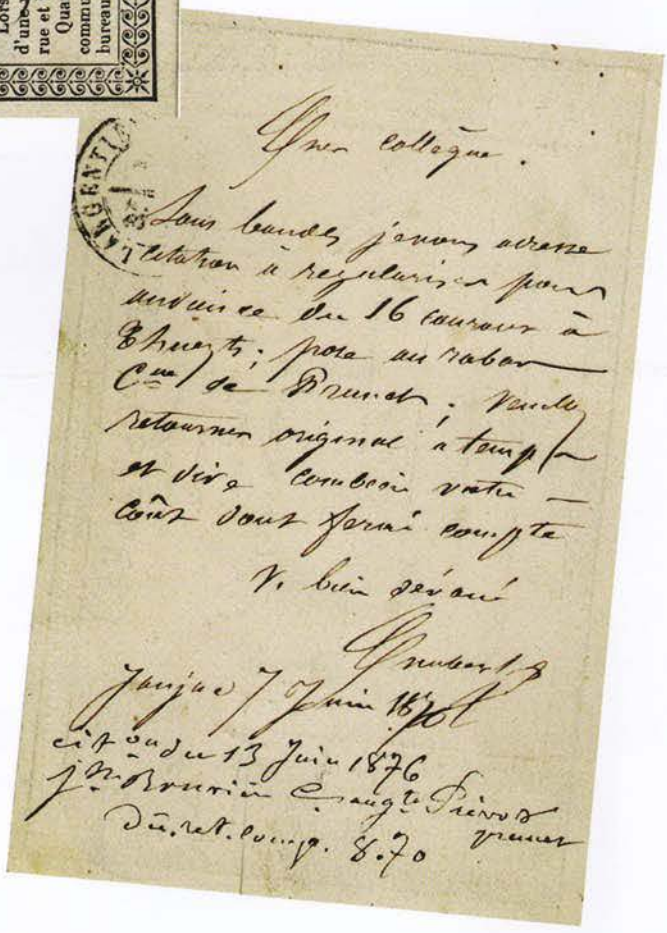

Mon collègue.

Sous bande j'ai l'honneur de vous adresser l'exploit à requête et poursuite de Mr Gravier huissier à Sargentière de Mr Brunet. Veuillez me retourner original à temps et bien compris votre coût dont je ferai compte

Votre bien dévoué

Janjac 7 Juin 1876

Cité sur le 13 Juin 1876

J. Brunier Evangile Prévost

Dr. rat. comp. 8.70

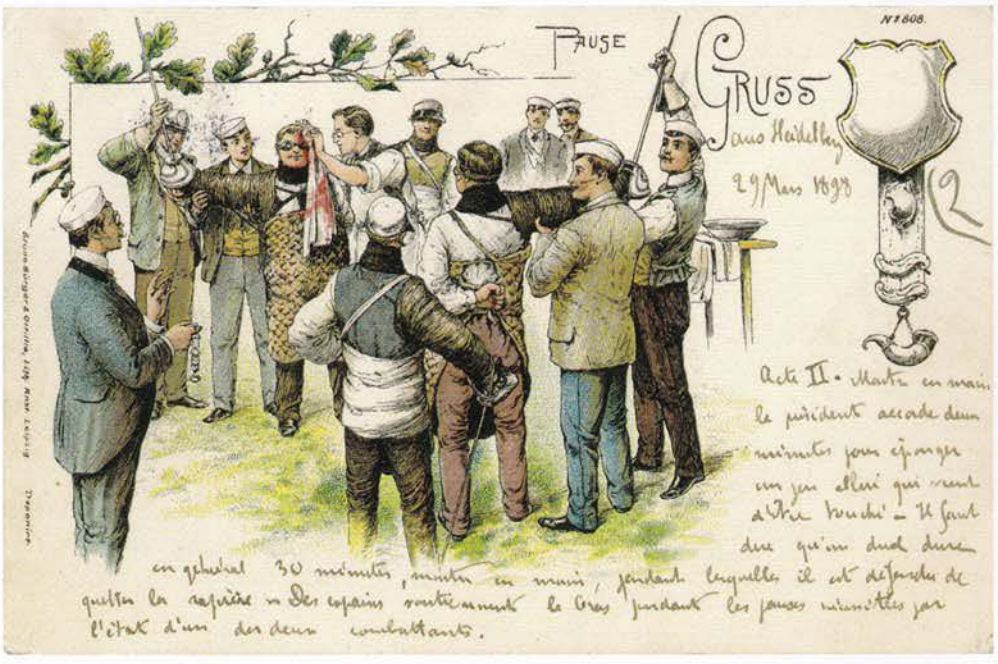

PAUSE

GRUSS aus Heidelberg

29/Mars 1898

N° 1808.

Acte II. Martin en main le président accorde deux minutes pour échanger un jeu d'œil qui vaut d'être touché. Il faut dire qu'un duel dure en général 30 minutes, minutes en main, pendant lesquelles il est défendu de quitter la rapière ni des copains soutiennent le bras pendant les pauses réglementaires par l'état d'un des deux combattants.

Taille réelle 9x14
postée de Heidelberg (Allemagne)
le 29 mars 1898

Histoire des cartes postales de "l'âge d'or"

Les cartes postales du début du XXe siècle, au-delà de leur fonction de communication, constituent pour nous une irremplaçable documentation en nous offrant de précieux et remarquables témoignages de la vie quotidienne de nos ancêtres qui nous aident ainsi à retrouver un peu de nos racines (nous qui en avons tant besoin !!)

Cela explique peut-être aussi l'extraordinaire intérêt des collectionneurs actuels.

Et c'est bien de cela qu'il s'agit dans cet ouvrage : de communication, de la fonction des cartes postales illustrées, ainsi que de l'extraordinaire engouement pour leur collection, qui fut et reste une véritable "collectionnite" !

Déjà au XIXe siècle

C'est en 1865 que l'on trouve la trace la plus ancienne de l'invention de la carte postale. C'est un Prussien du nom de von Stephan qui le premier eut l'idée d'utiliser une carte sur laquelle ne serait inscrit qu'un message court et qui serait acheminée par poste. Mais il faut attendre le 1er octobre 1869 pour que la carte postale soit officiellement inventée à Vienne en Autriche par Emmanuel Hermann, professeur d'économie politique. A cette époque elle n'est pas encore illustrée de photographies de dessins ou de publicités. Sans enveloppe, elle est jugée trop indiscrète en France et ne sera adoptée qu'en 1872 par la loi de finances du 20 décembre car son intérêt financier n'avait pas échappé aux économistes.

Mais elle fut employée bien avant. C'est durant le siège de Strasbourg qui dura du 13 août au 23 septembre 1870 que furent utilisées les premières cartes pour pouvoir communiquer discrètement et facilement avec l'extérieur, mais en accord avec les autorités Allemandes qui menaient le siège. Ces cartes, non affranchies, étaient estampillées "croix rouge" et sont d'une insigne rareté !

Les premières cartes officielles françaises

L'utilisation de la carte postale officielle (CPO) n'intervint en France que le 15 janvier 1873. Cette première CPO était destinée à circuler à découvert, uniquement en France et en Algérie, ou pour la correspondance locale. Non illustrée, un seul coté était imprimé, le revers était vierge. Elle n'était pas timbrée par l'expéditeur et le timbre était souvent déjà préimprimé par l'administration (mais pas systématiquement). (voir page couleur fig. 1)

Par la suite, d'autres types de CPO appelés "entiers postaux" virent le jour dont certains sont toujours utilisés :

- les cartes "réponse payée"(CRP), en 1879 ;
- les cartes "pneumatiques" à usage parisien (CPN), en 1879 ;
- les cartes postales pneus (PPP), en 1879, circulaient par tubes pneumatiques à Paris ;
- les cartes postales pneus réponse payée (CPP), en 1880.

Rappelons que le timbre-poste avait été adopté à partir de 1848 afin de prélever une taxe pour l'acheminement alors qu'auparavant la charge du port était réclamée au destinataire.

Jusqu'en 1875 la carte postale est restée un monopole d'état sous tutelle de l'administration des postes, toujours non-illustrée, mais dès 1873 elle servit de support à des messages publicitaires ou à des illustrations artistiques.

Lors de l'exposition universelle de 1889, une carte postale illustrée et gravée par Léon Charles Libonis représentant la Tour Eiffel, est émise. 300 000 exemplaires vont être distribués à cette occasion. Il a d'ailleurs donné son nom à ce type de cartes et l'on dit "une Libonis". Cette carte est habituellement reconnue comme étant la première carte postale illustrée.

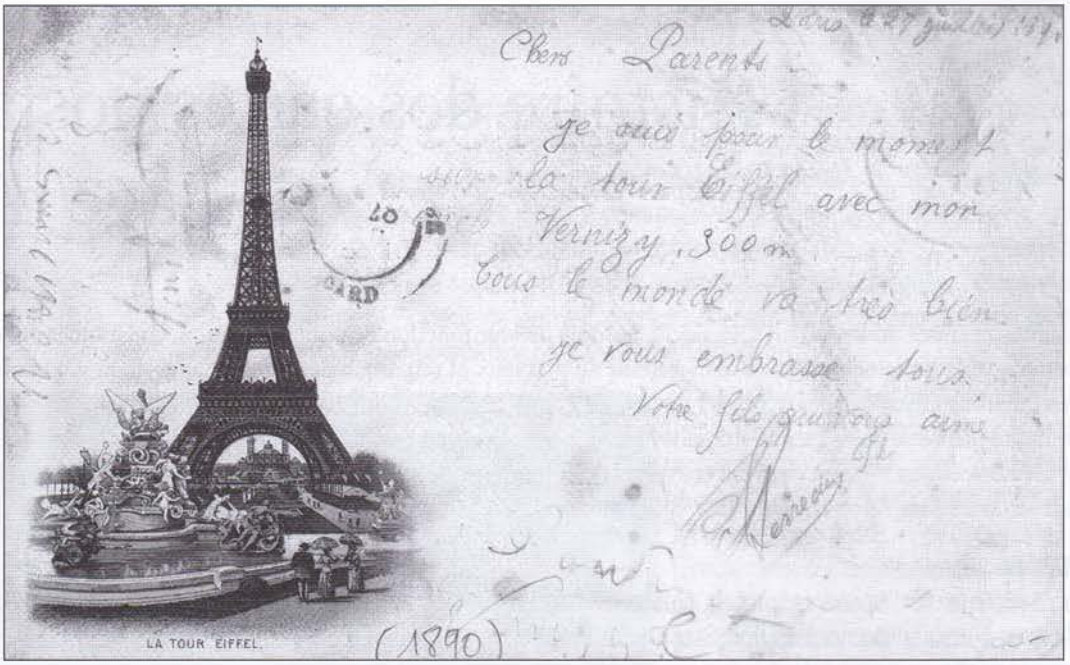

Recto et verso d'une authentique "Libonis" avec cachet de la Tour Eiffel, voyagée le 27 juillet 1890

C'est à Dominique Piazza, un Marseillais, que l'on attribue en août 1891 la création et la paternité sinon l'invention de la 1ère carte postale photographique. Mais dès 1892, il est déjà imité dans plusieurs villes du sud de la France tout d'abord, et ensuite seulement à Paris. Mais les tirages sont limités et les premières cartes postales illustrées de photographies qui restent sont excessivement rares avant 1900.

De 1872 à 1918 les cartes postales sont toutes classées dans un grand "**âge d'or**", mais les spécialistes en distinguent plusieurs périodes :

➢**les précurseurs** : de 1870 à 1889, cartes officielles ou privées (publicitaires ou artistiques), en général non illustrées, le plus souvent allemandes, et marquées GRUSS AUS (souvenir de....) :

➢**les débuts de la carte illustrée** : les gravures de la tour Eiffel de Libonis pour l'exposition universelle de 1889 et les premières cartes photographiques de Dominique Piazza.

La première exposition a lieu à Nice en 1899 et les premiers clubs de collectionneurs vont se constituer ;

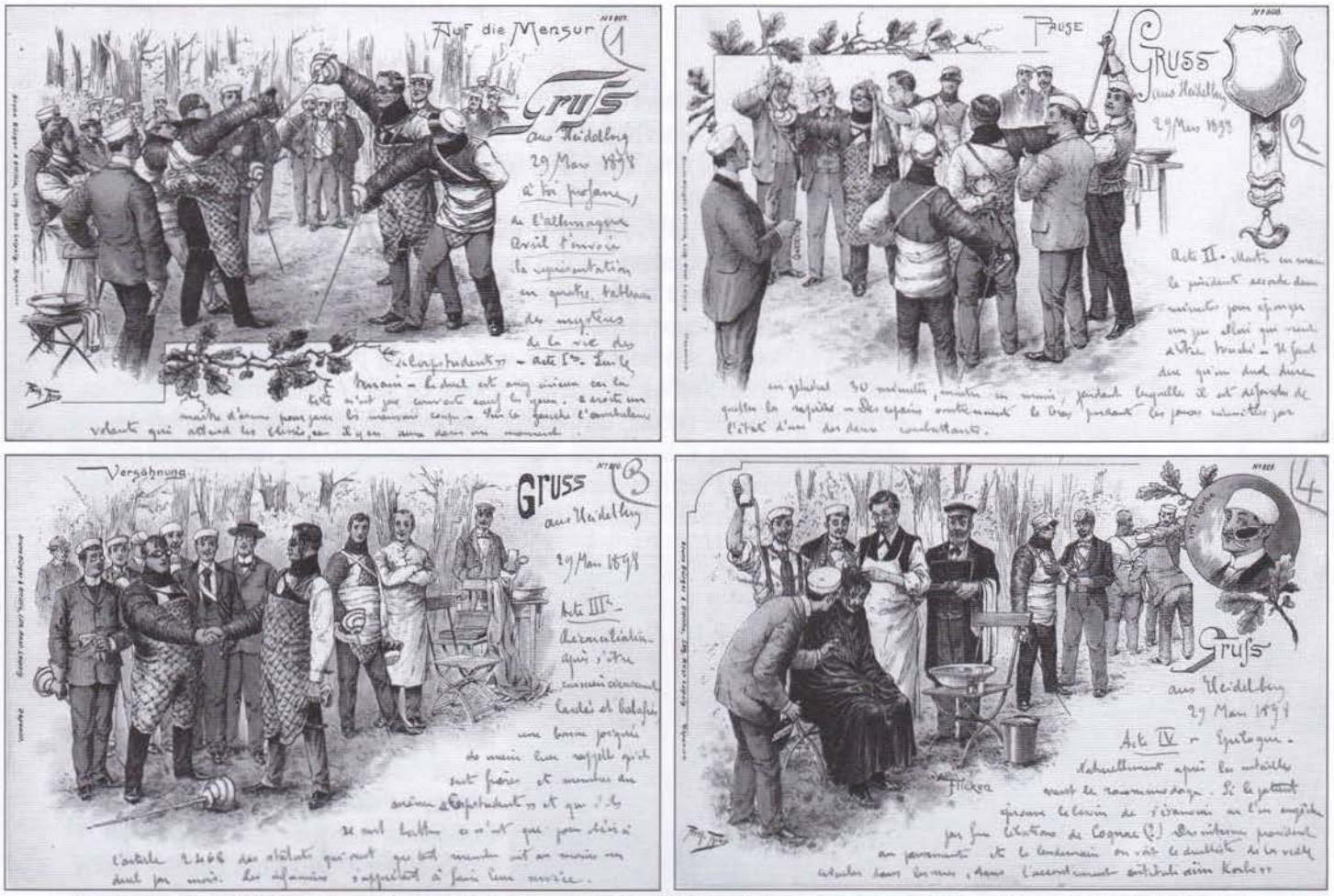

Série complète de "GRUSS AUS" postée de Heidelberg en Allemagne le 29 mars 1898 et commentée en quatre tableaux d'un duel entre étudiants.
taille réelle 9x14 (voir page couleur 1)

➢**les pionnières** : de 1897 à 1904 (parfois appellées également "précurseurs"):

Le dos est alors exclusivement réservé à l'adresse sur trois lignes et sur toute la longueur et la correspondance doit se faire uniquement du coté de la vue, la photo ne devant occuper que le quart supérieur gauche (environ) et étant entourée d'un blanc permettant d'écrire le texte.

Ce sont les "cartes nuages" ou «"carte nuageuse". Notez que le tarif postal est différent selon le nombre de mots ! Selon la loi du 6 avril 1878 et jusqu'en 1917 : tarif unique à 10 centimes avec tarif réduit à 5 centimes pour des messages limités à 5 mots !

A partir de 1904 et suite à l'arrêté du 18 novembre 1903, la correspondance est autorisée au dos de la carte.

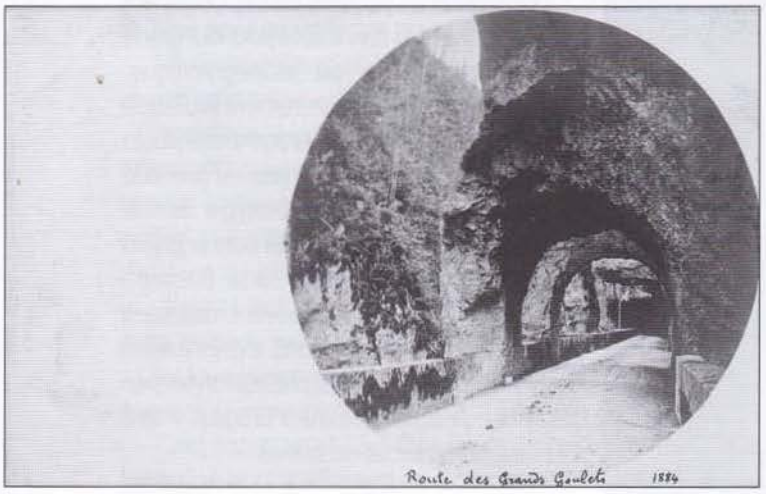

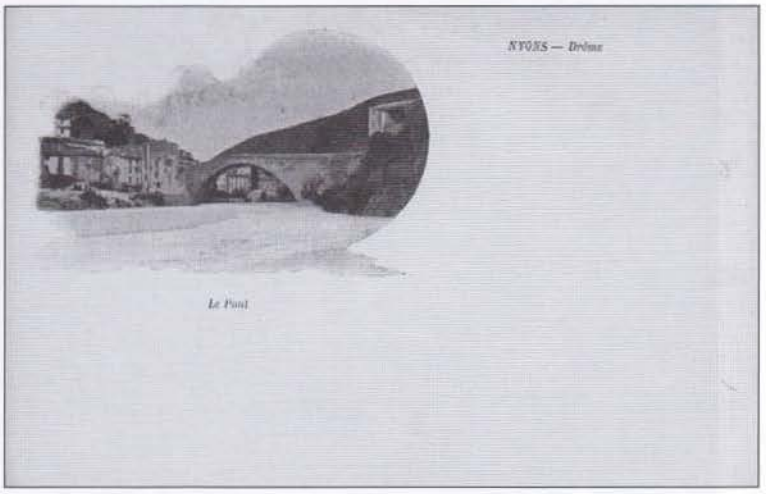

➢**l'âge d'or** proprement dit, de 1904 à 1918

Dès 1900 des éditeurs régionaux (J. Brun à Carpentras, Artige à Aubenas, Lang à Montélimar...) vont s'intéresser à ce qui va vite devenir un véritable et authentique "phénomène de société" !

La production Française est déjà de 100 millions en 1910 pour atteindre 800 millions en 1914 !! Citons seulement un des plus importants éditeurs à portée nationale : Bergeret de Nancy dont la production de 1900 à 1930 est estimée à 3 milliards de cartes et couvre pratiquement toute la France.

De très nombreux éditeurs locaux vont aussi se développer, presque toujours d'excellents photographes et souvent doués de remarquables dons artistiques, riches de goût et de talents. Qu'il soit permis ici de rendre hommage à l'un de ces photographe-éditeur. Citons à titre d'exemple : Adrien GIRARD, remarquable éditeur local de la Drôme à Buis-les-Baronnies. Photographe amateur passionné et pâtissier réputé, il fit ses premiers essais de carte dès 1901.

Vue générale de Buis-les-Baronnies (carte postée en 1901)

Rapidement imité (et même par un concurrent pâtissier) il devint très vite un excellent éditeur sinon le meilleur ! Il poussait même la conscience professionnelle jusqu'à ne prendre ses clichés qu'en hiver, les arbres dénués de feuilles permettant une finesse de prise de vue. D'autres éditeurs locaux n'étant pas photographe eux-mêmes se faisaient accompagner, ce qui explique la mention "photographie de...". Pratiquement toujours ces éditeurs locaux exerçaient une autre profession principale et se contentaient d'éditer uniquement des cartes de leur propre village qu'ils étaient certains d'écouler. Pendant ou après la guerre, il est fréquent de trouver mention de "veuve". Veuves de guerre qui étaient souvent épicières, boulangères, débit de tabac ou même tout cela à la fois (citons un archétype : "veuve Flaux").

Il est fréquent également de trouver la mention de différents éditeurs pour le même cliché, ceux-ci se revendant le droit des clichés...

Jusqu'en 1918 les cartes seront de très belle qualité, sur carton issu de chiffon et imprimé selon des procédés de typographie et de phototypie.

Il est à noter qu'à cette époque le nom de l'éditeur et du photographe est toujours mentionné sur le recto, coté photographie des cartes postales, contrairement à celles éditées plus tard.

Exemple de carte-photo vers 1900 (non située)

D'autres cartes postales sont actuellement très recherchées et appréciées pour leur grand intérêt documentaire ou ethnographique, surtout lorsqu'elles sont clairement situées. Il s'agit des "cartes-photos" : tirage d'une photo (presque toujours privée) grâce au procédé au bromure argenté par phototypie directe sur un carton vierge sur lequel était imprimé au dos la mention légale "carte postale". Ces cartes-photos sont souvent réalisées à tirage unique et sont donc extrêmement rares. Parfois les éditeurs professionnels en faisaient eux aussi quelques tirages, à titre d'essais, commercial ou autres.

"ouvert par l'autorité militaire
Carte postale censurée expédiée de Nyons.

Dés le début de la guerre, en 1914, la carte postale subira la censure et deviendra très vite aussi un outil de propagande.

Par ailleurs, durant la Grande Guerre et les migrations incessantes de millions de soldats, la carte postale va être le principal moyen de correspondance entre les"poilus" et leurs familles, et cela explique qu'aujourd'hui encore, il nous en reste autant.

Après 1918, les imprimeurs utiliseront de plus en plus des procédés d'héliogravure ou d'offset, les cartes seront imprimées sur un carton issu de bois ce qui aura comme effet de faire baisser considérablement la qualité.

A partir de 1925 environ, la taille des cartes va peu à peu s'agrandir, mais les cartes postales de "l'âge d'or" ont toutes une dimension standard de 9 x 14 cm, sauf amusement de l'éditeur ! (cartes doubles ou géantes par exemple).

Il faut préciser aussi que la carte va perdre peu à peu sa fonction de communication face à la forte concurrence du téléphone, du développement de la photographie amateur, de la fin de la guerre et de ses innombrables échanges ainsi que de l'évolution technique des appareils photographiques qui va permettre de réaliser des clichés plus rapidement et sans mise en scène plus ou moins posée. Surtout, la vie sociale a considérablement changée, on ne vit plus au milieu de la rue comme avant la guerre, l'on ne fait plus troupe (mi-intriguée mi-amusée) devant le photographe... toutes ces raisons conjuguées font décroître l'intérêt du public et la passion des collectionneurs annonçant ainsi le déclin de la carte postale et son "âge d'or".

Il faut rappeler que beaucoup de personnes collectionnaient les cartes postales entre 1900 et 1918. Que ce soit comme souvenirs personnels (voyage, mariage, guerre, correspondances diverses, etc.) et de manière irréfléchie ou de façon plus méthodique (collection par thème le plus souvent : cartes illustrées par des illustrateurs célèbres comme Alphonse Mucha ou Raphael Kirchner, par exemple, fantaisies, publicitaires ou autres), tout le monde semblait atteint de cet esprit de "collectionnite" et les armoires se sont remplies de gros albums qui aujourd'hui font notre joie.

Puis la mode est passée...

Ces albums étaient vraiment trop gros, ils en devenaient gênants et ils ont été relégués au grenier ou à la cave. Ils ont ainsi été oubliés durant de longues décennies, puis leurs propriétaires ont disparu ou sont décédés et il aura fallu attendre le début des années 1970 pour que l'on re-découvre leur extraordinaire intérêt documentaire ou sociologique et qu'on retombe sous leurs charmes !!

Collections & Collectionneurs

Aujourd'hui comme hier, il faut savoir que la collection des cartes postales représente de nouveau un authentique "phénomène de société" et offre de multiples facettes.

Après la re-découverte des albums de nos ancêtres, et grâce aux dizaines de

millions de documents qu'ils nous ont laissés, un véritable marché va se constituer avec ses propres réseaux, chineurs, brocanteurs, marchés aux puces, marchands spécialisés, catalogues de ventes par correspondance, salons, bourses organisées par certains clubs et ouvertes aux passionnés, même semi-professionnels.

Aujourd'hui plus encore sans doute qu'il y a cent ans, les collections se sont structurées.

Alors qu'au début, entre 1900 et 1918 les collectionneurs semblent, en grande majorité, avoir collecté tous types de cartes apparemment sans véritable logique, mêlant tout à la fois cartes fantaisies, paysages, vues animées de rues, aux cartes de fêtes (noël ; vœux ; pâques ; anniversaires...), les collections actuelles sont plus spécifiques, ordonnées, raisonnées et les cartes rangées selon un classement rigoureux répondant plus souvent qu'autrefois à une recherche spécifique : son village, sa région ou celle de ses ancêtres...

Actuellement, les collectionneurs semblent plus attirés par ces cartes régionales, mais la recherche et le classement par thèmes a aussi ses amateurs passionnés. Parmi les plus fréquents, citons les cartes d'illustrateurs, de publicités, de chemins de fer, de métiers, etc.

En 1975, était édité par Joelle et Gérard NEUDIN le premier argus annuel de la carte postale suivi de nombreux autres guides comme l'argus FILDIER et cela marqua le début d'un autre aspect de la collection avec les notions de "valeur " et de "cotation" au détriment de celles de "Beauté, Charme ou qualité"!

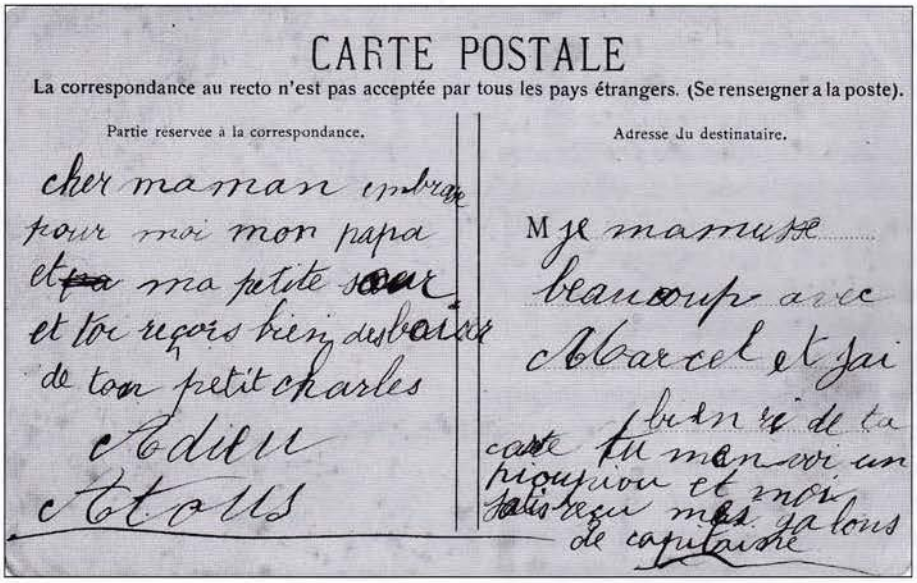
CARTE POSTALE

La correspondance au recto n'est pas acceptée par tous les pays étrangers. (Se renseigner a la poste).

Partie réservée à la correspondance.

cher maman embrasse pour moi mon papa et ma petite sœur et toi reçois bien des baisers de ton petit charles

Adieu tous

Adresse du destinataire.

Mme maman

beaucoup avec Marcel et j'ai bien reçu de ta carte tu m'as vu un peu et moi j'ai reçu mes galons de capitaine

" ... *et moi j'ai reçu mes galons de capitaine*". Émouvant témoignage d'un poilu à l'esprit et à l'écriture enfantine mais qui devait être un fameux combattant, un guerrier pourrait-on dire !

Ces argus et répertoires, entre autres vertus, ont l'immense intérêt d'offrir une vue d'ensemble à travers ces millions de documents et aident ainsi à ordonner et classer les collections par thèmes bien définis, mais ils ont eu aussi un effet pervers : celui de provoquer (malgré eux, il faut le préciser) une spéculation. En effet, certaines cartes ou séries dessinées et signées par des illustrateurs célèbres ont vu leur cote atteindre des prix exagérés !... Mais les spéculateurs ne sont pas des collectionneurs et n'ont donc aucune place légitime dans cet ouvrage.

Parler ici de la suite et de l'histoire de la carte postale d'aujourd'hui serait hors sujet mais j'espère que vous aurez pris beaucoup de plaisir et d'intérêt à cette découverte qui vous donnera peut-être, vous aussi ce virus qu'est "la collectionnite" !

Et le texte ??

Un thème rare et difficile est celui du texte figurant au dos de certaines cartes comme celles ci-contre.

ou énigmatique et discrète...:

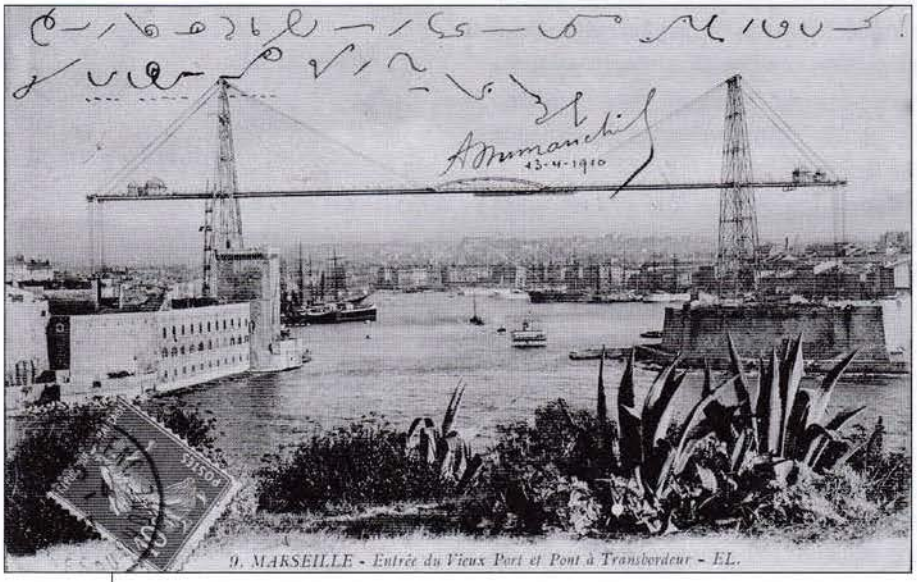

(Cartes postales : collection B. Laget)

Bernard LAGET
Réalisateur du CD -ROM
Nyons et le Nyonsais à travers les cartes postales de 1900 à 1920

Cassien et Debelle, *Album du dauphiné. Nyons et les Baronnies*, Grenoble, 1835, Reprints 1967-68, t. III, pl. 93 pl. 99 (Nyons)

Le ou les ponts de Nyons

histoire de ponts en Baronnies

A l'heure où le pont permettant la déviation de Nyons est terminé, voici que l'on retrouve aux archives départementales de l'Isère de précieuses informations sur le pont médiéval de cette stratégique ville occidentale des Baronnies. Le 600e anniversaire de son inauguration est l'occasion de révéler ces données et d'apporter un complément d'informations à l'article très bien documenté de M. Laget (*Terre d'Eygues* n°15), des données scripturaires pas toujours faciles à mettre en corrélation avec la réalité du terrain, qui a évolué au cours des siècles. Un appel donc à la confrontation et à la recherche nourrie de quelques autres histoires de pont en Baronnies médiévales !

Le pont de Nyons

Arche majestueuse défiant le torrent impétueux, l'ancien pont en pierre de Nyons, trait d'union entre les rives droite et gauche de l'Aygues (ou de l'Eygues), depuis les XIVe et XVe siècles s'impose aujourd'hui comme la figure de proue de cette charmante ville occidentale des Baronnies.

Sa construction et entretien prit environ130 ans ; en 1369, les dépenses liées à l'oeuvre du pont et de la maison où l'on percevait le péage (*Hospitale*) pour le bailli, seigneur Bertrand du Castellet, reviennent en tout à 3 florins et 8 gros. Il est appelé *Pontis Sanctus Spiritus Beati* [1]. Néanmoins en 1496 et 1497, d'importants travaux semblent donner la physionomie du pont que l'on connaît aujourd'hui, si cher aux Nyonsais.

1-AD Isère VIII B 644 f°172, f° 173

De 40,53 m de portée, pour une hauteur de 13 m, ce pont du Bas Moyen Âge comporte une des plus grandes arches de ce type d'ouvrage datant de l'époque médiévale. Les parties basses des culées composées de pierres de taille à bossages, et sa chaussée en dos d'âne en font un des deux ponts routiers les plus esthétiques des Baronnies, avec celui de Pomet (co. de Châteauneuf-de-Chabre) situé dans les gorges de la Méouge (classement MH).

La partie sommitale de l'ouvrage était flanquée d'une petite tour ou guérite où l'on percevait le péage qui représentait un gros revenu pour la ville ; l'évêque de Vaison y percevait également des droits importants : aux environs de 1340, le seigneur Raymond Eustache évêque de Vaison prête en effet hommage chaque année pour ses prétentions sur les revenus perçus sur ce péage. De 1365 à 1367 ses droits figurent à nouveau dans les comptes de la châtellenie de Nyons ; sa pension se monte à 10 florins en 1380 et 1382 [2].

2-AD Isère VIII B 624 f°187 v° ; VIII B 642 f°18 v°, VIII B 652 f°93 r°, VIII B 653 f°119 v°

En effet, Nyons est sur le passage privilégié des marchands.

En 1496, puis à nouveau le 15 mai 1497 en compagnie de monseigneur de Pomerol, venu avec 8 autres personnes, le maître des œuvres delphinal Pierre Galley, s'est rendu sur les lieux pour constater les dégâts occasionnés par les pluies torrentielles et les crues de la rivière. Il dicte les travaux à exécuter et ordonne la réparation d'un

chemin pour que "... *que marchants et autre gens puissent aller et venir, qu'ils puissent plus sûrement passer*".

Au pas de La Font, comme l'Aygues a apporté de la terre et qu'il *est impossible de passer sous la roche* on taillera le rocher sur 20 m (10 cannes) de long et sur 2 m de large (1 canne).

On incrimine "*l'impétuosité de la rivière, laquelle est fort dangeyreuse. Et pour que le péage ne se perde*" un chemin d'une canne de largeur sera aménagé pour que les bêtes puissent passer, jusqu'à la combe de Deupi (d'Eoupe, voir photos ci-dessous) au milieu de laquelle deux petits ponts ont été effectués "*de pierre villeyne à chaux et arene* (sable) *pavés par dessus bien et suffisamment de lauteur et longer nécessayre* [3]" *(l = 1 canne et demie, et ht du parapet : un pied d'aubres)*. On se rappelle en ce lieu les déluges d'eau d'autrefois.

3-... de *vilaine pierre construit avec de la chaux et du sable et au revêtement pavé de la hauteur et longueur nécessaire.*

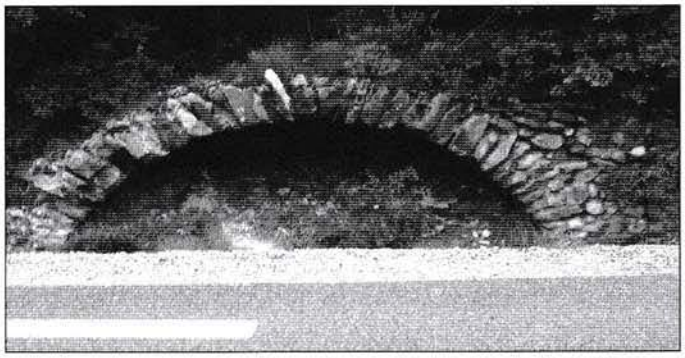

Le pont d'Eoupe à proximité de la RD 94. (*cliché J. Laget*)

4-AD Isère B 3131 ou 2 Mi 1247.

Au cours de la visite de 1496 [4], on constate que "le troisième" pont compris dans l'ancien prix-fait n'a pas été exécuté. Il doit être réalisé de la manière suivante :

"... Et de roche ha este ordonne
de fere le dit pont de quatre canes
de large et de troyes d'auteur
an faisant une bone arche de
grosses piarres au tailhant et de face
dessus et dessoulz
Et fere une ...
dung chascun coste de la voussure
dudit pont de bon quarieres de
molasse la plus dure du pais"

Ce pont à une seule arche, de 8 m de large et de plus de 12 m de hauteur, construit en pierre de taille exploitée dans un banc de grès dur (molasse) et comportant des murs de parapet de 4 m de hauteur, semble bien correspondre à l'actuel pont ancien.

La chaussée du pont délimitée par des murets comportait un revêtement de cailloux et de mortier banché :

Et sera
"ledict pont arche les muretes de deux
canes Et se parera audessus de bons
cailhous et mortier banché.
Et les dictes
murettes feront dessus les panes
demy pie dauteur et de grosseur
demy autre pie. Et sera charge
les espaules aussi que la chose requiert"

On en profite pour refaire le chemin d'accès de part et d'autre du pont
"Et fera le chemin tout neuf revenant
audit pont des deux costés qui contient
environ tout 36 canes".

Carte de Cassini : en pointillé la frontière méridionale des Baronnies qui suit une partie du cours du Toulourenc.

Histoires d'eau, histoire de pont en Baronnies à l'époque médiévale !

Ponts et frontières

Selon *l'universitas* ou représentant de la communauté de Malaucène, le territoire et district de Malaucène s'étendaient de cette première localité jusqu'à la moitié du cours de la rivière du Toulourenc ; une ligne partait depuis le milieu d'un pont et suivait le cours d'eau jusqu'au territoire de Saint-Laugier [5]

En effet, sur les frontières occidentales et méridionales des Baronnies, des litiges existent avec le Comtat Venaissin placé en 1274 sous la domination du pape [6].

En 1277, les frontières sont redéfinies entre Malaucène, appartenant au Comtat et Mollans, possession méridionale des Baronnies. Il est demandé aux habitants de Mollans de creuser un fossé de quatre palmes (96 cm) de largeur et de deux palmes (48 cm) de profondeur près de la rivière du Toulourenc et d'y faire couler l'eau de ce torrent ; la frontière devra se prolonger vers la montagne d'Arnero jusqu'au torrent du Toulourenc. Si un habitant de Malaucène désire faire une écluse (*resclausa*) dans le Toulourenc, les habitants de Mollans ne pourront l'en empêcher, et vice-versa.

5-AD Isère, B 3646.

6-BERNARD (A.)."*La délimitation entre Drôme et Vaucluse. Pourquoi l'Enclave ?*", Études Drômoises, 1983, n°3, pp.15-18.

Ponts et ressources

Si la terre infertile et le montant du cens delphinal trop élevé contribuèrent au dépeuplement progressif de Curnier à partir de la fin du XIVe siècle, une crue très importante entraîna sa désertification totale au XVe siècle. Le 6 décembre 1453, les témoins d'une enquête spécifient à l'unanimité que, par manque de moyens, il a été impossible de reconstruire le pont emporté lors d'une forte crue [7]. Enjambant l'Eygues, il permettait à la population d'accéder aux vignes et aux nombreuses terres situées au-delà de la rivière qui ne sont plus cultivées. Le deuxième témoin affirme qu'il n'y habite plus personne depuis 2 ans. Michaël Bertrand avec sa famille sont les derniers à partir. Ils y résident seuls, pendant 5 ou 6 ans, avant de se rendre aux Pilles deux ans avant l'enquête. Depuis, aucun n'y habite ou n'y fait construire une maison. Retourné sur les lieux, ce témoin a pu constater que les maisons tombent en ruine. Le troisième témoin affirme qu'il n'y a pas même un coq ou une poule. Michaël Bertrand, Jean Brisse de Chalancon en compagnie de quelques autres personnes viennent cependant prendre encore la récolte, mais ne résident plus à Curnier. Le premier l'emporte aux Pilles ; Jean Brisse et ses enfants, désormais à Chalancon, se rendent de temps en temps à Curnier avec leur âne pour biner la terre et faire paître les bêtes dans les pâturages.

7-AD Isère, B ; les témoins au nombre de 5 viennent des villages alentour. Il s'agit de noble Pierre, Stéphane Pellicer, coseigneur de Saint-Férréol, Jacob Fes Janiaq du même lieu et Anthonio Fer du lieu de Condorcet.

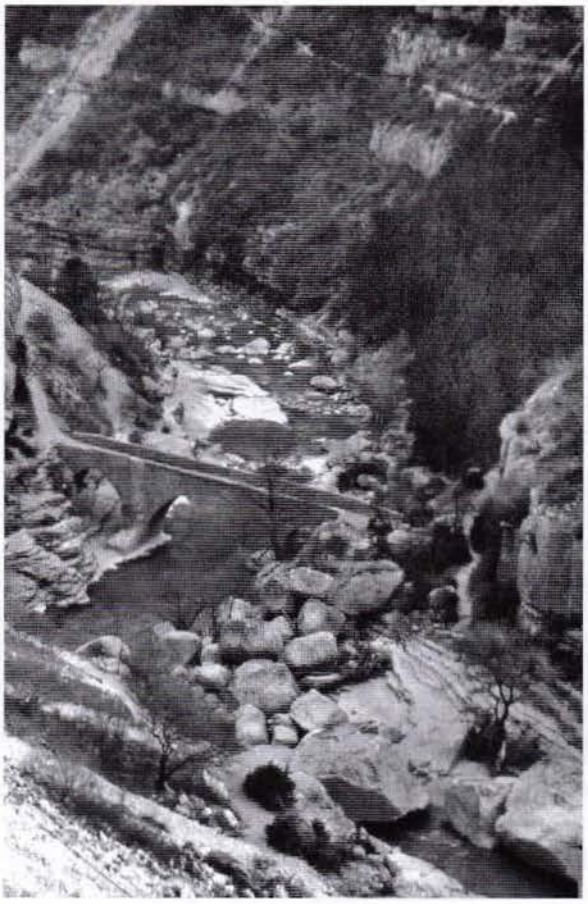

Le pont d'Antonaves sur la Méouge (*Coll. M.P Estienne*)

Ponts, itinéraires et acheminement des marchandises

Dans la partie orientale des Baronnies, en pays haut alpin, la séduisante et sauvage vallée de La Méouge abrite un pont édifié au XIVe s. ou XVe siècle, qui a remplacé un passage à gué étroitement contrôlé par le site du *Le castellac* (co. de Pomet) ; ce pôle avancé par rapport au *castrum* de Pomet situé plus haut encore, permettait, depuis un éperon presqu'entièrement ceint par les eaux, de barrer un passage stratégique entre rive gauche et rive droite de La Méouge, à quelques kilomètres du confluent avec le Buëch. Un moulin, encore conservé au début du XXe siècle, profita de cet emplacement priviégié pour s'installer près de la pile sud du pont, sur la rive droite de La Méouge.

"Le pont d'Antonaves..., est un ouvrage de 26 m de long, de 4,15 m de largeur entre nus des têtes en pente unique de 12 % ; il comprend trois arches de 4,15 m, 10,25 m et 4,25 m d'ouverture (côté de la rive droite). L'arche rive gauche est en arc brisé, les deux autres sont en plein-cintre. Les piles ont 2,20 m et 2,10 m d'épaisseur. Elles sont renforcées à l'amont par des contreforts demi-circulaires de 1,30 m et 1,50 m de diamètre qui règnent sur toute la hauteur de l'ouvrage. Les voûtes sont en pierres de taille bien appareillées, le reste est en bonne maçonnerie de moellons. Il date probablement du XIVe s. ou du XVe s", Prade (M.). *Les ponts Monuments-Historiques*, t.2, 1980, Poitiers.

A quelques kilomètres à l'est, un pont édifié sur le Buëch, et vraisemblablement disparu, constituait un lieu de débarquement de marchandises pour ravitailler en bois de construction le sud Buëch ; ce bois venait en effet par flottage des vastes forêts de Saint-Julien en Bôchaine dépendant de la chartreuse de Durbon ; en effet, au XIVe siècle, les bois utilisés pour la réfection du château d'Upaix [8] furent débarqués au pont de Chabre (Châteauneuf-de-Chabre, Hautes-Alpes) avant d'être acheminés par mules à l'ancien chef-lieu de bailliage du Gapençais pris dès le milieu du XIIIe siècle sous la dépendance du dauphin.

8-AD Isère VIII B 640

Marie-Pierre ESTIENNE
Docteur en Archéologie

Bibliographie

BARRUOL G., *Provence Romane*, t.2, 1972, 2 édt. 1981, p. 341.

ESTIENNE M-P, *Châteaux médiévaux dans les Baronnies, X^e^-XIVe siècles*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, D.A.R.A. n°31, Lyon, 2008, 161 p.

D'une rive à l'autre. Les ponts de Haute-Provence de l'Antiquité à nos jours, Alpes de Lumière, n°153, 2006, 143 p.

LAGET J., *Le Pont de Nyons*, Terre d'Eygues n°15.

PRADE M., *Les ponts monuments historiques*. Inventaire, description, histoire. Poitiers, 1975, Librairie ancienne Brissaud. Collection Art et Patrimoine, 2, p.57.

SCLAFFERT Thérèse, *Le Haut-Dauphiné au Moyen Âge*, thèse d'État Lettres, Paris, Société de Recueil Sirey, 1926, 760 p.

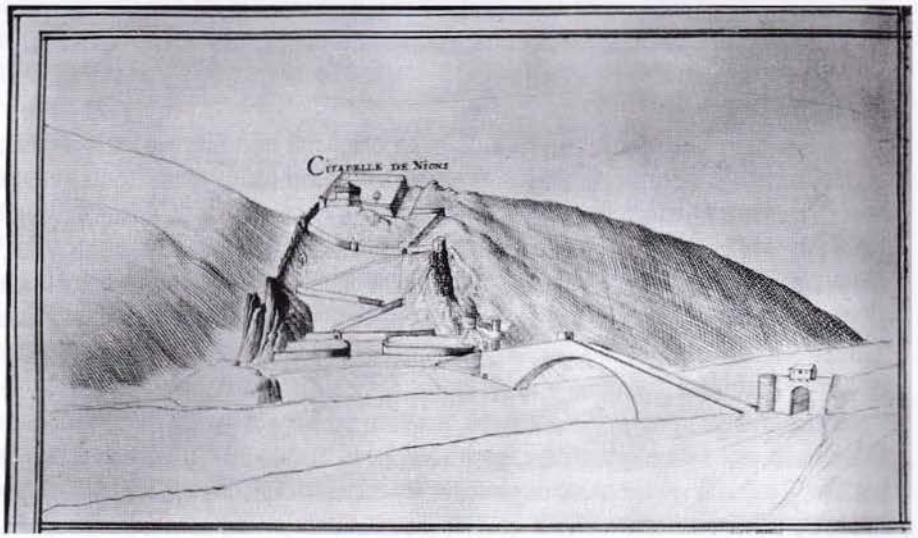

Dainville (François de), *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV Jean de Beins*, Genève et Paris, Librairie Droz, Centre de Recherches historiques et de philologie de la IVe Section de l'École pratique des Hautes Études, V, Hautes Études médiévales et modernes,1969, 95 p, et 1 vol de planches : pl. XLVII : profil des villes citadelles de Nyons et Serres, (British Museum B.M. addms 21117 f°73 v° 74).

La première guerre de l'opium 1840 : le choc de deux empires

Résumé de la conférence donnée par M. Baraffe lors de l'Assemblée générale de la SEN, le 24 novembre 2008.

Le 5 juillet 1840, la flotte de Sir Gordon Brenner forte de ses cinq vaisseaux de guerre, de ses vingt et un navires de transport de troupes avec 3000 soldats à bord et de ses trois bateaux à vapeur attaqua à Dinghai, dans l'archipel de Zhoushan, les batteries chinoises. L'empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais affrontait l'Empire du Milieu dans un conflit resté dans l'Histoire sous le nom de Guerre de l'Opium.

Un choc inégal

Les parieurs anglais n'auraient pas misé le moindre penny sur les chances de l'ennemi. L'Empire chinois, en cette première moitié du XIXe siècle était un dragon sans griffes, un tigre aux dents usées, un adversaire tout juste capable d'égratigner les armées de Sa Majesté la Reine Victoria.

La dynastie mandchoue des Qing règne sur la Chine depuis le milieu du XVIIe siècle. Fermée aux étrangers, elle l'est aussi au progrès, à un tel point que tout projet d'amélioration est considéré comme superflu et coupable. Alors que les premières lignes de chemin de fer commencent à quadriller les campagnes européennes, la Chine en est restée à la brouette à voile, à la traction humaine et à la pompe d'irrigation mue par des jambes d'hommes. "*Aucun progrès ne peut prendre place en Chine*", écrit Hegel en 1822. "*Le Céleste Empire possède tout ce dont il a besoin en grande quantité*" affirme l'empereur Qianlong. C'est le message qu'il a martelé à l'adresse des différentes ambassades hollandaise et russe qui se sont succédé sans succès et, surtout, de la première emmenée en 1793 par Lord Macartney. La réponse de Qianlong à George III, à l'issue de cette ambassade est sans appel : "*Je n'attache aucune valeur aux objets étranges ou ingénieux et je n'ai que faire de vos produits fabriqués d'Europe.*" Ainsi va "*l'Empire immobile*".

La Chine, avant l'arrivée des navires de guerre britanniques, vit donc dans un splendide isolement et un grand mépris pour tout ce qui se passe en dehors de ses frontières.

Opium

Cette situation aurait pu durer si les Anglais n'avaient pris à cette époque l'habitude de consommer du thé et d'apprécier les soies de Chine. La Chine vend et n'achète pas. Les cotonnades et lainages "made in UK" ne les intéressent pas. La Grande-Bretagne doit faire face à un déséquilibre de la balance commerciale qu'elle juge inacceptable. La solution pour les Britanniques, afin de rétablir l'équilibre, est simple. Il suffit d'imposer aux Chinois l'opium que produit l'Inde, ce qui aurait pour second effet bénéfique de soutenir l'économie de cette colonie.

Le pavot, *papaver album* aux graines blanches ou *papaver somniferum*, dont on connaît les effets euphorisants depuis l'ancienne Sumer, est cultivé au Bengale. Les pains d'opium enveloppés dans une pâte faite de pétales écrasés pour en améliorer le parfum sont vendus aux enchères à Calcutta puis acheminés à bord des navires anglais jusqu'aux factoreries étrangères de Canton, seul port autorisé aux navires étrangers (il faut bien vendre le thé et la soie).

Devant la concurrence étrangère, les Britanniques décident d'assumer le contrôle de la production d'opium dans les régions productrices de l'Inde. En 1793, la Compagnie Britannique des Indes Orientales se voit confier le monopole du commerce de l'opium, se réservant la totalité de la production indienne et mettant fin ainsi à la concurrence des autres pays.

Les empereurs chinois tentent d'endiguer ce commerce qui détruit leurs sujets et vide les caisses de l'état. En 1729, Yongzheng promulgue un édit interdisant la consommation d'opium. Il faut croire que la mesure s'est montrée inopérante puisque 70 ans plus tard, Jiaqing doit à son tour renouveler l'interdiction. En 1835, on considère qu'un Chinois sur quatre consomme de l'opium et que la majorité de la population adulte des villes côtières du Sud est intoxiquée. Cette année-là, la quantité de thé importée de Chine par les Anglais est égale à la quantité d'opium introduite par eux en Chine. L'écart, au profit de la drogue, ne cessera de se creuser au cours des années suivantes. Tout va donc pour le mieux pour les finances de sa Majesté la Reine et de la Jardine-Matheson & Company of London qui a pris le relais de la Compagnie des Indes Orientales.

C'est à Canton, seule ville chinoise autorisée aux étrangers, qu'est débarqué l'opium embarqué en Inde. C'est dans ce port que se sont regroupées plus de cinquante firmes se livrant au commerce de l'opium. Leurs bateaux rapides et bien armés se jouent des jonques des mandarins. Ils sillonnent les côtes et livrent leur marchandise à des trafiquants chinois qui remontent ensuite les fleuves pour revendre la drogue, profitant de la complicité et de la corruption des autorités. Les étrangers se sont installés

le long des quais de la Rivière des Perles sur quelques kilomètres de rivage parmi leurs entrepôts et bureaux appelés factoreries. La plus importante, évidemment, est celle qui avait appartenu à la Compagnie des Indes Orientales avant qu'elle n'abandonne son monopole. Dans ce quartier réservé, que la loi chinoise interdit d'ailleurs aux femmes, sont aussi venues se regrouper les factoreries française, hollandaise, suédoise, danoise, allemande, sans oublier les installations des Américains que les Chinois désignent dédaigneusement sous le nom d'"Anglais de deuxième degré".

Réaction

Le gouvernement chinois ne ménage pas ses peines pour réagir contre cet odieux commerce. Il renouvelle à plusieurs reprises son interdiction du commerce de l'opium. En 1820, il promulgue la peine de mort pour tout chinois en possession d'opium. Tentatives vaines, tant l'implication des fonctionnaires dans le trafic est grande. Trois des fils de l'empereur lui-même meurent d'intoxication.

A des milliers de kilomètres de là, Palmerston, ministre anglais des Affaires Etrangères affirme que le commerce de l'opium est un problème purement chinois et n'hésite pas à déclarer que l'interrompre provoquerait la banqueroute en Inde. Quelques années plus tôt, on considérait que 1/7 des revenus de l'Inde britannique était généré par la vente de l'opium. Les Britanniques conseillent à Daoguang de lever la prohibition qui frappe l'opium et d'en légaliser le commerce. L'empereur répond qu'il refuse de tirer profit de revenus provenant du vice et répandant la misère dans son peuple. Face aux partisans d'une telle légalisation, ce sont donc les thèses de ses conseillers moralisateurs qu'il adopte. Fin 1838, l'empereur Daoguang signe l'édit nommant Lin Zexu Commissaire Impérial à Canton. Celui-ci est chargé de mettre fin aux activités des étrangers importateurs d'opium. Dans son discours devant le Parlement de janvier 1840, la Reine Victoria ne manque pas de déclarer que le mouvement de prohibition de l'opium lancé par les Chinois l'atteint dans sa dignité.

Lin Zexu, confucianiste convaincu et administrateur d'une intégrité et d'une moralité sans faille est considéré comme l'homme de la situation. Dès l'annonce de sa nomination, les mandarins cantonais déploient un zèle inhabituel, durcissant leur position à l'égard des trafiquants chinois. En février, l'un d'eux est mis à mort par strangulation sur la place devant les factoreries étrangères qui ne tardent pas à être assiégées par des milliers de chinois en colère.

Lin arrive à Canton le 10 mars. Il adresse un message demandant aux marchands étrangers de livrer dans les trois jours l'opium à bord des navires ou déjà entreposé et de s'engager à l'avenir à ne plus importer d'opium en Chine. Devant le peu d'empressement des marchands à lui obéir, Lin prend la décision le 25 mars de suspendre toute transaction avec les étrangers et ordonne à leurs employés chinois de cesser leurs activités. Il fait déployer ses troupes autour des factoreries précisant qu'il ne lèvera le blocus qu'une fois l'opium remis. Le Capitaine Charles Eliott, surintendant du commerce britannique, arrivé deux jours plus tôt, déclare que les ressortissants étrangers de Canton jouissent du soutien du gouvernement britannique et n'ont pas à obéir aux lois chinoises. Lin menace cette fois d'interrompre toute transaction avec les étrangers et de leur interdire d'acheter du riz, de la soie et du thé.

Le 27 mars, les marchands étrangers acceptent les conditions de Lin. Début avril, le plus gros de l'opium a été remis aux autorités chinoises. Entre le 6 et le 21 avril, les étrangers fuient Canton et partent se réfugier à Macao.

Les premiers jours de juin, plus de 20 000 caisses d'opium (environ 2000 tonnes) sont détruites sur la plage de Bocca Tigris, à l'embouchure de la Rivière des Perles. La drogue est jetée dans des fosses de 150 m de long sur 50 m de large et recouverte de sel et de chaux puis brûlée ou jetée à la mer. L'empereur ne tarde pas à féliciter son Commissaire en des termes élogieux.

Pour justifier son action, celui-ci avait adressé ces mots à la Reine Victoria :

"*Nous constatons que votre pays est à soixante ou soixante-dix mille lis*[1] *de la Chine ; mais, cependant des vaisseaux barbares s'évertuent à venir ici faire du commerce et réaliser de gros bénéfices… Les Barbares tirent profit de la Chine… De quel droit, par la suite, se servent-ils de la drogue empoisonnée pour nuire au peuple chinois ?… Nous vous demandons : où est votre conscience ? J'ai entendu dire que fumer de l'opium est strictement interdit dans votre pays ; c'est parce que ses effets néfastes sont reconnus. Comme vous ne permettez pas à l'opium de nuire à votre pays, vous devriez à plus fortes raisons en protéger les autres pays, en particulier la Chine.*"

La réponse de Palmerston fut brève : "*Donnons à la Chine une bonne raclée et expliquons nous ensuite.* »

La guerre

Début avril, le Parlement anglais décide par quelques voix de majorité de déclarer la guerre à la Chine.

Le 22 juin, les navires de Brenner bloquent le port de Canton.

Le 5 juillet 1840, la flotte de Sir Gordon Brenner attaque à Dinghai, dans l'archipel de Zhoushan, les batteries chinoises.

Lord Robert Jocelyn, secrétaire militaire accompagnant le corps expéditionnaire anglais raconte : "*Quand nous entrâmes dans le port de Dinghai, onze jonques de guerre se dirigèrent vers nous, mais à mesure que nous avancions, elles reculèrent… Ces grossiers bâtiments de guerre se distinguent aisément à leurs flammes éclatantes, à leurs canons dont la gueule est peinte en rouge, à leurs poupes couvertes de brillantes couleurs.*" Les pièces d'artillerie, sur terre, ne valent guère mieux. Certains

1-**1** li = environ ½ km.

canons sont placés de telle sorte qu'il est impossible de les mettre en mouvement et même de les pointer. Après l'assaut, les vainqueurs découvrent parmi les ruines, les blessés et les morts, de vieilles arquebuses, des arcs, des flèches, des lances de bambou, des fusées d'artifice pour effrayer l'ennemi. Lord Jocelyn juge cependant la victoire amère : "*Il était bien plus avantageux pour nous de nous faire connaître tout d'abord par des mesures de douceur et de conciliation qui ne laisseraient point de rancune dans l'esprit du peuple*" admet-il.

Trop tard, le mal était fait.

D'autres combats eurent lieu. La Chine y trouva ses héros défenseurs du sol national : le vice-roi du Jiangxi qui défendit Zhenhai jusqu'à la mort ; l'officier de marine Guan qui mourut dans la défense de Canton ; le général Chen Huacheng et ses six cents braves qui donnèrent leur vie dans la défense du port de Wusong près de Shanghai.

Le Commissaire Impérial Lin, malgré le blocus de Canton par les navires anglais, malgré les défaites, assure à son empereur qu'il maîtrise la situation. Mais il ne peut taire longtemps la vérité. Daoguang le destitue, l'accusant même d'être le responsable de la guerre et surtout d'avoir détruit l'opium, un trésor de guerre qui aurait pu trouver son utilité au cours de négociations avec les Anglais. Lin sera muté dans une lointaine province avec pour tâche de surveiller des travaux d'irrigation. Ses successeurs ne montrent aucune efficacité, bien au contraire. Le premier, lors de discussions avec l'ennemi, leur cède Hong Kong et consent une indemnité en compensation de l'opium détruit. Le second perd soixante et onze navires de guerre lors d'une seule attaque contre Canton et doit verser une indemnité de guerre de six millions de dollars. Ainsi de 1840 à 1842, les deux nations se font la guerre sans que la supériorité sur mer des Britanniques ne soit mise en défaut.

l'empereur Daoguang

L'humiliation

Victoires anglaises, défaites chinoises. Ce n'est que lorsqu'il apprend que 80 navires de guerre anglais ont remonté le Yangzi jusqu'à Nankin que l'empereur, inquiet pour Pékin et son trône, se résout à négocier avec les Britanniques.

Le 29 août 1842, est signé à bord du navire Cornwallis le Traité de Nankin, traité inégal par lequel les Britanniques imposent leur volonté aux Chinois. La Chine confirme la cession de Hong Kong, accepte d'ouvrir cinq autres ports dont Canton et Shanghai, se voit dans l'obligation d'acquitter une indemnité de 21 millions de dollars (versements étalés jusqu'au 31 décembre 1845 avec intérêts de 5% pour tout retard.) Des clauses ultérieures autorisent la Grande-Bretagne à ouvrir des consulats dans les ports marchands et accordent à ses ressortissants le privilège d'exterritorialité, les protégeant ainsi de la loi chinoise. Les Etats-Unis et la France obtiennent leur propre traité et se voient accorder les privilèges commerciaux arrachés par les Britanniques. Avec, en prime pour la France, un édit de tolérance autorisant les missionnaires chrétiens à propager leur foi sur le territoire chinois.

Le Traité de Nankin ne mit pas fin à la Guerre de l'opium. Il ne mit surtout pas fin à l'humiliation de la nation chinoise. La Chine devait, 16 ans plus tard, signer à Tianjin un second traité aussi inégal que le premier, à l'issue d'un conflit contre une coalition franco-anglaise. Les troupes étrangères, cette fois, étaient entrées dans Pékin, obligeant l'empereur Xianfeng à s'enfuir. Les Etats-Unis en tirèrent avantage. La Russie se joignit à la curée.

Et après ?

Gladstone, député à l'époque, vota contre la déclaration de guerre et déclara à cette occasion : "*Une guerre plus injuste dans son origine, une guerre plus prévue dans sa préparation pour couvrir d'une honte perpétuelle* [notre] *pays, je n'en connais pas dans toute l'histoire. Le pavillon britannique qui flotte fièrement sur Canton n'est hissé que pour protéger un infâme trafic de contrebande*". Il est possible que ce sentiment de honte perpétuelle se soit fortement atténué depuis, mais il est une chose certaine : ces événements ont laissé des traces dans la mémoire collective des Chinois. La méfiance à l'égard de l'étranger (des récits relatent qu'à l'approche des soldats ennemis, des pères jetaient leurs fils dans des puits, étranglaient leurs femmes et leurs filles avant de se donner la mort), la xénophobie, le désir de se refermer sur soi ont trouvé leur ferment dans cette douloureuse confrontation avec l'Occident.

Le morcellement de la Chine amorcé en 1843 se poursuivit par la suite comme si on voulait lui faire payer tous les tracas qu'elle avait causés : guerre sino-russe (1858) ; guerre sino-française pour la Cochinchine (1860) ; guerre sino-japonaise (1894) ; nouvelle mise à sac de Pékin par les Anglais, les Français, les Russes, les Allemands,

les Japonais et les Américains après la Révolte des Boxers en 1900.

Le trône des empereurs Qing a tremblé sous les assauts de l'étranger. Mais le danger est maintenant à l'intérieur. Le peuple accuse l'empereur d'avoir bradé le pays. L'esprit de révolte gronde dans les campagnes et les villes à travers les sociétés secrètes : Triades, Lotus Blanc, Société d'Education et de Paix, Société du Ciel et de la Terre, Société des Adorateurs de Dieu ; Turbans Rouges désireux de restaurer la dynastie Ming, bientôt rejoints par les Turbans Jaunes de la "Paix Céleste" dont le mouvement Taiping, dans sa quête de justice, précipitera la Chine dans la guerre civile. Des voix s'élèvent pour demander la réforme des institutions.

L'Occident avait introduit l'opium mais aussi ses idées. Le bruit des canons anglais avait réveillé la Chine. L'Empire immobile commençait à bouger.

M. BARAFFE

Bibliographie

Elisseeff Danielle, *Histoire de la Chine*, Editions du Rocher, 1997.

Lord Robert Jocelyn, *La Campagne de Chine ou Six Mois avec l'Expédition anglaise*, Paris, Delloye H. éd. 1841.

Sir George-Leonard Staunton, *Voyage dans l'intérieur de la Chine et en Tartarie fait dans les années 1792, 1793 et 1794 par Lord Macartney*, traduit de l'anglais par J .Castéra, Paris, F. Buisson, 1798.

Peyrefitte Alain, *L'Empire immobile ou le choc des mondes*, lib. Arthème Fayard, 1989.

Wakeman Jr Frederic, *Strangers in the Gate – Social Disorder in South China 1839~1861*, University of California Press Berkeley and Los Angeles, 1966.

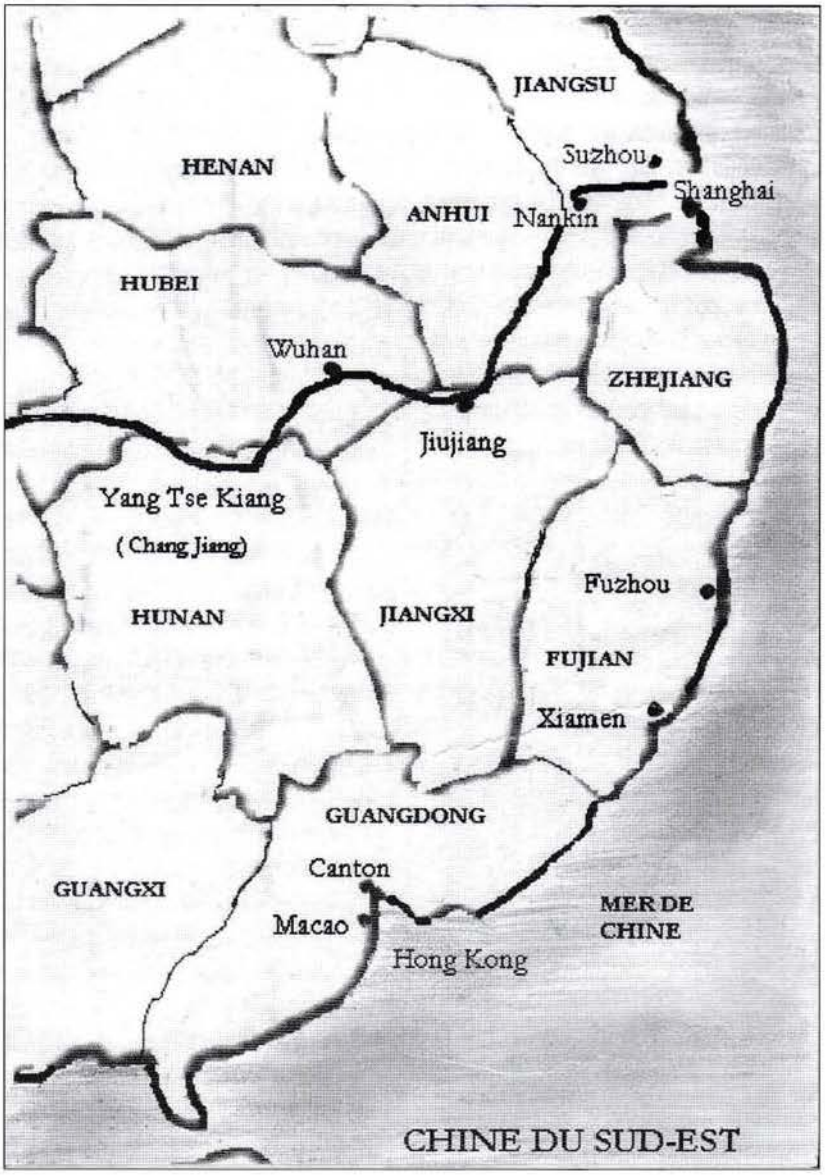

Dimanche 19 octobre 2008 visite d'Arles

"Arle ! O, tu que siés estado tout ço que l'on pòu èstre, la metroupòli d'un empèri, la capitalo d'un reiaume e la matrouno de la liberta..."
F.Mistral

Cette dédicace de Mistral à la ville décrit bien toutes les facettes d'Arles, mais ce dimanche, c'était la ville romaine que la Société d'Etudes Nyonsaises avait choisi d'explorer sous la conduite de Madame Vue.

Pour ce faire nous avons débuté la visite par le remarquable Musée de l'Arles antique situé dans "la presqu'île du cirque romain" : le décor était posé !

Les vestiges romains d'Arles très visibles ont suscité depuis toujours la curiosité des habitants : en 1614, s'organise à la "Maison commune" la première présentation d'une collection publique d'antiquités. La conscience patrimoniale publique s'affirme ensuite car un arrêté ordonne que le produit de toute découverte soit déposé en ce lieu.

Le musée

Depuis les "antiquités" s'entassaient dans divers lieux et en 1968, le conservateur des Musées d'Arles, Jean-Maurice Rouquette, élabore le projet d'un nouveau musée destiné à réunir l'ensemble des collections archéologiques arlésiennes en un seul lieu. Le projet de l'architecte Henri Ciriani est retenu en 1983. Sur la base d'un plan triangulaire, il organise les trois activités essentielles du musée, tout en concevant une architecture évolutive autorisant les développements ultérieurs. Autour d'un patio se déploient :

- l'aile des collections permanentes.
- l'aile de la culture : une bibliothèque, la conservation, le service des publics et les structures d'accueil des visiteurs.
- l'aile scientifique rassemble les services photographique et archéologique, l'atelier de restauration et les réserves.

Les façades du musée sont couvertes de plaques d'*émalit*, matériau de verre émaillé de bleu, couleur symbolisant l'azur du ciel intemporel d'Arles.

L'évolution de la cité et l'histoire de ses monuments seront au cœur de la visite. Dernière éminence avant la mer, isolée au milieu des marais, la modeste colline calcaire de 25 mètres a très tôt attiré l'Homme. Même si l'agglomération arlésienne actuelle n'a jusqu'à ce jour révélé aucun vestige préhistorique, de nombreux sites aux alentours constituent l'indice d'une implantation humaine très ancienne (d'époque néolithique).

Des peuplades ligures l'occupent déjà à l'aube du 1er millénaire avant J.-C.

Sans doute fréquentée par les commerçants phéniciens, à la fin du premier millénaire, elle devient emporion (comptoir) puis colonie grecque des Phocéens de Marseille au Ve siècle av. J.-C. sous le nom évocateur de *Théliné* (la nourricière).

Au cours du IVe siècle elle revient sous la domination des autochtones sous le nom d'*Arelate* (la ville des marais) : le lieu situé près (*are*) de l'étang (*late*).

En 49 av. J.-C. : Arles choisit le bon camp : elle aide Jules César lors de la Guerre Civile en construisant douze vaisseaux de guerre utilisés contre Marseille alliée de Pompée.

L'urbanisation prend alors son essor avec en 46 av. J.-C. : fondation de la colonie romaine d'Arles pour les vétérans de la 6e légion. (*COLONIA JVLIA PATERNA ARELATE SEXTANORVM*)

Une ménade

La fondation de la colonie romaine d'Arelate entraîne une véritable réorganisation de la ville indigène. Avant la fin du siècle, sous le principat de l'empereur Auguste, un plan d'urbanisme monumental est mis en place portant création de fortifications, du réseau viaire (rues) et de la construction de trois édifices majeurs : le forum, l'arc du Rhône et le théâtre. Ceux-ci s'ordonnent sur une trame urbaine organisée autour d'axes principaux orientés nord-sud (le *cardo*) et est-ouest (le *decumanus*). En rive droite du fleuve, des restes de docks ont été trouvés à Trinquetaille, confirmant l'importance vers l'amont, du port et des chantiers navals d'Arles.

Sous forme de magnifiques maquettes ces trois monuments reprennent dans le musée tout leur volume, entourés du décor monumental retrouvé : statue d'Octave devenu Auguste et déifié sous l'apparence d'un jeune homme au torse d'athlète alors que les auteurs romains le décrivent comme chétif.

Cette statue placée dans le mur de scène du théâtre présidait aux représentations, tandis que le *pulpitum* (devant de scène) s'ornait d'un autel à Apollon et d'éléments du cortège de Bacchus comme les ménades dont les tuniques s'envolent au rythme de leur danse échevelée.

Le forum établi sur la pente et entouré de portiques a été contrebuté par des crypto portiques dont l'usage reste inconnu : stockage ? Un des côtés du forum intègre un temple dont une partie du fronton et des colonnes reste visible en ville. Du décor des portiques, nous sont parvenues des corniches de marbre sculpté.

En raison de l'expansion de la cité liée au développement économique et commercial, un nouveau plan d'aménagement urbain intervient sous la dynastie flavienne (69-96). Le nouveau projet nécessite la modification du tracé nord de la première enceinte romaine pour permettre la construction de l'amphithéâtre. La maquette de cet édifice montre les méthodes de construction typiques des romains : la voûte construite sur un module de bois, les techniques de levage des blocs de pierre. Malheureusement le dernier étage (l'attique) a disparu laissant un vide quant aux interprétations : y avait il un *velum* ? Sans les trous témoignant de l'emplacement des poteaux qui supportaient les câbles du velum il est impossible de l'affirmer.

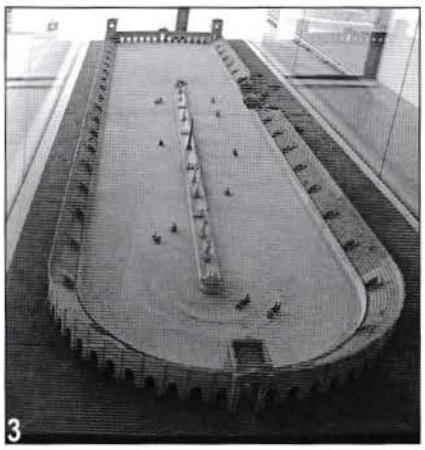

Vers 150 : nouveau développement urbain avec notamment la construction du cirque romain.

Le cirque est situé au sud-ouest de la ville d'Arles à proximité du Rhône. Sa construction est compliquée par la nature instable du terrain marécageux et nécessite environ 30 000 pieux en bois de 2,50 m à 3 m de long pour le stabiliser. Ces pieux, retrouvés par les archéologues et datés grâce à la dendrochronologie (par les cercles de croissance de l'arbre) ont permis de situer précisément le début des travaux à 149 après JC.

Il mesure 450 m de long et 101 m de large, ses gradins pouvaient accueillir jusqu'à 20 000 spectateurs. Il est organisé autour d'une vaste piste damée, dotée d'une séparation centrale, la *spina* (l'épine). De l'édifice, il ne reste que peu de vestiges, aujourd'hui seuls demeurent visibles en contrebas du musée, des restes de la substruction de la *cavea* (gradins) et de l'extérieur de l'extrémité arrondie du cirque. Son ornement le plus illustre, l'obélisque de la *spina*, est installé au XVIIe siècle sur la place Royale de la cité (l'actuelle place de la République) en l'honneur de Louis XIV. Il est toujours visible devant l'hôtel de ville.

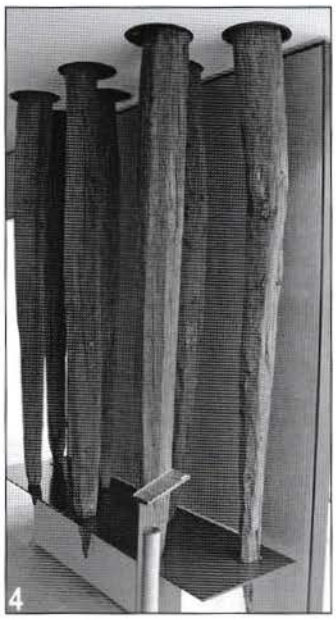

Le développement urbain ne reprend qu'au début du IVe siècle, sous l'empereur Constantin, avec une nouvelle croissance politique et administrative. La cité devient une résidence appréciée de l'empereur qui y séjourne à plusieurs reprises. Devenu chrétien, Constantin organise un concile dans la cité en 314, puis en 353. C'est de cette époque que datent les premiers sarcophages paléochrétiens arlésiens. Nous avons achevé la visite, après avoir admiré des mosaïques au décor recherché,

1- Le forum (maquette)
2- Les restes du forum
3- Le cirque (maquette)
4- Quelques pieux parmi les 30 000 qui ont servi à la construction du cirque

1

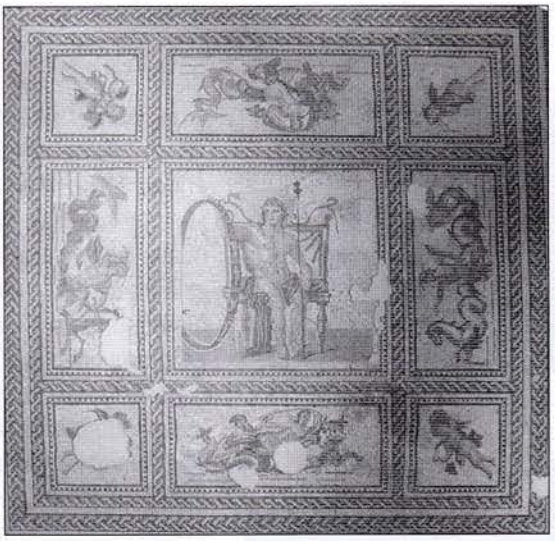

2

par ces prestigieux sarcophages paléochrétiens dont un magnifique exemplaire fut commenté par notre guide. Son côté principal est orné du portrait des époux dans une coquille (thème romain). La magnificence des costumes et des bijoux montre leur appartenance à la haute société, ce qui fut corroboré par la pourpre découverte par les fouilleurs au fond du sarcophage non violé qui contenait les restes d'un homme et d'une femme d'environ 50 ans !

Ces personnages étaient chrétiens ainsi que le reste du décor l'atteste : scènes de l'adoration des Mages, Adam et Eve etc.

Nous serons obligés de revenir dans ce musée car tant d'autres merveilles restent à voir… en deux heures trente nous n'avons vu que l'essentiel.

La pause déjeuner est la bienvenue, d'autant que les salles du restaurant qui nous accueille sont splendides : voûtées dans un hôtel particulier du XVIIe siècle.

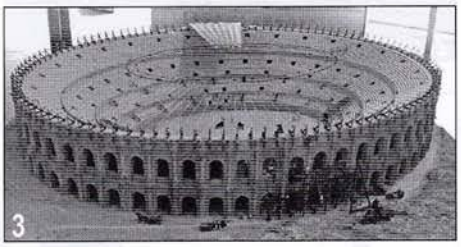

3

Une visite enrichissante

L'après midi est consacrée à la découverte dans la ville des monuments antiques : l'ancienne place du forum où un pan de maison a englobé les restes du fronton du temple romain.

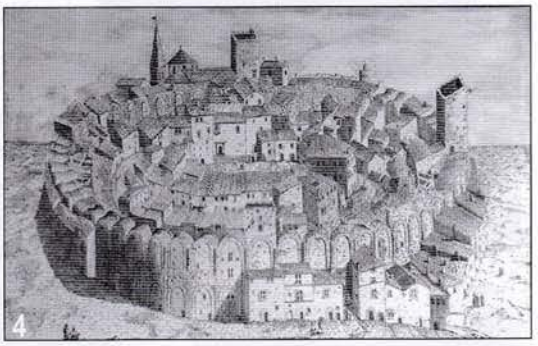

4

Il est temps d'évoquer également Van Gogh : durant son court séjour à Arles, quinze mois entre 1888 et 1889, il réalisa plus de 300 œuvres, laissant pour toujours son nom lié à la ville. Il y vient découvrir la lumière du sud et avec un projet d'atelier d'artistes pour lequel viendra le rejoindre Gauguin.

Il tente de percer le secret de la lumière, des atmosphères, poussant toujours plus loin ses recherches, par exemple en posant la couleur directement à partir du tube ou en peignant la nuit. Il trouve peu à peu son style, fait de force et de rapidité d'exécution. Cependant, mangeant trop peu, fumant et buvant trop, cette fièvre créatrice l'épuise vite. En octobre, il est heureux d'accueillir Gauguin, mais en dépit de leur amitié, les disputes se multiplient. Après une sévère altercation, Vincent menace son ami d'un rasoir. Gauguin prend la fuite et Van Gogh retournant l'arme contre lui se tranche une oreille qu'il met dans une enveloppe avant de l'offrir à une prostituée. Transporté par la police il est accueilli et soigné à l'hôtel-Dieu par le Docteur Rey. "*Un pauvre aliéné, ressortissant néerlandais, se disant artiste peintre*", ainsi la presse locale désigne-t-elle l'auteur de l'incident.

5

Cette période d'intense création est évoquée devant une reproduction d'une des toiles célèbres : "*Terrasse du café le soir*", et devant le café même qui a servi de modèle et a été repeint en jaune par le propriétaire.

Ensuite nous nous rendons aux Thermes construits par Constantin au IVe siècle après JC, dont ne restent que le *caldarium*, pièce chauffée par le sol et les murs par le système d'hypocauste encore partiellement visible, une piscine avec une abside semi-circulaire, percée de trois fenêtres et couverte d'une voûte en cul de four.

Cet édifice est l'un des rares de ce type conservé en France, on connaît l'emplacement de trois autres thermes publics à Arles dont un sous la place de la République (trouvé lors de la construction de la fontaine de l'Obélisque).

Notre promenade nous conduit ensuite aux "arènes", l'amphithéâtre antique où les

1- Magnifique sarcophage
2- Mosaïque
3- L'amphithéâtre (maquette)
4- L'amphithéâtre occupé, de la fin du VIe siècle jusqu'en 1825, par des constructions.
5- L'amphithéâtre aujourd'hui

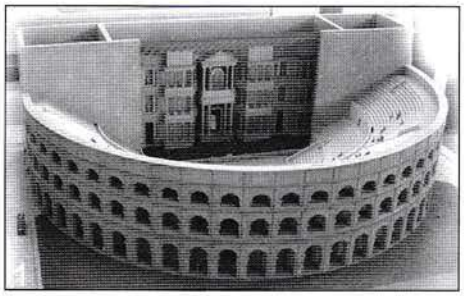

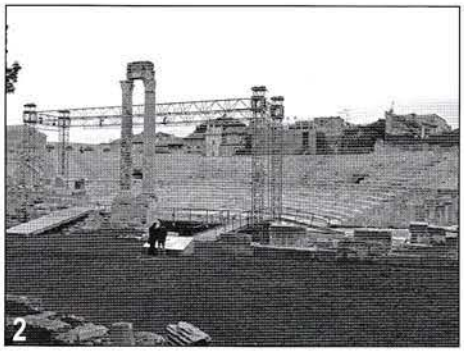

gradins nous permettent de nous reposer un peu. Sous Domitien, vers 90 après JC, ce monument fut bâti sur la colline de l'Hauture. Pour ce faire, l'enceinte augustéenne érigée un siècle plus tôt fut détruite. L'architecte s'est inspiré du Colisée de Rome tout juste terminé : un système d'évacuation par de nombreux couloirs d'accès, une scène centrale de forme elliptique entourée de gradins, des arcades dont deux niveaux seulement sont conservés, le tout pour une longueur totale de 136 mètres, soit d'une dimension supérieure à celle des arènes de Nîmes construites peu après. Cet édifice peut accueillir 25 000 spectateurs.

Aucun document n'indique précisément quels types de jeux y furent pratiqués : combat de gladiateurs, chasse aux sangliers, probablement.

L'espace intérieur fut occupé à la fin du VIe siècle à cause des invasions, par des constructions, sorte de forteresse urbaine qui au fil du temps se dote de quatre tours et dans laquelle s'intègrent plus de 200 habitations et deux chapelles.

Cette fonction résidentielle se perpétue dans le temps avant que l'expropriation commencée dès la fin du XVIIIe siècle n'aboutisse définitivement en 1825 sous l'impulsion du maire de l'époque, le baron de Chartrouse.

Van Gogh les peindra (ou plutôt la foule qui s'y trouvait) en 1888.

Il nous restait le théâtre à visiter, un des plus anciens monuments de la ville puisque construit à la fin du 1er siècle av. J.-C., juste après la fondation de la colonie romaine, il est achevé vers l'an 12 av. J.-C. devenant ainsi l'un des tous premiers théâtres en pierre du monde romain. Le théâtre s'inscrit dans le quadrillage romain, sur le *decumanus*. La *cavea*, d'un diamètre de 102 mètres, pouvait accueillir 10.000 spectateurs assis sur 33 rangées de gradins. Du mur de scène seules deux colonnes sont en place. Ce lieu de spectacles resta en fonction jusqu'au début du Ve siècle. A cette date, l'église farouchement opposée aux comédiens et aux spectacles païens, devenus assez osés, utilisa le théâtre comme carrière pour la construction de la basilique paléochrétienne Saint-Etienne, entreprise sous l'épiscopat d'Hilaire.

Une partie du mur d'entrée offre encore un très beau décor sculpté.

De retour sur la place de la République, nous admirons cet ensemble architectural avec l'Hôtel de ville construit par Jules Hardouin Mansart, achevé en 1676, il remplace une ancienne maison commune qui s'élevait entre la maison du roi (ancien palais des Podestats) et la tour de l'horloge que les édiles voulurent conserver.

D'un autre côté de la place s'élève la célèbre église de Saint Trophime, évêque d'Arles. En 1152 , Raimon de Montredon organise la translation des reliques de saint Trophime, des Alyscamps à la basilique Saint-Étienne, qui perd probablement alors ce vocable au profit de l'actuel Saint Trophime.

Le porche roman offre un décor sculpté illustrant le Jugement dernier tel qu'il est décrit dans l'Apocalypse de Jean : un Christ en majesté, bénissant et entouré des symboles des évangélistes. A sa droite les élus défilent vers lui tandis que de l'autre côté, les damnés, nus et enchaînés sont déjà léchés par les flammes et vont vers l'Enfer.

Le registre moyen, très inspiré de l'art antique jamais oublié en Provence, présente des statues de saints (Pierre, Jean...) encadrés par des colonnes antiques.

Le registre inférieur porte des lions dévorant des humains, image de l'homme dévoré par ses passions.

La visite s'achevait là lorsque survint l'inattendu : l'Arlésienne authentique, tout droit sortie du texte de Mistral... nous le confirmons : elle existe bien.

Marie-Christine HAUSSY

1- Le théâtre (maquette)
2- Les restes de ce théâtre
3- L'Hôtel de ville et l'obélisque qui se trouvait à l'origine dans le cirque
4- L'Arlésienne (la vraie) avec notre guide et un admirateur nyonsais...

Toutes les photos de cet article sont de Michel Beunardeau

Les échos

Notre amie Vally Laget à l'honneur...

Il est dit dans *Le Félibrige en quelques mots* : *Quiconque adhère au Félibrige, pour défendre la langue et la culture d'oc est nommé mainteneur (mantenèire). Les mainteneurs portent comme insigne une pervenche d'argent.*

Celle-ci a été remise (espingoulado sus lou pitre) à Vally Laget le 14 Novembre 2008 à Montségur-sur-Lauzon, par Christian Bartheye.

Au cours des Olivades 2008, le 13 Juillet à Nyons, Vally Laget a été intronisée Chevalier de L'Olivier.

Restauration du tableau de l'Annonciation de l'Église Saint Michel de Novézan

Grâce au concours de la Société de Sauvegarde des monuments anciens de la Drôme et de l'APAVEN (Association pour le Patrimoine Venterolais) que nous félicitons pour cette action, le tableau de l'Annonciation de l'Église de Novézan a pu être restauré. Il s'agit d'une oeuvre magnifique, une des quatre copies existant en France d'un tableau florentin, inscrite à l'inventaire national en 2007. Nous ne saurions trop inciter nos adhérents à se rendre à Novézan pour la découvrir ou redécouvrir.

Musée d'Archéologie et d'Histoire de Nyons et des Baronnies

Exposition du 16 mai au 15 octobre 2009
Inauguration pour la Nuit des Musées le 16/04 à 20 H

"AQUA"
Histoire de l'eau à Nyons

A l'occasion du 6e centenaire du Pont Roman de Nyons, le Musée d'Archéologie et d'Histoire de Nyons et des Baronnies présente une exposition liée à l'utilisation et l'alimentation en eau à Nyons et dans ses environs à travers les âges.

En effet les premiers puits connus dans la région datent du Néolithique (Montélimar), comme les traces d'aménagements de ruisseaux aux Laurons (Nyons).

Durant l'Antiquité, les Romains marquent le paysage par leurs ouvrages d'art (aqueducs, ponts) témoignant de leur maîtrise de l'eau. L'archéologie nous révèle également les différentes utilisations de l'eau, dans le domaine public, privé et technique à l'époque gallo-romaine, illustrées dans l'exposition par des objets : cruches, tuyau en plomb, etc.

Au Moyen Age et jusqu'à nos jours, les rives de l'Eygues voient, outre l'élévation de l'arche du Pont inauguré en 1409, l'installation successive d'artisanats et d'industries utilisant la force motrice de l'eau.

L'équipe scientifique du Musée présente également les recherches de la SEN, Société d'Études Nyonsaises, qui a publié plusieurs articles à ce sujet dont celui de Mme Simone Dutour sur l'abbé Soulier, curé de Vesc au XIXe siècle, qui fut un personnage emblématique de la géologie locale. L'exposition retrace ses recherches de sources d'eau potable pour les communes qui le sollicitaient dont la ville de Nyons.

Mémoire de la Drôme à Nyons

Belle moisson de clichés et documents souvent très rares réalisée par Mémoire de la Drôme à Nyons les 31 mars et 1er avril derniers et belle satisfaction pour l'équipe de Jean-Paul Chairon et pour Roland Olivier, coordonnateur sur le plan local. Des centaines de documents ont été enregistrés, puis numérisés avant d'être restitués aux personnes qui les avaient apportés. L'affluence a été telle qu'il a fallu prévoir une prolongation le 8 avril suivant. Ainsi des documents essentiels à l'histoire locale comme à l'étude des mentalités seront préservés et pourront être mis à la disposition du public comme des historiens. Une première présentation publique aura lieu à la maison de Pays aux mois de juillet-août prochains.

En 2009 la Ville de Nyons fête le 600e anniversaire de son Pont Roman

Dimanche 12 avril à 22 h
"Le pont tout feu tout flamme"
Jeudi 16, 23 et 30 avril - jeudi 7 mai de 9 h à 12 h sur le Pont
"Souriez, vous êtes photographié !"
Samedi 20 et dimanche 21 juin
Fête du pont en danse et en musique
Dimanche 5 juillet
Défilé de véhicules anciens avec les Rétrobolides du Nyonsais
Dimanche 12 juillet
Défilé des Olivades
Vendredi 14 août - 18 h - Hôtel de Ville
Conférence "les 600 ans du Pont Roman" par J. Laget
Samedi 15 août - 22 h
"Le Roman du Pont" - Projection sur grand écran d'une vidéo évoquant les 600 ans d'histoire du Pont
Mercredi 26 septembre - Médiathèque l'après-midi
Kapla et cubes en folie
Du vendredi 18 au dimanche 20 septembre
Journées du patrimoine
Vendredi 18 *à 18 h* - musique, chants et récits du Moyen Age par la Cie de l'Aloète
Samedi 19 *de 10 h à 18 h* - Animations médiévales
Samedi *17 h* - Conférence UNTL - Le Pont de Nyons et les ponts routiers de Provence de l'Antiquité au Moyen Age par Guy Barruol
Dimanche 20 à 18 h au Temple - Concert Christine Paillard et le Choeur de chambre "Calliopée"
Mardi 22 septembre - 18 h - Médiathèque
Mard'histoire - Contes et récits du Moyen Age
Mercredi 23 septembre - Médiathèque
Jeux du Moyen Age
Samedi 26 septembre - Médiathèque
Atelier d'enluminure du Moyen Age
Jeudi 24 décembre à 18 h 30
Grand brasero de clôture dans le lit de l'Eygues

EXPOSITIONS

Du samedi 16 mai au jeudi 15 octobre
"Aqua"
Exposition qui évoquera les problèmes du franchissement de l'Eygues, la recherche de l'eau potable, l'alimentation de la ville par les fontaines, lavoirs et canaux
Musée Archéologique de Nyons
Samedi 20 juin 14 h à 18 h 30 sur le Pont
"Regards d'enfants"
Exposition de dessins des élèves du cours du Groupement des Peintres et Artistes du Nyonsais
Du samedi 4 au lundi 20 juillet au Préau des Arts
"Un hommage en peinture"
Salon estival proposé par le Groupement des Peintres et Artistes du Nyonsais
Du jeudi 16 juillet au samedi 15 août
"Philatéliquement vôtre"
Exposition de cartes postales et documents anciens (coll. Ch. Roche) et rétrospective philatélique des ponts de France (Coll. F. Girard)
Du dimanche 21 juin au mardi 15 septembre
"Le pont s'expose"
Des photos anciennes seront exposées dans les vitrines et sur les devantures des commerces de la vieille ville
Du mardi 7 juillet au lundi 31 août au parc aquatique
"Souriez, vous êtes photographié" - suite
Exposition des clichés pris au printemps par Frédéric Ledoux
Du mercredi 2 au samedi 16 septembre à la Médiathèque
"Le Pont Roman, ultime chantier médiéval à Nyons"
Evocation du chantier du pont par l'association Achéo-Drôme

Livres

Alain Balsan
Les Grandes affaires criminelles de la Drôme
Préface de Pierre Vallier
De Borée éditeur - 16 X 24 310p.

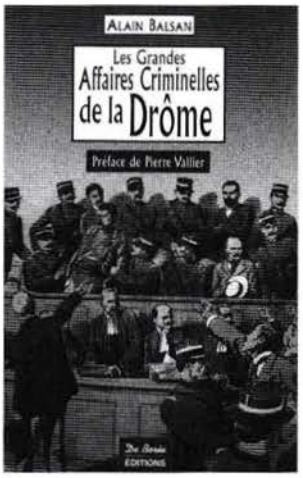

De Louis Mandrin à nos jours, la Drôme a connu bon nombre de grandes affaires criminelles que certains ont pu connaître par leurs lectures ou plus près de nous par les compte-rendus des procès d'assise. Parmi ces crimes horribles qui souvent ont conduit leurs auteurs à l'échafaud, on rappellera à la belle époque ceux de Joseph Vacher surnommé *Jack l'éventreur de la Drôme* ou ceux des tristement célèbres *Chauffeurs de la Drôme*, plus près de nous Joseph Muravig, assassin de sa femme ou encore le meurtre d'un jeune garçon au parc Jouvet de Valence.

Avocat et grand spécialiste du droit, Alain Balsan connaît bien les arcanes de ce «théâtre» qu'est pour lui la Cour d'Assises. Son choix s'est fixé sur une bonne trentaine d'affaires criminelles, chacune, abordée sous un angle particulier, a donné lieu à une courte et passionnante nouvelle. Au total, un bon livre écrit d'une plume alerte que l'on peut lire d'une seule traite.

Etudes drômoises n°528 - juin 2008, 116p
Etranges étrangers, migrants et ambulants

Ce numéro thématique présente l'essentiel d'un colloque tenu à Valence le 27 novembre 2008 sur les populations non sédentaires. De tous temps, les migrants, qu'ils soient français ou étrangers, ont inspiré la méfiance, voire l'hostilité des populations et surtout des autorités qui ont mis en place à leur égard une politique sévère de contrôle (assujettissement au livret anthropométrique pendant une grande partie du XXe siècle) et surtout d'isolement dans des camps d'internement ou de concentration pendant la première et la seconde guerre mondiale -dans ce dernier cas, ces camps ont constitué pour beaucoup, l'antichambre de la déportation en Allemagne et de la mort.

Cet important numéro de la *Revue drômoise* qui réunit les contributions d'auteurs réputés, apporte un remarquable éclairage sur ce problème complexe et délicat.

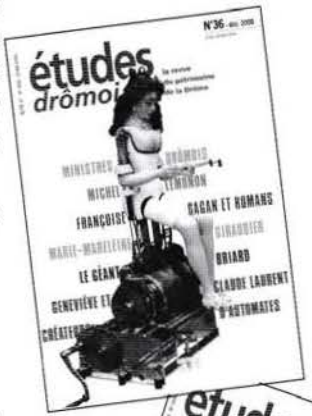

Etudes drômoises n° 36 -décembre 2008, 48 pages

De la première République à nos jours, la France a compté 23 ministres d'origine drômoise. Ce numéro en présente trois : Joseph Servan, ministre de Louis XVI, Joseph Payan, ministre de l'Instruction publique à l'époque de la Convention montagnarde et Jean-Pierre Montalivet, ministre de l'Intérieur sous le Premier Empire. Quant au numéro 37, il évoque les ministres du XIXe siècle de Victor La Tour-Maubourg à Emile Loubet futur président de la République. Des autres articles, nous retiendrons ceux consacrés au Grand Briard, seigneur de Crussol et roi des Allobroges, mythique fondateur de Valence, ainsi que le séjour de la future Françoise Sagan (née Quoirez) alors jeune enfant, dans la région de Romans pendant la seconde guerre mondiale.

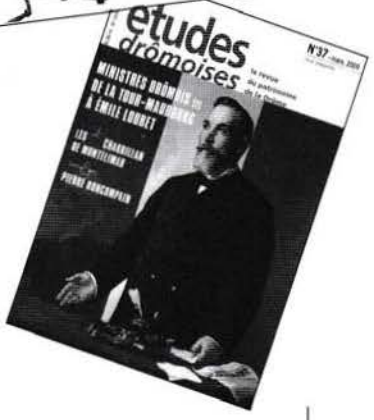

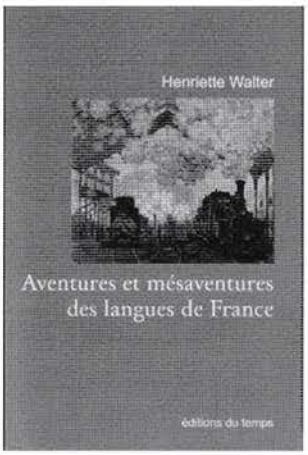

Henriette Walter

Aventures et mésaventures des langues de France, éditions du Temps

Henriette Walter, professeur honoraire de linguistique – présidente de la Société internationale de linguistique fonctionnelle – qui a déjà publié de nombreux ouvrages sur les langues, vient de faire paraître *Aventures et mésaventures des langues de France,* éditions du Temps, qu'elle étudie région par région. Parmi elles, et classé dans les langues romanes et créoles, on trouve le francoprovencal auquel l'auteur consacre une quinzaine de pages.

Cette langue nous intéresse tout particulièrement car elle est toujours parlée en Italie du Sud, à Faeto dans la Pouille où vivent encore des descendants de soldats (environ 200) que Charles d'Anjou, frère de St Louis, avait amenés avec lui fin XIIIe début XIVe siècles et dont certains, ayant fait venir leur famille, ont fait souche à San Vito et à Faeto.

Récemment les Nyonsais ont eu quelques échanges avec la commune de Faeto : le comité de jumelage Nyons-Manciano avait organisé une journée à Faeto au cours d'un de ses voyages annuels en Italie, en octobre 2007 et une délégation est venue à Nyons pour les Olivades du 11 au 14 juillet 2008 ce qui a donné lieu, entre autres manifestations, à un colloque sur le francoprovencal et les langues occitanes.

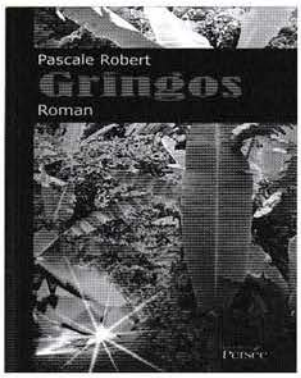

Pascale ROBERT

Gringos L'enfer vert de la Colombie !

Premier roman d'une Nyonsaise, aux Éditions Persée.

Ce récit d'une jeune auteure nous transporte à Bogota, mais ne peut-il pas être transposé dans toute autre ville de la planète (pourquoi pas Nyons ?) puisqu'il est surtout question de sentiments humains.

Il nous a en effet amené à une réflexion philosophique sur le sens de l'existence.

Des débuts prometteurs...

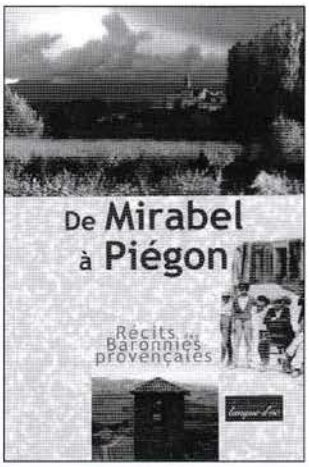

Ouvrage collectif

De Mirabel à Piégon

Editions B.P./Culture et langue d'oc

14 x 21 - 192 p.

Dans le cadre des récits des Baronnies provençales, sous la direction de Jean-Louis Ramel que nos lecteurs connaissent, est présentée la mémoire orale de Piégon-Mirabel par l'intermédiaire d'une vingtaine de Mirabellais. Récits d'une vie exigeante, chaleureuse, où la bonne humeur finit par l'emporter. L'aspect historique n'est pas négligé : Alexandre Vernin et René Enguent ayant retracé les grandes lignes de l'histoire de ces deux villages.

En vente en librairie

Bulletin d'adhésion (à reproduire)

M., Mme, Mlle .....

Adresse .....

Adhère à la Société d'Études Nyonsaises et verse le montant de la cotisation 2009
Cette cotisation donne droit aux deux numéros annuels de la revue *Terre d'Eygues*

23€ par personne **30€ par couple** **11€ pour les étudiants** **36€ pour les membres bienfaiteurs**

Coll. B. Laget

ISSN N° 1245-382 - **Prix : 11 €**

Marque Déposée 04 75 26 00 10 - 05/09